



Données ministérielles de base

1 9 9 5

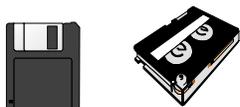
Données ministérielles de base

1995

Données ministérielles de base

- 1 9 9 5 -

Section des statistiques ministérielles
Direction de la qualité de l'information et de la recherche
Direction générale de la gestion de l'information
Affaires indiennes et du Nord Canada
Janvier 1996



Si vous désirez obtenir ce document en format électronique communiquez avec:

Direction de la qualité de l'information et de la recherche
Les Terrasses de la Chaudière
Pièce 1008
10, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0H4

FAX: (613) 953-6010

Publié avec l'autorisation de
l'honorable Ronald A. Irwin, c.p., député
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Ottawa, janvier 1996

QS-3556-010-FF-A1
N° R12-7/1995F au catalogue
ISBN 0-662-24168-1

©Ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

This publication is also available
in English under the title:

Basic Departmental Data - 1995

RESPONSABILITÉ DE L'OUVRAGE

Cet ouvrage a été préparé sous la direction d'Angus Dalley, gestionnaire, Section des statistiques ministérielles, Direction de la qualité de l'information et de la recherche. Les principaux auteurs en sont David Dahm et Susane Lizotte. Les services technique et éditoriaux ont été fournis par le personnel de la Direction de la qualité de l'information et de la recherche ainsi que d'organismes de l'intérieur et de l'extérieur du Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada. *Données ministérielles de base* est publié chaque année depuis 1988.

TABLE DES MATIÈRES

Responsabilité de l'ouvrage	iii
Liste des figures	vii
Liste des tableaux	xi
Introduction	1
Population	3
Santé	23
Instruction	35
Condition sociale	51
Conditions de logement	67
Autonomie gouvernementale	75
Activité économique et activité sur le marché du travail	85
Le Nord	95
Points supplémentaires	113
Lexique	121

LISTE DES FIGURES

Figure 1	Croissance de la population d'Indiens inscrits dans les réserves et hors réserve	4
Figure 2	Croissance de la population d'Indiens inscrits, avec indication des inscrits en vertu de la loi C-31	6
Figure 3	Population d'Indiens inscrits par région	8
Figure 4	Population d'Indiens inscrits dans les réserves par région	10
Figure 5	Population d'Indiens inscrits hors réserve par région	12
Figure 6	Population d'Indiens inscrits dans les réserves par zone géographique du MAINC	14
Figure 7-A	Population d'Indiens inscrits dans les réserves par région et par zone géographique du MAINC, 1976	16
Figure 7-B	Population d'Indiens inscrits dans les réserves par région et par zone géographique du MAINC, 1994	18
Figure 8	Répartition de la population par âge et par sexe, 1994	20
Figure 9	Espérance de vie à la naissance par sexe, population d'Indiens inscrits	24
Figure 10	Taux de mortalité, population d'Indiens inscrits	26
Figure 11	Taux de mortalité infantile, population d'Indiens inscrits	28
Figure 12	Taux de mortalité par principale cause de décès, population d'Indiens inscrits	30
Figure 13	Cas de tuberculose, population d'Indiens inscrits	32
Figure 14	Scolarisation de la population d'Indiens inscrits dans les réserves, à la maternelle et dans les écoles élémentaires et secondaires	36
Figure 15	Élèves dans les réserves faisant 12 années consécutives de scolarité	38
Figure 16	Effectif des établissements d'enseignement postsecondaire, population d'Indiens inscrits	40
Figure 17	Taux de scolarisation universitaire à plein temps, Indiens inscrits par rapport à l'ensemble des Canadiens	42
Figure 18	Écoles administrées par des bandes	44

Figure 19	Scolarisation à la maternelle, et à l'école élémentaire et secondaire, par type d'école, Canada, population dans les réserves 1976-77 - 1994-95 . . .	46
Figure 20	Espace réservé à l'éducation dans les réserves	48
Figure 21	Enfants placés, population d'Indiens inscrits dans les réserves, Canada	52
Figure 22	Enfants placés et dépenses par enfant, population d'Indiens inscrits dans les réserves	54
Figure 23	Adultes placés, population d'Indiens inscrits dans les réserves, Canada	56
Figure 24	Adultes placés et dépenses par adulte, population d'Indiens inscrits, Canada	58
Figure 25	Nombre mensuel moyen de tributaires de l'aide sociale, population d'Indiens inscrits	60
Figure 26	Dépenses d'aide sociale, population d'Indiens inscrits, Canada	62
Figure 27	Bandes administrant le programme local d'aide sociale	64
Figure 28	Logements neufs et rénovés dans les réserves	68
Figure 29	Logements de qualité dans les réserves	70
Figure 30	Logements dans les réserves avec services d'eau et égouts, Canada	72
Figure 31	Négociations relatives à l'autonomie gouvernementale	76
Figure 32	Modes optionnels de financement, taux de participation	78
Figure 33	Modes optionnels de financement en pourcentage des dépenses de programme	80
Figure 34	Profil des dépenses, Programme des affaires indiennes et inuit	82
Figure 35	Population d'Indiens inscrits dans les réserves, 15 ans et plus, faisant partie de la population active	86
Figure 36	Indiens inscrits dans les réserves, de sexe féminin, 15 ans et plus, faisant partie de la population active	88
Figure 37	Indiens inscrits dans les réserves, de sexe masculin, 15 ans et plus, faisant partie de la population active	90
Figure 38	Pourcentage d'ODEC qui offrent une gamme complète de services	92
Figure 39	Croissance démographique, Yukon et Territoires du Nord-Ouest	96
Figure 40	Populations autochtone et non autochtone du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest	98

Figure 41	Taux de mortalité, Yukon et Territoires du Nord-Ouest	100
Figure 42	Taux de mortalité infantile, Yukon et Territoires du Nord-Ouest	102
Figure 43	Dépenses du MAINC pour le Nord (dollars courants)	104
Figure 44	Répartition de l'emploi des Autochtones et des non-Autochtones, Yukon et Territoires du Nord-Ouest	108
Figure 45	Revenu moyen par personne, Yukon et Territoires du Nord-Ouest	110
Figure 46	Terres administrées par le MAINC	114
Figure 47	Statut des revendications particulières et des droits fonciers issus d'un traité	116
Figure 48	Comptes en fiducie détenus	118

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Population d'Indiens inscrits et taux de croissance annuels moyens (TCAM) dans les réserves et hors réserve, Canada, 1977 - 2005 (Révisé)	5
Tableau 2	Indiens inscrits et nouveaux inscrits en vertu de la loi C-31, taux de croissance annuels moyens, Canada, 1982 - 1994	7
Tableau 3	Population d'Indiens inscrits par région, 1977 - 2005	9
Tableau 4	Population d'Indiens inscrits dans les réserves, 1977 - 2005	11
Tableau 5	Population d'Indiens inscrits hors réserve par région, 1977 - 2005	13
Tableau 6	Population d'Indiens inscrits dans les réserves par zone géographique du MAINC, Canada, 1976 - 1994 (Révisé)	15
Tableau 7-A	Population d'Indiens inscrits dans les réserves par région et par zone géographique du MAINC, 1976	17
Tableau 7-B	Population d'Indiens inscrits dans les réserves par région et par zone géographique du MAINC, 1994	19
Tableau 8	Répartition par âge et par sexe, 1994, Indiens inscrits et ensemble des Canadiens	21
Tableau 9	Espérance de vie à la naissance par sexe, population d'Indiens inscrits, Canada, 1975 - 2015	25
Tableau 10	Taux de décès et de mortalité, population d'Indiens inscrits, Canada, 1955 - 1993 (Révisé)	27
Tableau 11	Décès infantiles et taux de mortalité infantile, population d'Indiens inscrits, Canada, 1981 - 1993 (Révisé)	29
Tableau 12	Taux de mortalité par cause de décès, population d'Indiens inscrits, Canada, 1983 - 1993	31
Tableau 13	Cas de tuberculose, population d'Indiens inscrits, Canada, 1980 - 1993	33
Tableau 14	Scolarisation de la population d'Indiens inscrits dans les réserves, à la maternelle ou à l'école élémentaire ou secondaire, Canada, 1985-1986 - 1994-1995 (Révisé)	37

Tableau 15	Élèves dans des réserves faisant 12 années consécutives de scolarité, Canada, 1960-1961 - 1994-1995	39
Tableau 16	Effectif des établissements d'enseignement postsecondaire, population d'Indiens inscrits par rapport à l'ensemble des Canadiens, 1977-1978 - 1994-1995	41
Tableau 17	Taux de scolarisation universitaire à plein temps, Indiens inscrits par rapport à l'ensemble des Canadiens, 1990-1991 - 1993-1994 (Révisé)	43
Tableau 18	Écoles administrées par des bandes, Canada, 1976-1977 - 1994-1995	45
Tableau 19	Effectifs des maternelles et des écoles élémentaires et secondaires par type d'école, population dans les réserves, Canada, 1975-1976 - 1994-1995	47
Tableau 20	Espace réservé à l'éducation dans les réserves, Canada, 1982-1983 - 1994-1995	49
Tableau 21	Enfants placés, population d'Indiens inscrits dans les réserves, Canada, 1969-1970 - 1994-1995 (Révisé)	53
Tableau 22	Dépenses totales et dépenses par enfant dans les réserves, population d'Indiens inscrits bénéficiaires de soins en établissement, 1970-1971 - 1994-1995	55
Tableau 23	Adultes placés - Population d'Indiens inscrits dans les réserves, Canada, 1974-1975 - 1994-1995 (Révisé)	57
Tableau 24	Dépenses totales et dépenses par adulte, population d'Indiens inscrits dans les réserves en établissement de soins, Canada, 1976-1977 - 1994-1995	59
Tableau 25	Nombre moyen d'assistés sociaux et de tributaires de l'aide sociale par mois, population d'Indiens inscrits, Canada, 1981-1982 - 1994-1995 (Révisé)	61
Tableau 26	Dépenses d'aide sociale, population d'Indiens inscrits, Canada, 1983-1984 - 1994-1995	63
Tableau 27	Bandes administrant le Programme local d'aide sociale, Canada, 1988-1989 - 1994-1995 (Révisé)	65

Tableau 28	Nombre total de logements neufs et rénovés dans les réserves, Canada, 1984-1985 - 1994-1995	69
Tableau 29	Logements de qualité dans les réserves, Canada, 1988-1989 - 1994-1995 (Révisé)	71
Tableau 30	Logements dans les réserves avec services d'eau et égouts, Canada, 1977-1978 - 1994-1995	73
Tableau 31	Négociations relatives à l'autonomie gouvernementale, Canada et provinces, juillet 1995	77
Tableau 32	Modes optionnels de financement, Canada, 1987-1988 - 1994-1995	79
Tableau 33	Modes optionnels de financement en pourcentage des dépenses de programme, Canada, 1988-1989 - 1994-1995	81
Tableau 34	Transfert des dépenses et des équivalents temps plein du Programme des affaires indiennes et inuit (PAII), Canada, 1987-1988 - 1994-1995 (Révisé)	83
Tableau 35	Pourcentage de la population de 15 ans et plus faisant partie de la population active, Indiens inscrits dans les réserves, par province/territoire, 1981 - 1991	87
Tableau 36	Pourcentage des Indiens inscrits de sexe féminin de 15 ans et plus faisant partie de la population active et vivant dans les réserves, par province/territoire, 1981 - 1991	89
Tableau 37	Pourcentage des Indiens inscrits de sexe masculin de 15 ans et plus faisant partie de la population active et vivant dans les réserves, par province/territoire, 1981 - 1991	91
Tableau 38	Organismes de développement économique communautaire (ODEC), Canada, 1988-1989 - 1993-1994	93
Tableau 39	Croissance démographique totale au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest , 1971 - 1995 (Révisé)	97
Tableau 40	Population totale par origine ethnique autochtone et non autochtone, Yukon et Territoires du Nord-Ouest, 1971 - 1991	99
Tableau 41	Taux de mortalité, Yukon et Territoires du Nord-Ouest, 1971 - 1995 (Révisé)	101

Tableau 42	Taux de mortalité infantile, Yukon et Territoires du Nord-Ouest, 1961 - 1993 (Révisé)	103
Tableau 43	Dépenses du MAINC pour le Nord 1985-1986 - 1994-1995 (Révisé)	105
Tableau 44	Répartition de l'emploi dans la population 15 ans et plus, Yukon et Territoires du Nord-Ouest, 1981-1991	109
Tableau 45	Revenu par source, population de 15 ans et plus, Yukon et Territoires du Nord-Ouest - 1985 et 1990	111
Tableau 46	Terres administrées par le MAINC - Canada, 1989-1990 - 1994-1995	115
Tableau 47	Statut des revendications particulières et des droits fonciers issus d'un traité - Canada, 1994 - 1995	117
Tableau 48	Comptes en fiducie détenus - Canada, 1989-1990 - 1994-1995	119

INTRODUCTION

En partenariat avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), les Premières Nations et les habitants du Nord prennent davantage en main la gestion de leurs terres, de leur orientation économique et sociale, et des lois qui les régissent. Dans le cadre de l'effort constant qu'il déploie pour créer une nouvelle relation pour les Premières Nations et les habitants du Nord au Canada, le MAINC produit chaque année un portrait complet et fidèle de leur condition.

Reflète du mandat du MAINC, *Données ministérielles de base (DMB)*, est un rapport de référence sur la condition démographique, économique et sociale des Indiens inscrits et des Canadiens qui vivent au nord du 60° parallèle. Les sujets traités dans cette publication comprennent la population, l'éducation, la santé et la condition sociale, le logement, l'autonomie gouvernementale, les conditions économiques et l'activité sur le marché du travail.

Les chapitres *Population* et *Santé* de l'édition 1995 de *DMB* contiennent des projections pour les Indiens inscrits. Ces renseignements visent à donner au lecteur des faits empiriques concernant les pressions démographiques qui caractérisent la population contemporaine et future d'Indiens inscrits.

Le MAINC est responsable du bien-être des populations autochtone et non autochtone des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Il assure cet appui par des dépenses directes de programme ou par des paiements de transfert aux gouvernements territoriaux. Sauf mention contraire, les données du chapitre *Le Nord* portent sur la population totale (autochtone et non autochtone). Les statistiques pour le présent rapport sont tirées essentiellement de sources de données administratives du ministère et d'autres fichiers d'exploitation de Santé Canada et de Statistique Canada.

Le rapport, qui est essentiellement descriptif, développe les données présentées dans les éditions antérieures de *DMB*. La première édition a paru en 1988. Pour chaque sujet, le rapport présente des renseignements statistiques sous forme de textes, de graphiques et de tableaux, sur deux pages côte à côte. La page en regard de chaque tableau reprend les points saillants des renseignements des tableaux et des graphiques. Les tableaux sont aussi suivis de notes et d'une énumération des sources. Les chiffres peuvent être légèrement différents de ceux des versions antérieures, compte tenu de la publication des données plus récente du programme ou de ses révisions du ministère. La mention «Révisé» figure en haut de toutes les pages renfermant des révisions.

Tout au long du rapport, «Indien» signifie Indien inscrit. Une personne reconnue selon la *Loi sur les Indiens*, dont le nom figure au Registre des Indiens et y est maintenu par le MAINC, est un Indien inscrit.

En juin 1985, le Parlement a adopté des modifications à la *Loi sur les Indiens*. Ces changements, appelés modifications de la loi C-31, rendent le statut d'Indien de plein droit et les droits d'affiliation aux personnes et à leurs enfants qui avaient perdu leurs droits en conséquence de certaines dispositions de la *Loi sur les Indiens*. Le chapitre *Population* reflète la croissance marquée de la population d'Indiens inscrits depuis le début du processus de réintégration amorcé en 1985 suite à la loi C-31.

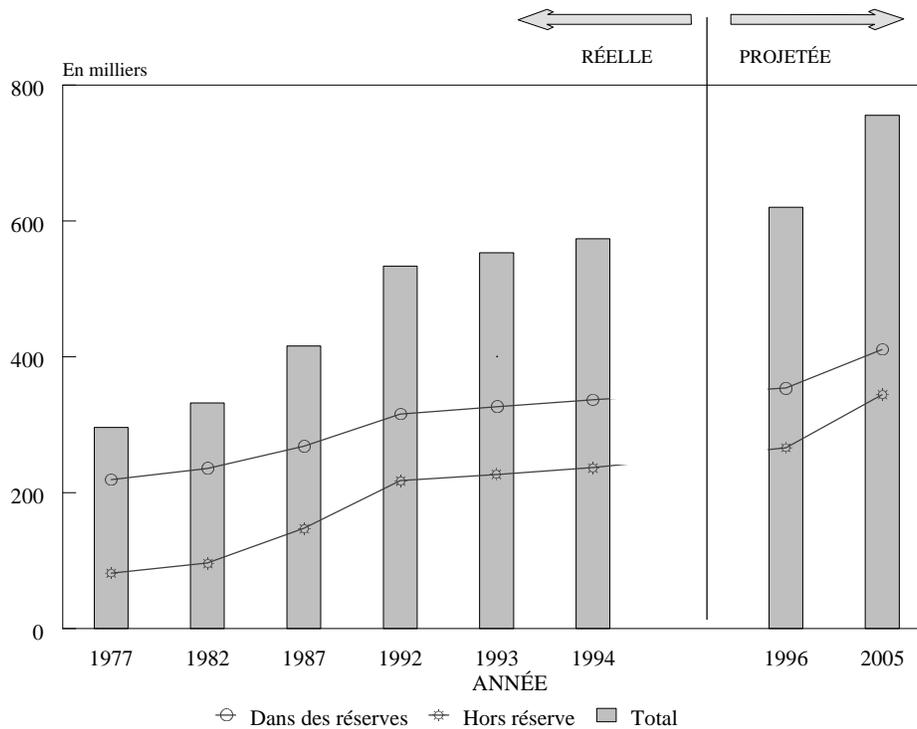
Pour situer le contexte, il est rappelé au lecteur qu'en 1994, les Indiens inscrits formaient 1,9 % de la population totale du Canada. En général, les Indiens inscrits sont affiliés à l'une des 607 bandes réparties dans tout le Canada.

POPULATION

Croissance de la population	4
Population et loi c-31	6
Population par région	8
Population dans les réserves par région	10
Population hors réserve par région	12
Population par zone géographique	14
Population par zone géographique et par région, 1976	16
Population par zone géographique et par région, 1994	18
Répartition de la population par âge et par sexe	20

CROISSANCE DE LA POPULATION

Figure 1 Croissance de la population d'Indiens inscrits dans les réserves et hors réserve



Points saillants

Près de huit Indiens inscrits sur dix vivaient dans une réserve en 1977. Cette proportion était tombée à moins de six sur dix en 1994 et devrait décliner jusqu'à près de cinq sur dix en 2005.

Les taux de croissance élevés de la population d'Indiens inscrits hors réserve entre 1986 et 1989 sont essentiellement attribuables à la réintégration de nombreux Indiens en vertu de la loi C-31. La population hors réserve devrait continuer de croître plus rapidement que la population des réserves. De fait, selon les prévisions, entre 1996 et 2005, le taux de croissance de la population hors réserve sera de presque 1.7 fois supérieur à celui de la population des réserves.

Tableau 1 Population d'Indiens inscrits et taux de croissance annuels moyens (TCAM) dans les réserves et hors réserve, Canada, 1977 - 2005 (Révisé)

Année	<u>Dans les réserves</u> ¹			<u>Hors réserve</u>			<u>Total</u>		
	N ^{bre}	%	TCAM ²	N ^{bre}	%	TCAM	N ^{bre}	%	TCAM
1977	214 216	72,4		81 682	27,6		295 898	100	
			1,92			3,40			2,34
1982	235 640	70,9		96 538	29,1		332 178	100	
			2,64			8,84			4,60
1987 ³	268 474	64,6		147 424	35,4		415 898	100	
			1,97			15,39			6,73
1988	273 766	61,7		170 118	38,3		443 884	100	
			2,16			9,73			5,06
1989	279 671	60,0		186 666	40,0		466 337	100	
			4,84			5,52			5,11
1990	293 204	59,8		196 974	40,2		490 178	100	
			3,94			5,11			4,41
1991	304 759	59,5		207 032	40,5		511 791	100	
			3,58			5,20			4,23
1992	315 663	59,2		217 798	40,8		533 461	100	
			3,42			4,17			3,72
1993	326 444	59,0		226 872	41,0		553 316	100	
			3,12 ⁴			4,47 ⁴			3,68 ⁴
1994	336 643	58,7		237 014	41,3		573 657	100	
			5,14			12,32			8,11
1996	353 957	57,1		266 213	42,9		620 170	100	
			7,73			13,74			10,35
2005	410 812	54,4		344 388	45,6		755 200	100	

Notes

1. La catégorie « dans les réserves » comprend les terres de la Couronne et les établissements indiens.
2. Voir Lexique.
3. En 1985, une modification à la *Loi sur les Indiens*, à l'occasion du projet de loi C-31, permettait de redonner le statut d'Indien à ceux qui l'avaient perdu en conséquence de certaines dispositions de la *Loi sur les Indiens*.
4. Les taux de croissance calculés entre 1994 et 2005 sont fondés sur des projections démographiques corrigées des déclarations tardives des naissances et des décès (voir chap. 1, *Projections de la population indienne inscrite, 1991-2015*, p. 3-14).

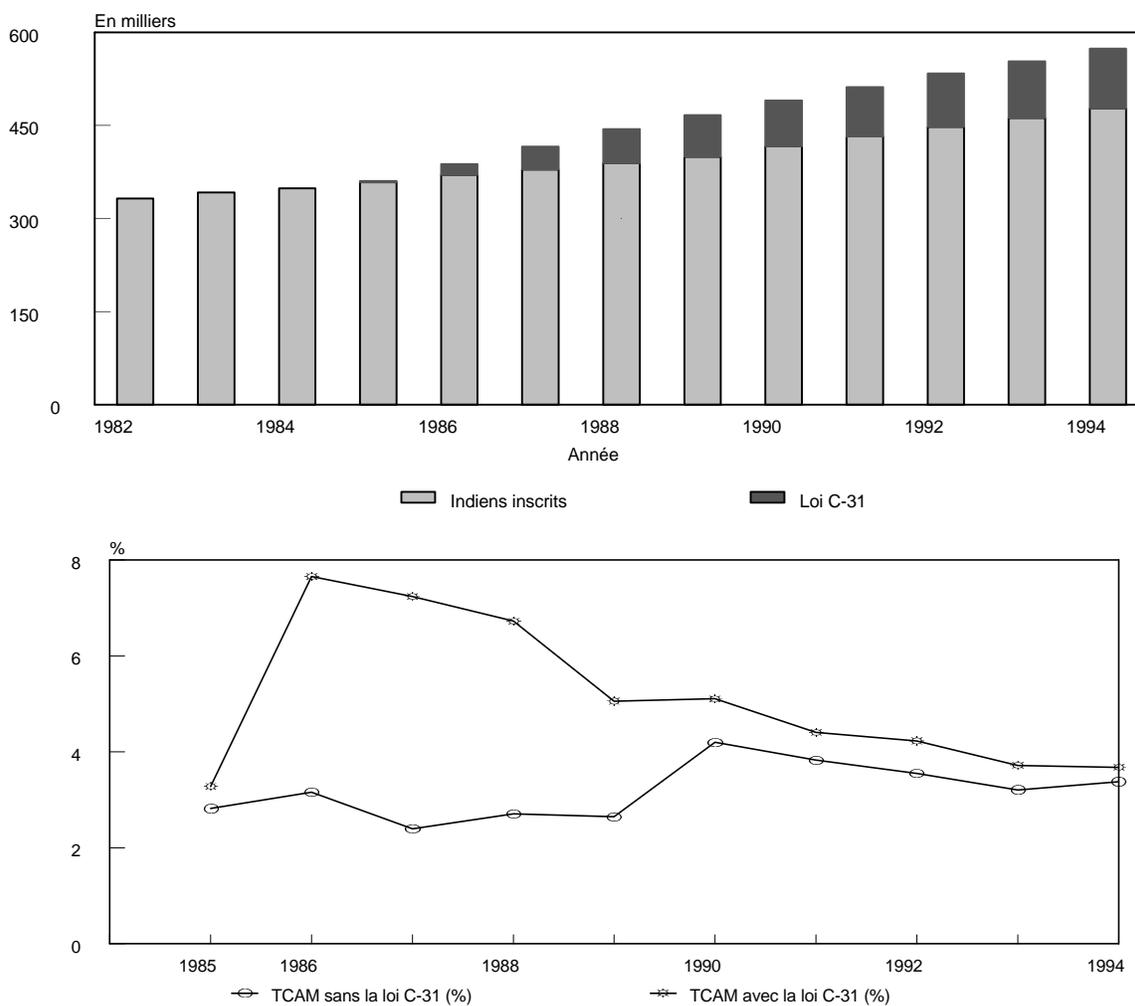
Sources

1977-1994 : Registre des Indiens, MAINC.

1996-2005 : *Projections de la population indienne inscrite, 1991-2015*, MAINC, 1993.

POPULATION ET LOI C-31

Figure 2 Croissance de la population d'Indiens inscrits, avec indication des inscrits en vertu de la loi C-31



Point saillant

En 1985, au début du processus de réintégration en vertu de la loi C-31, environ 1 600 inscrits ont été ajoutés au Registre des Indiens. En 1994, les inscrits en vertu de la loi C-31 représentaient plus de 16 % de la population totale des Indiens inscrits.

* TCAM = Taux de croissance annuel moyen

Tableau 2 Indiens inscrits et nouveaux inscrits en vertu de la loi C-31, taux de croissance annuels moyens, Canada, 1982 - 1994

<u>Année</u>	<u>Indiens inscrits</u>			<u>Taux de croissance annuel moyen</u>		
	<u>Sans loi C-31</u>	<u>Inscrits selon loi C-31</u>	<u>Inscrits selon loi C-31 cumulatif</u>	<u>Total</u>	<u>Sans loi C-31</u>	<u>Avec loi C-31</u>
1982	332 178	0	0	332 178	2,95	0,00
1985	358 636	1 605	1 605	360 241	3,16	7,66
1986	369 972	16 252	17 857	387 829	2,40	7,24
1987	378 842	19 199	37 056	415 898	2,71	6,73
1988	389 110	17 718	54 774	443 884	2,65	5,06
1989	399 433	12 130	66 904	466 337	4,20	5,11
1990	416 195	7 079	73 983	490 178	3,83	4,41
1991	432 152	5 656	79 639	511 791	3,55	4,23
1992	447 514	6 308	85 947	533 461	3,21	3,72
1993	461 877	5 492	91 439	553 316	3,38	3,68
1994	477 509	4 709	96 148	573 657		

Notes

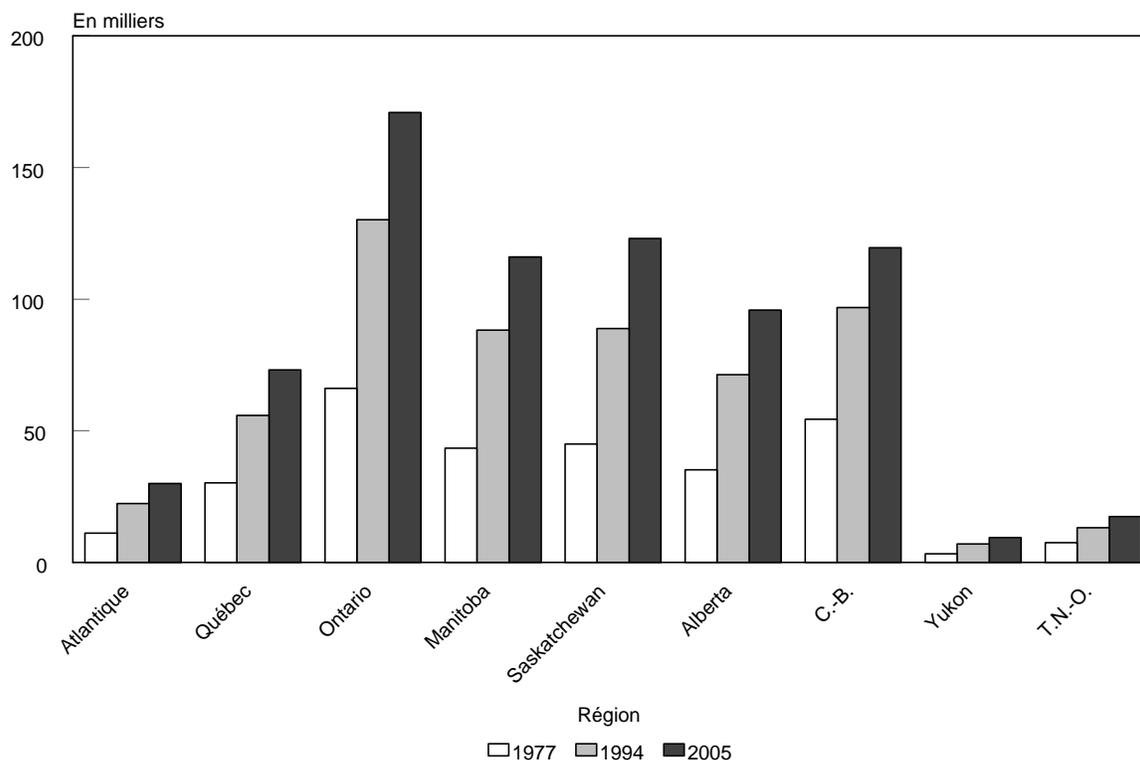
1. Voir Lexique.
2. En 1985, une modification à la *Loi sur les Indiens*, à l'occasion du projet de loi C-31, permettait de redonner le statut d'Indien à ceux qui l'avaient perdu en conséquence de certaines dispositions de la *Loi sur les Indiens*.

Sources

1982-1994 : Registre des Indiens, MAINC.
 1985-1994 : Direction de l'effectif des bandes et des droits, MAINC.

POPULATION PAR RÉGION

Figure 3 Population d'Indiens inscrits par région



Points saillants

La population totale d'Indiens inscrits a plus que doublé dans toutes les régions entre 1977 et 1994. Les régions du sud du 60^e parallèle où les gains proportionnels ont été les plus considérables sont l'Alberta et le Manitoba.

En 1994, près du quart de la population totale d'Indiens inscrits (23 %) était en Ontario, qui en avait ainsi la plus forte proportion parmi toutes les régions. Un peu plus de 1 % de la population indienne était au Yukon.

Tableau 3 Population d'Indiens inscrits par région, 1977 - 2005

→ Région	PRÉVISIONS →													
	1977		1987		1992		1993		1994		1996		2005	
	N ^{bre}	% ¹												
Atlantique	11 093	3,7	16 792	4,0	20 684	3,9	21 524	3,9	22 380	3,9	24 617	4,0	29 936	4,0
Québec	30 175	10,2	41 227	9,9	52 562	9,9	54 273	9,8	55 848	9,7	60 913	9,8	73 108	9,7
Ontario	66 057	22,3	94 275	22,7	121 867	22,8	125 743	22,7	130 149	22,7	143 238	23,1	170 915	22,6
Manitoba	43 349	14,6	60 918	14,6	80 845	15,2	84 020	15,2	88 161	15,4	93 080	15,0	115 962	15,4
Saskatchewan	44 986	15,2	64 118	15,4	81 700	15,3	85 413	15,4	88 857	15,5	96 709	15,6	123 059	16,3
Alberta	35 162	11,9	52 053	12,5	66 065	12,4	68 639	12,4	71 297	12,4	76 584	12,3	95 878	12,7
C.-B.	54 318	18,4	71 866	17,3	90 769	17,0	94 006	17,0	96 808	16,9	102 829	16,6	119 526	15,8
Yukon	3 217	1,1	5 037	1,2	6 628	1,2	6 807	1,2	6 948	1,2	7 931	1,3	9 387	1,2
T.N.-O.	7 541	2,5	9 612	2,3	12 341	2,3	12 891	2,3	13 209	2,3	14 269	2,3	17 429	2,3
Canada	295 898	100,0	415 898	100,0	533 461	100,0	553 316	100,0	573 657	100,0	620 170	100,0	755 200	100,0

Note

1. Pourcentage de la population totale d'Indiens inscrits: il est possible que le total des pourcentages ne soit pas exactement 100 puisque les pourcentages calculés sont arrondis.

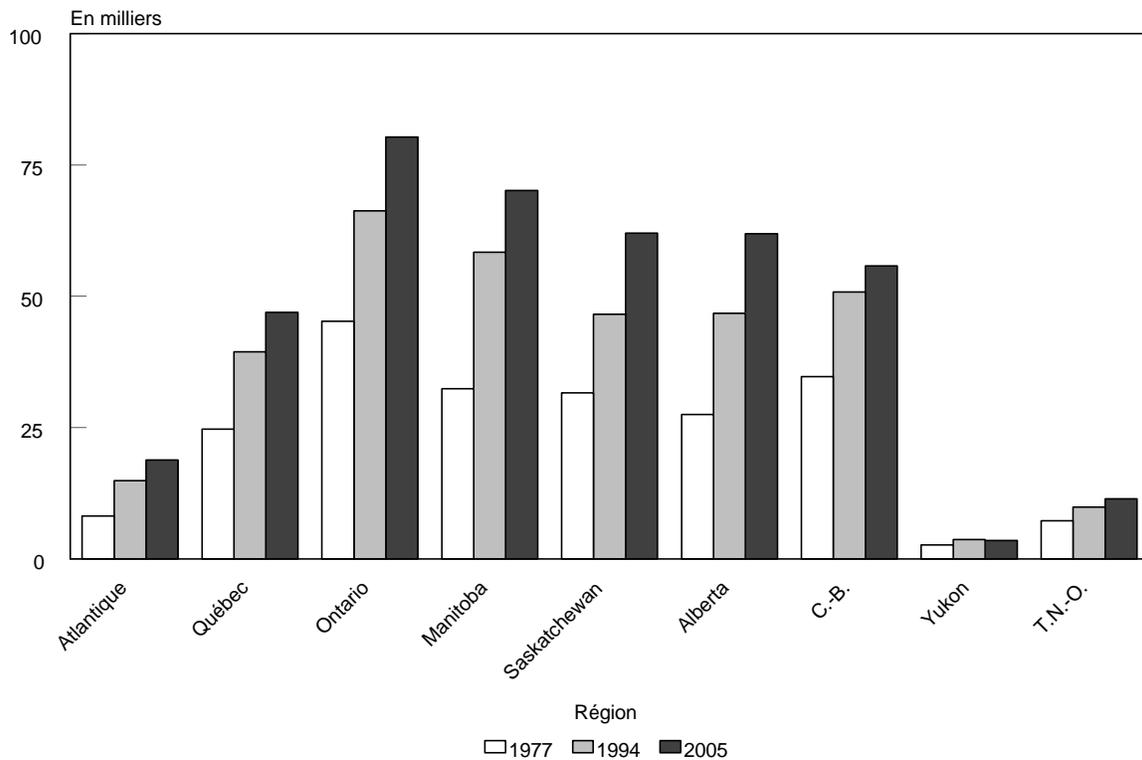
Sources

1977-1994 : Registre des Indiens, MAINC.

1996-2005 : *Projections de la population indienne inscrite, 1991-2015*, MAINC, 1993.

POPULATION DANS LES RÉSERVES PAR RÉGION

Figure 4 Population d'Indiens inscrits dans les réserves par région



Points saillants

Par région, le nombre d'Indiens inscrits vivant dans des réserves en 1994 se situe dans une fourchette de 3 676 au Yukon à 66 221 en Ontario.

Entre 1977 et 1994, ce sont les régions de l'Atlantique, du Manitoba et de l'Alberta qui ont connu les gains proportionnels les plus considérables, soit 82 %, 80 % et 70 %, respectivement. Au sud du 60° parallèle, c'est au Québec qu'on observe la plus forte proportion d'Indiens dans des réserves en 1994 (70,6 %).

Entre 1994 et 2005, la Saskatchewan devrait afficher le plus fort pourcentage d'augmentation (33 %) de sa population dans les réserves parmi toutes les régions. Par ailleurs, le Yukon peut s'attendre à une diminution de 4,5 % et la Colombie-Britannique à une augmentation de 9,7 %.

Tableau 4 Population d'Indiens inscrits dans les réserves ¹, 1977 - 2005

Région	PRÉVISIONS → →													
	1977		1987		1992		1993		1994		1996		2005	
	N ^{bre}	% ²												
Atlantique	8 185	73,8	11 517	68,6	14 039	67,9	14 476	67,3	14 917	66,7	16 083	65,3	18 864	63,0
Québec	24 727	81,9	31 816	77,2	37 215	70,8	38 303	70,6	39 398	70,5	41 426	68,0	46 941	64,2
Ontario	45 211	68,4	56 588	60,0	63 422	52,0	64 787	51,5	66 221	50,9	72 367	50,5	80 311	47,0
Manitoba	32 428	74,8	42 674	70,1	53 239	65,9	55 617	66,2	58 366	66,2	59 187	63,6	70 131	60,5
Saskatchewan	31 589	70,2	36 732	57,3	43 429	53,2	45 052	52,7	46 598	52,4	50 136	51,8	61 978	50,4
Alberta	27 472	78,1	35 974	69,1	43 254	65,5	44 981	65,5	46 737	65,6	50 148	65,5	61 866	64,5
C.-B.	34 684	63,9	41 610	57,9	48 409	53,3	50 090	53,3	50 825	52,5	51 138	49,7	55 753	46,6
Yukon	2 651	82,4	2 973	59,0	3 120	47,1	3 374	49,6	3 676	52,9	3 232	40,8	3 512	37,4
T.N.-O.	7 269	96,4	8 590	89,4	9 536	77,3	9 764	75,7	9 905	75,0	10 241	71,8	11 456	65,7
Canada	214 216	72,4	268 474	64,6	315 663	59,2	326 444	59,0	336 643	58,7	353 958	57,1	410 812	54,4

Notes

1. La catégorie «dans les réserves» comprend les terres de la Couronne et les établissements indiens.
2. Tous les pourcentages sont fondés sur les totaux régionaux du tableau 3. Il est possible que le total des pourcentages ne soit pas exactement 100 puisque les pourcentages calculés sont arrondis.

Sources

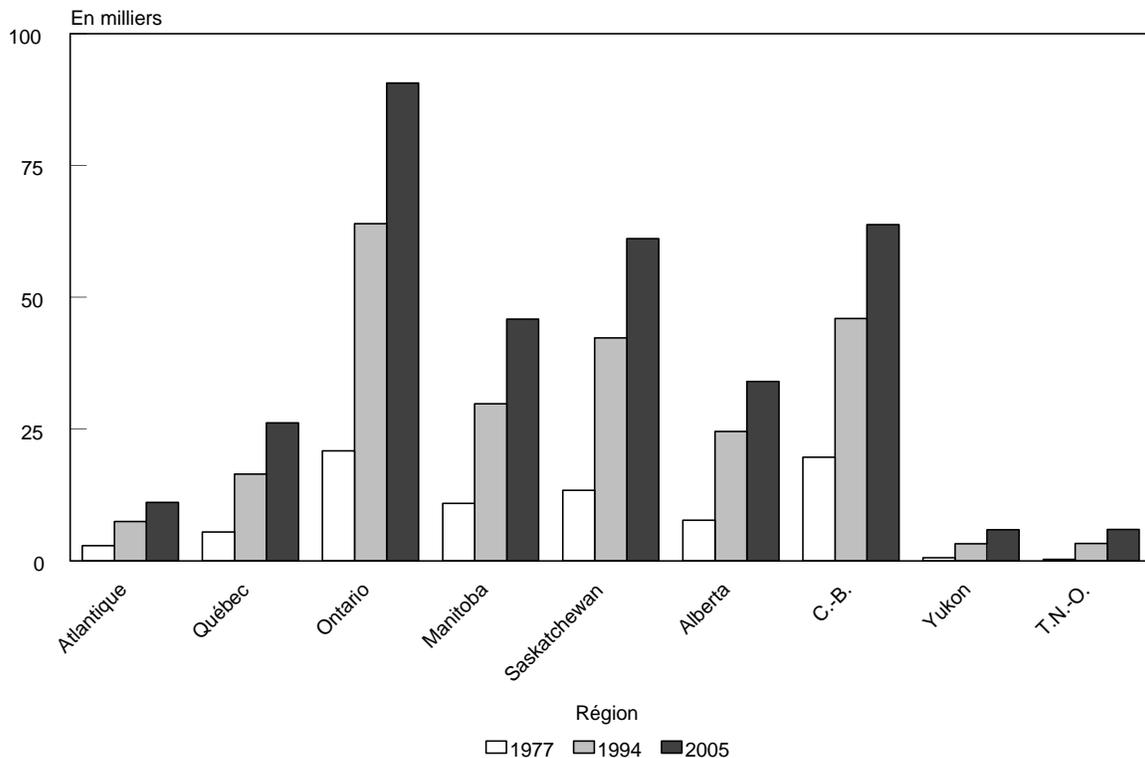
1977-1994 : Registre des Indiens, MAINC.

1996-2005 : *Projections de la population indienne inscrite, 1991-2015*, MAINC, 1993.

POPULATION HORS RÉSERVE PAR RÉGION

Figure 5 Population d'Indiens inscrits hors réserve par région

Points saillants



La population hors réserve a augmenté considérablement entre 1977 et 1994, passant de 81 682 à 237 014 habitants. La croissance a été particulièrement forte entre 1985 et 1992, avec la mise en oeuvre de la loi C-31. La proportion d'Indiens hors réserve est passée de près de 28 % en 1977 à 41 % en 1994, vu que la plupart des inscrits en vertu de la loi C-31 résident en dehors des réserves.

Le nombre d'Indiens inscrits hors réserve a augmenté dans toutes les régions. Au sud du 60° parallèle, ce sont la Saskatchewan et l'Alberta qui ont connu les plus forts gains régionaux de population hors réserve entre 1977 et 1994. À l'inverse, c'est dans les régions du Québec et de l'Atlantique que l'on a observé les plus faibles taux de croissance des populations hors réserve sur la même période. De 1994 à la fin du siècle, les régions du Québec, de l'Atlantique et du

Manitoba devraient afficher les plus fortes augmentations de population hors réserve au sud du 60° parallèle.

Tableau 5 Population d'Indiens inscrits hors réserve par région, 1977 - 2005

Région	1977		1987		1992		1993		1994		PRÉVISIONS → →			
	N ^{bre}	% ¹	1996		2005									
	N ^{bre}	% ¹	N ^{bre}	% ¹	N ^{bre}	% ¹								
Atlantique	2 908	26,2	5 275	31,4	6 645	32,1	7 048	32,7	7 463	33,3	8 534	34,7	11 072	37,0
Québec	5 448	18,1	9 411	22,8	15 347	29,2	15 970	29,4	16 450	29,5	19 487	32,0	26 167	35,8
Ontario	20 846	31,6	37 687	40,0	58 445	48,0	60 956	48,5	63 928	49,1	70 871	49,5	90 604	53,0
Manitoba	10 921	25,2	18 244	29,9	27 606	34,1	28 403	33,8	29 795	33,8	33 893	36,4	45 831	39,5
Saskatchewan	13 397	29,8	27 386	42,7	38 271	46,8	40 361	47,3	42 259	47,6	46 573	48,2	61 081	49,6
Alberta	7 690	21,9	16 079	30,9	22 811	34,5	23 658	34,5	24 560	34,4	26 436	34,5	34 012	35,5
C.-B.	19 634	36,1	30 256	42,1	42 360	46,7	43 916	46,7	45 983	47,5	51 691	50,3	63 773	53,4
Yukon	566	17,6	2 064	41,0	3 508	52,9	3 433	50,4	3 272	47,1	4 699	59,2	5 875	62,6
T.N.-O.	272	3,6	1 022	10,6	2 805	22,7	3 127	24,3	3 304	25,0	4 028	28,2	5 973	34,3
Canada	81 682	27,6	147 424	35,4	217 798	40,8	226 872	41,0	237 014	41,3	266 212	42,9	344 388	45,6

Note

1. Tous les pourcentages sont fondés sur les totaux régionaux du tableau 3.

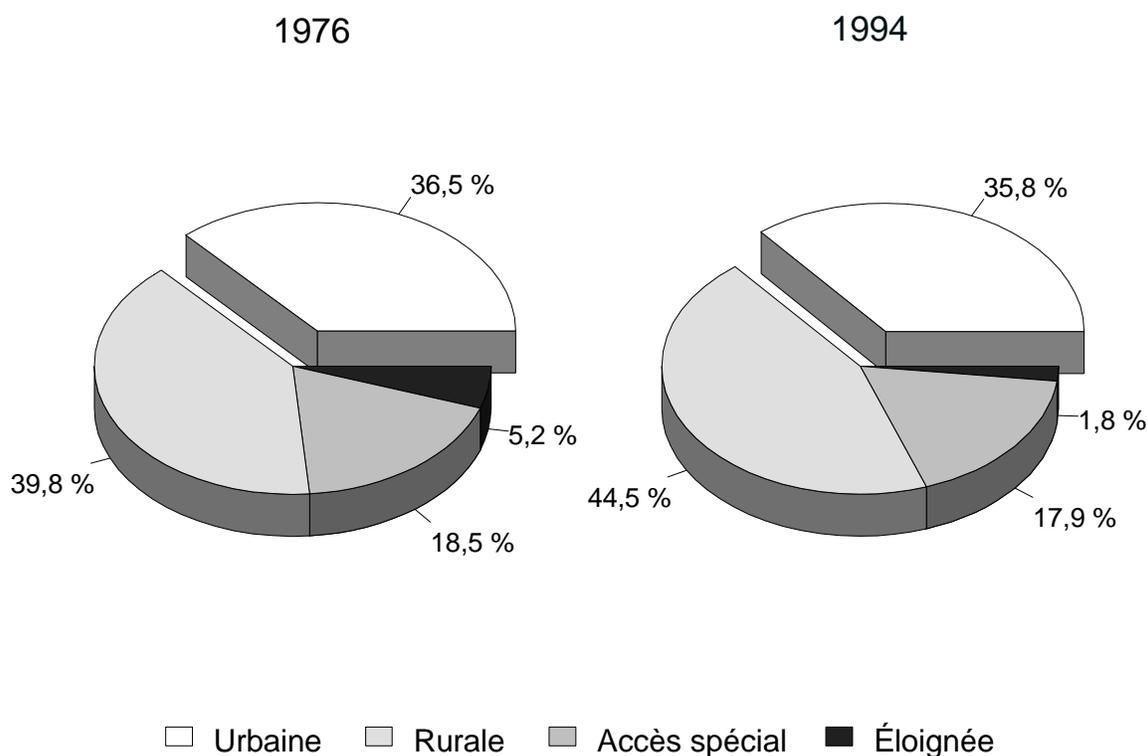
Sources

1977-1994 : Registre des Indiens, MAINC.

1996-2005 : *Projections de la population indienne inscrite, 1991-2015*, MAINC, 1993.

POPULATION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Figure 6 Population d'Indiens inscrits dans les réserves par zone géographique du MAINC



Points saillants

La proportion d'Indiens dans les réserves habitant les régions urbaines, rurales, éloignées ou à accès spécial est demeurée relativement constante entre 1976 et 1994.

En 1994, plus du tiers des Indiens dans les réserves (36 %) vivaient dans les zones urbaines définies par le MAINC, pendant que près du cinquième (18 %) des Indiens vivaient dans des zones à accès spécial. Les zones à accès spécial n'ont pas d'accès routier à un centre de services à longueur d'année.

Tableau 6 Population d'Indiens inscrits dans les réserves ¹
par zone géographique du MAINC, Canada, 1976 - 1994 (Révisé)

Zone géographique ²		1976	1981	1986	1991	1992 ³	1993 ³	1994
Urbaine	N ^{bre}	76 485	86 816	98 474	112 848	116 535	120 358	116 862
	%	36,5	38,2	37,3	37,0	37,0	38,0	35,8
Rurale	N ^{bre}	83 392	86 574	102 289	118 135	127 730	126 515	145 124
	%	39,8	38,1	38,7	38,8	40,6	40,0	44,5
Éloignée	N ^{bre}	10 947	13 167	14 224	16 966	14 380	14 715	5 798
	%	5,2	5,8	5,4	5,6	4,6	4,7	1,8
Accès spécial	N ^{bre}	38 813	40 935	49 200	56 802	56 061	54 790	58 484
	%	18,5	18,0	18,6	18,6	17,8	17,3	17,9
Total	N ^{bre}	209 637	227 492	264 187	304 751	314 706	316 378 ⁴	326 268 ⁴
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Notes

1. La catégorie «dans les réserves» comprend les terres de la Couronne et les établissements indiens.
2. Voir Lexique.
3. Sans les bandes crie et naskapie du Québec puisque ces groupes sont gérés selon l'entente de la Baie James.
4. Sont exclus des listes générales huit personnes vivant dans des réserves ou sur des terres de la Couronne sans mention de zone géographique.

Sources

1976-1994 : Registre des Indiens, MAINC.

1976-1991 : *Classification et catégorisation économique du logement des bandes indiennes par zone*, 1987, Direction générale du soutien des bandes et de la gestion des immobilisations, MAINC.

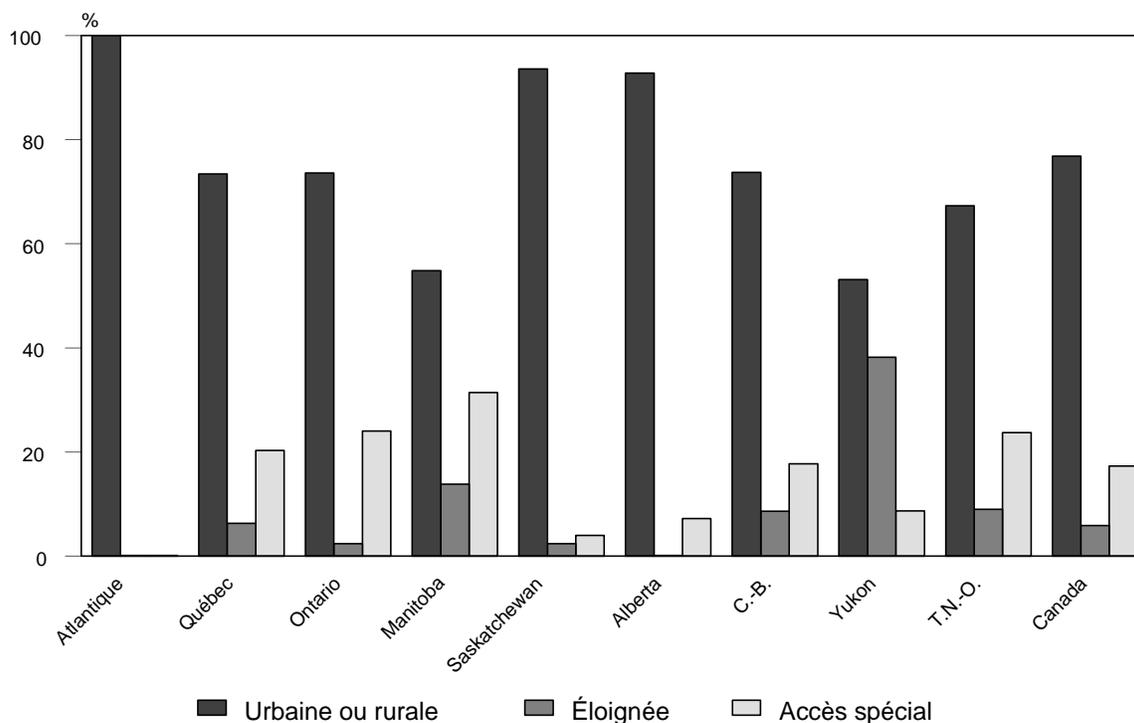
1992-1993 : *Manuel de la classification des bandes*, juillet 1993, Direction des immobilisations et de logement, MAINC.

1994 : *Manuel de la classification des bandes*, mars 1995, Direction de la qualité de l'information et de la recherche, MAINC.

POPULATION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE ET PAR RÉGION, 1971

Figure 7-A Population d'Indiens inscrits dans les réserves par région et par zone géographique du MAINC, 1976

Points saillants



Les proportions régionales d'Indiens dans les réserves vivant dans les zones géographiques définies par le MAINC sont demeurées presque constantes entre 1976 et 1994 (tableaux 7-A et 7-B). En 1976, moins du cinquième (17 %) des Indiens dans les réserves vivaient dans des zones éloignées ou à accès spécial.

En 1976, tous les Indiens vivant dans les réserves de la région de l'Atlantique vivaient dans des zones urbaines ou rurales; ce niveau est tombé à un peu plus de la moitié de la population équivalente au Yukon et au Manitoba.

Les zones à accès spécial n'ont pas d'accès routier à un centre de services à longueur d'année. En 1976, le Manitoba a affiché la plus forte proportion d'Indiens dans les réserves vivant dans les zones à accès spécial, soit un peu plus de 31 %.

Tableau 7-A Population d'Indiens inscrits dans les réserves ¹
par région et par zone géographique du MAINC, 1976

<u>Région</u>	<u>Zone géographique²</u>							
	<u>Urbaine ou rurale</u>		<u>Éloignée</u>		<u>Accès spécial</u>		<u>Total</u>	
	<u>N^{bre}</u>	<u>%</u>	<u>N^{bre}</u>	<u>%</u>	<u>N^{bre}</u>	<u>%</u>	<u>N^{bre}</u>	<u>%</u>
Atlantique	7 021	100,0	0	0	0	0,0	7 021	100
Québec	15 105	73,4	1 296	6,3	4 177	20,3	20 578	100
Ontario	27 937	73,6	911	2,4	9 110	24,0	37 958	100
Manitoba	15 828	54,8	3 986	13,8	9 070	31,4	28 884	100
Saskatchewan	26 440	93,6	678	2,4	1 130	4,0	28 248	100
Alberta	23 142	92,8	0	0,0	1 796	7,2	24 938	100
Colombie-Britannique	23 860	73,7	2 784	8,6	5 730	17,7	32 374	100
Yukon	1 247	53,1	897	38,2	204	8,7	2 348	100
T.N.-O.	4 148	67,3	556	9,0	1 460	23,7	6 164	100
Canada	144 728	76,8	11 108	5,9	32 677	17,3	188 513	100

Notes

1. La catégorie «dans les réserves» comprend les terres de la Couronne et les établissements indiens.
2. Voir Lexique.

Sources

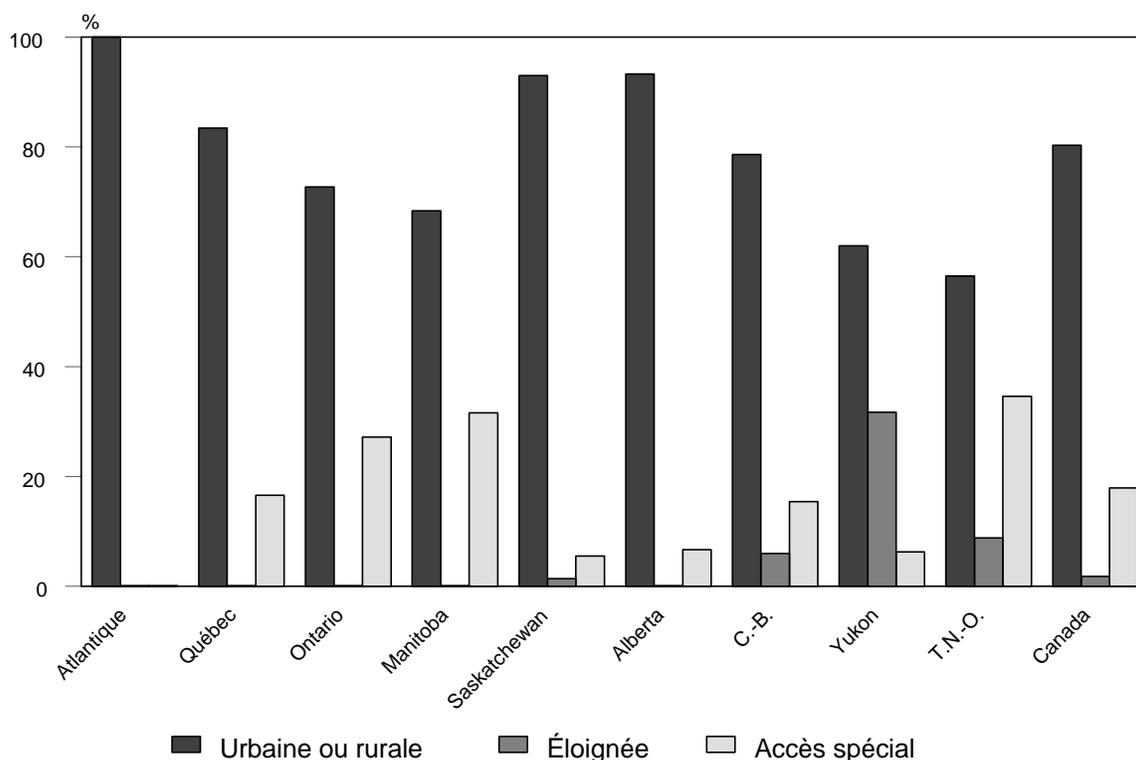
1976 : Registre des Indiens, MAINC.

1987 : *Classification et catégorisation économique du logement des bandes indiennes par zone, 1987*, Direction générale du soutien des bandes et de la gestion des immobilisations, MAINC.

POPULATION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE ET PAR RÉGION, 1994

Figure 7-B Population d'Indiens inscrits dans les réserves par région et par zone géographique du MAINC, 1994

Points saillants



La répartition régionale de la population d'Indiens dans les réserves par zone géographique du MAINC est demeurée relativement constante entre 1976 et 1994 (tableaux 7-A et 7-B).

Plus des quatre cinquièmes (80 %) des Indiens dans les réserves vivaient dans des zones urbaines ou rurales en 1994.

À peu près tous les Indiens de la région de l'Atlantique (100 %) habitaient dans des zones urbaines ou rurales; plus de 90 % des Indiens de l'Alberta et de la Saskatchewan se trouvaient dans des zones urbaines ou rurales en 1994.

Tableau 7-B Population d'Indiens inscrits dans les réserves ¹
par région et par zone géographique du MAINC, 1994 ²

<u>Région</u>	Zone géographique³						<u>Total</u>	
	<u>Urbaine ou rurale</u>		<u>Éloignée</u>		<u>Accès spécial</u>		<u>N^{bre}</u>	<u>%</u>
	<u>N^{bre}</u>	<u>%</u>	<u>N^{bre}</u>	<u>%</u>	<u>N^{bre}</u>	<u>%</u>		
Atlantique	14 917	100,0	0	0,0	0	0,0	14 917	100
Québec	24 207	83,4	0	0,0	4 822	16,6	29 029	100
Ontario	48 162	72,7	34	0,1	18 019	27,2	66 215	100
Manitoba	39 911	68,4	0	0,0	18 455	31,6	58 366	100
Saskatchewan	43 358	93,0	669	1,4	2 571	5,5	46 598	100
Alberta	43 620	93,3	0	0,0	3 117	6,7	46 737	100
Colombie-Britannique	39 933	78,6	3 057	6,0	7 835	15,4	50 825	100
Yukon	2 278	62,0	1 165	31,7	233	6,3	3 676	100
T.N.-O.	5 600	56,5	873	8,8	3 432	34,6	9 905	100
Canada	261 986	80,3	5 798	1,8	58 484	17,9	326 268 ⁴	100

Notes

1. La catégorie «dans les réserves» comprend les terres de la Couronne et les établissements indiens.
2. Sans les bandes crie et naskapie du Québec puisque ces groupes sont gérés selon l'entente de la Baie James.
3. Voir Lexique.
4. Sont exclus des listes générales huit personnes vivant dans des réserves ou sur des terres de la Couronne sans mention de zone géographique, soit 6 en Ontario et 2 au Québec.

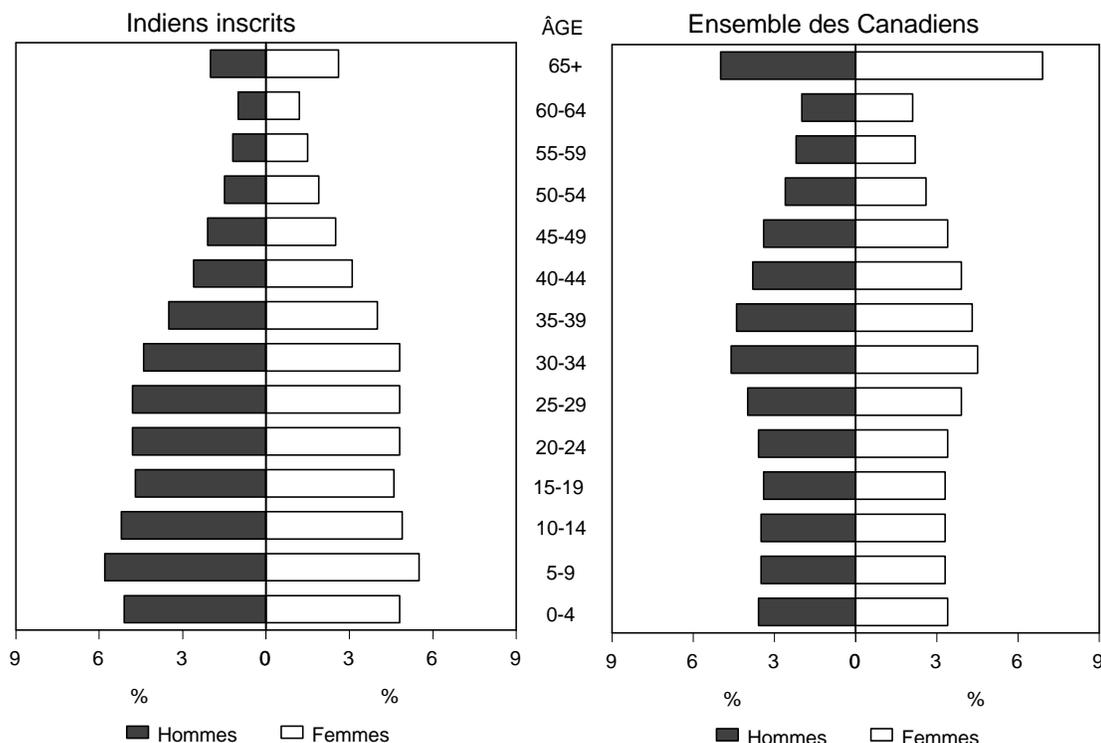
Sources

1994 : Registre des Indiens, MAINC.

1994 : *Manuel de la classification des bandes*, mars 1995, DQIR, MAINC.

RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR ÂGE ET PAR SEXE

Figure 8 Répartition de la population par âge et par sexe, 1994



Points saillants

En 1994, plus de 50 % de la population d'Indiens inscrits était âgée de moins de 25 ans. Pour l'ensemble du Canada, 34 % de la population était dans la cohorte d'âge des moins de 25 ans. Moins de 5 % de la population d'Indiens inscrits se trouvent dans la cohorte des 65 ans et plus, à comparer à près de 12 % pour l'ensemble de la population canadienne.

Les femmes de 65 ans et plus représentaient 5,1 % de la population d'Indiens inscrits de sexe féminin en 1994. Par contraste, les femmes de 65 ans et plus formaient près de 14 % de la population de femmes au pays. En 1994, 4,1 % de la population d'Indiens inscrits de sexe masculin avait 65 ans et plus. La proportion de Canadiens de sexe masculin de 65 ans et plus s'établissait à 10 %.

Tableau 8 Répartition par âge et par sexe, 1994, Indiens inscrits et ensemble des Canadiens

Âge	<u>Indiens inscrits</u> ¹				<u>Ensemble des Canadiens</u> ²			
	<u>Hommes</u>		<u>Femmes</u>		<u>Hommes</u>		<u>Femmes</u>	
	N ^{bre}	% ³	N ^{bre}	% ³	N ^{bre}	% ³	N ^{bre}	% ³
0-4	29 260	5,1	27 580	4,8	1 036 700	3,6	984 800	3,4
5-9	33 199	5,8	31 545	5,5	1 014 600	3,5	969 400	3,3
10-14	29 674	5,2	28 379	4,9	1 020 200	3,5	972 600	3,3
15-19	27 312	4,7	26 491	4,6	1 002 000	3,4	953 100	3,3
20-24	27 819	4,8	27 528	4,8	1 039 200	3,6	1 006 700	3,4
25-29	27 540	4,8	27 771	4,8	1 154 200	4,0	1 128 200	3,9
30-34	25 592	4,4	27 454	4,8	1 345 600	4,6	1 313 900	4,5
35-39	20 380	3,5	23 013	4,0	1 271 800	4,4	1 262 900	4,3
40-44	15 221	2,6	17 815	3,1	1 123 000	3,8	1 124 400	3,9
45-49	11 993	2,1	14 244	2,5	998 100	3,4	985 900	3,4
50-54	8 870	1,5	10 800	1,9	763 100	2,6	759 300	2,6
55-59	6 810	1,2	8 606	1,5	628 200	2,2	635 100	2,2
60-64	5 658	1,0	6 728	1,2	594 400	2,0	617 100	2,1
65+	11 414	2,0	14 959	2,6	1 462 600	5,0	2 016 200	6,9
Total	280 742	48,8	292 913	51,1	14 453 700	49,5	14 729 600	50,5

Notes

1. La population selon le Registre des Indiens est établie au 31 décembre 1994.
2. La population "Ensemble des Canadiens" comprend la population d'Indiens inscrits. Les chiffres sont des estimations postcensitaires provisoires au 1^{er} juillet 1994.
3. Les pourcentages sont fondés sur une population totale de 573 655 Indiens inscrits et sur une population canadienne totale de 29 183 300.

Sources

Registre des Indiens, MAINC.
 Statistique Canada, *Statistiques démographiques annuelles 1994*, n° 91-213 au cat., annuel.

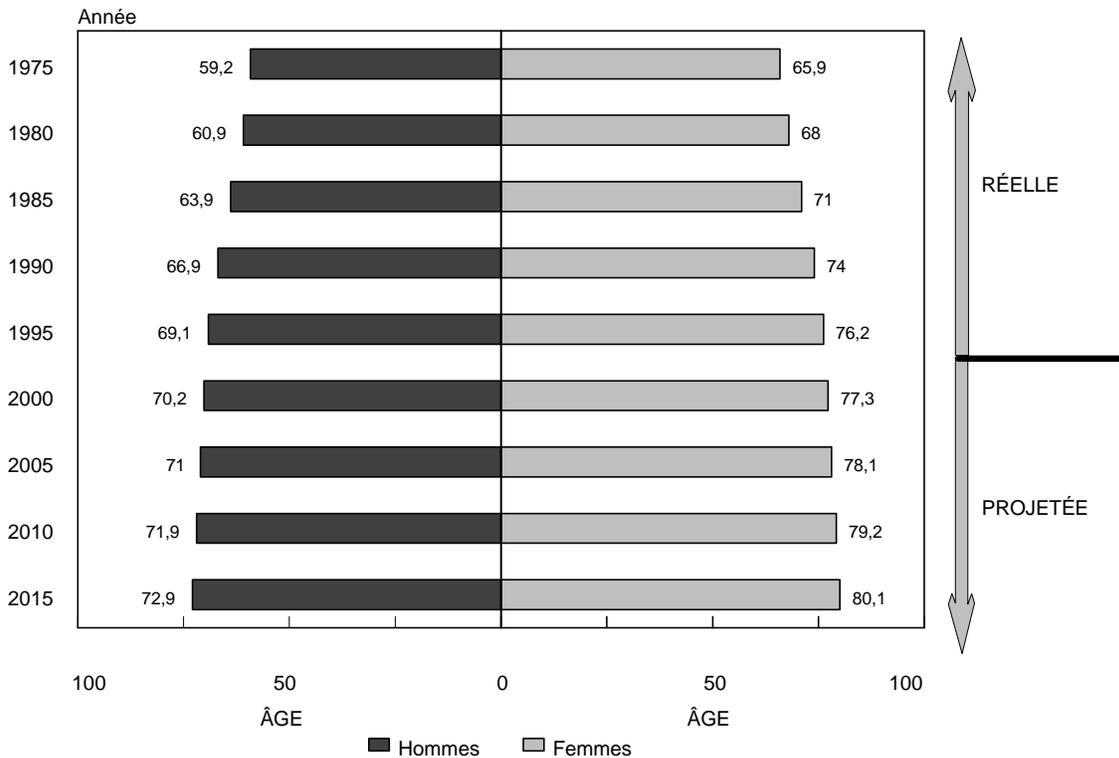
SANTÉ

Espérance de vie	24
Taux de mortalité	26
Taux de mortalité infantile	28
Taux de mortalité par cause de décès	30
Tuberculose	32

ESPÉRANCE DE VIE

Figure 9 Espérance de vie à la naissance par sexe, population d'Indiens inscrits

Points saillants



L'écart entre l'espérance de vie à la naissance des Indiens inscrits et de la population canadienne en général continue de se refermer : on prévoit qu'il sera de moins de six ans en 1996. Cela se compare à plus de dix ans en 1975.

Entre 1975 et 2015, l'espérance de vie à la naissance des Indiens inscrits devrait augmenter d'environ 14 ans pour les hommes et pour les femmes.

L'écart d'âge entre les hommes et les femmes en 1975 était de 6,7 ans en faveur des femmes et pourrait atteindre 7,2 ans d'ici 2015. Entre 1975 et 2015, l'espérance de vie devrait passer de 59,2 ans à 72,9 ans pour les hommes et de 65,9 ans à 80,1 ans pour les femmes.

Tableau 9 Espérance de vie à la naissance par sexe, population d'Indiens inscrits, Canada, 1975 - 2015

Espérance de vie à la naissance¹

<u>Année</u>	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>
1975	59,2	65,9
1980	60,9	68,0
1985	63,9	71,0
1990	66,9	74,0
1995	69,1	76,2
2000	70,2	77,3
2005	71,0	78,1
2010	71,9	79,2
2015	72,9	80,1

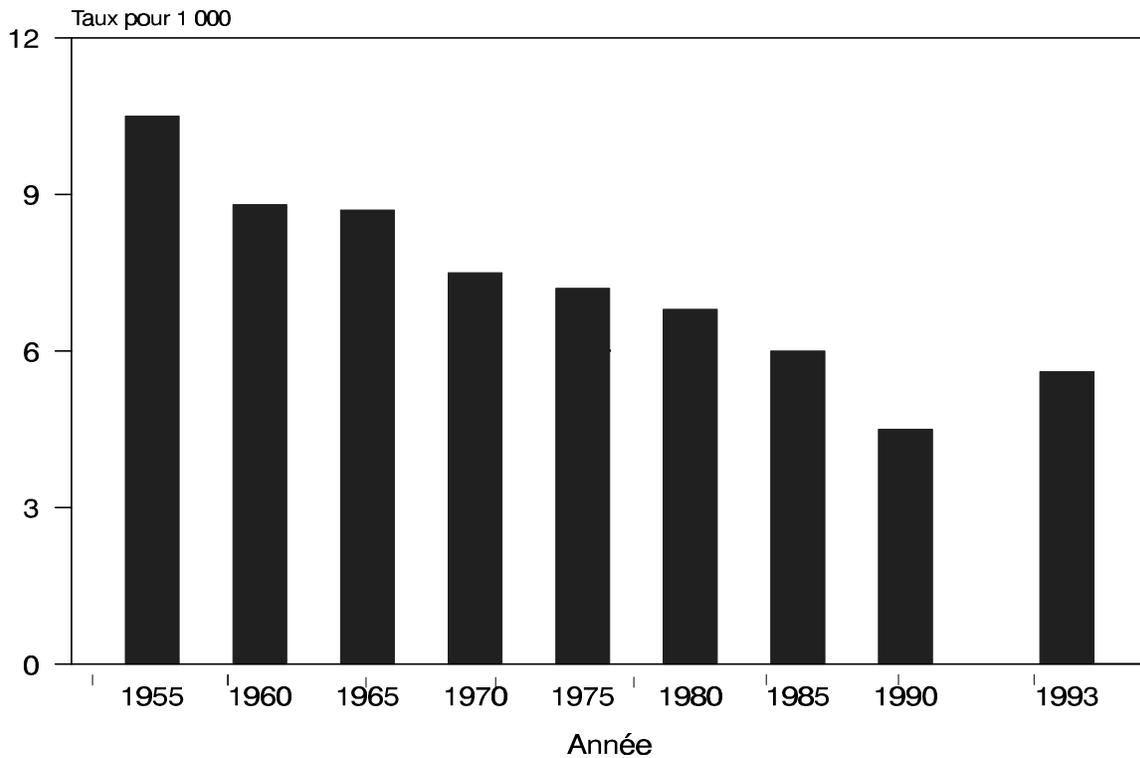
Notes

1. Voir Lexique.
2. Voir les scénarios détaillés dans la publication *Projections de la population indienne inscrite, 1991-2015*, QS-3535-000-FF-A1 du MAINC.

Source :

Projections de la population indienne inscrite, 1991-2015, MAINC, 1993.

TAUX DE MORTALITÉ

Figure 10 Taux de mortalité, population d'Indiens inscrits**Point saillant**

Entre 1955 et 1990, le taux de mortalité des Indiens inscrits est passé de 10,2 à 4,5 pour 1 000. Ces dernières années (1991-1993), les données traduisent une légère progression du taux, mais cela tient davantage à l'amélioration et à l'élargissement des méthodes de collecte des données qu'à quelque autre facteur susceptible d'avoir une influence sur le taux de mortalité.

Tableau 10 Taux de décès et de mortalité, population d'Indiens inscrits, Canada, 1955 - 1993 (Révisé)

<u>Année</u>	<u>Nombre de décès</u>	<u>Taux de mortalité¹</u> (pour 1 000)
1955	1 578	10,2 ²
1967	1 932	8,4
1970	s.o.	7,5
1975	1 814	7,2
1976	1 875	7,3
1980	1 851	6,8
1981	1 778	6,4
1982	1 740	6,2
1983	1 658	5,7
1984	1 675	5,7
1985	1 432	6,0
1986	1 380	5,6
1987 ³	1 405	5,6
1988	1 435	5,3
1989	1 338	4,8
1990	1 383	4,5
1991 ⁴	2 154	5,4
1992	2 331	5,6
1993	2 431	5,6

Notes

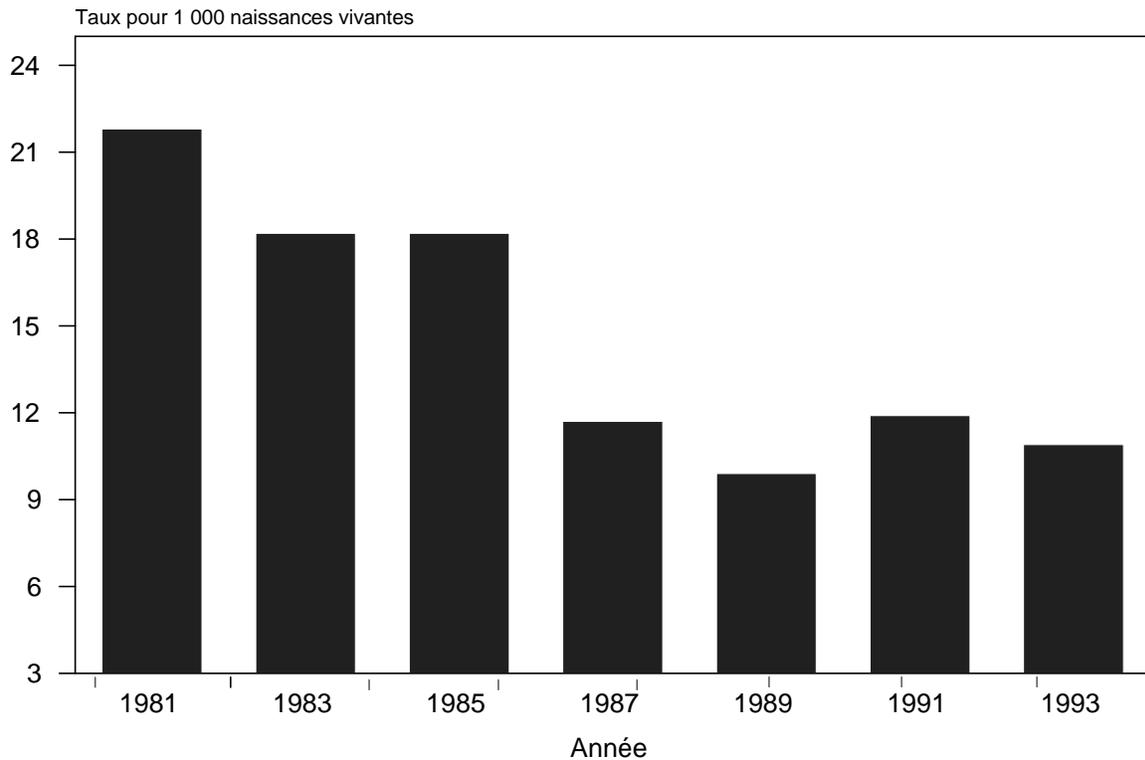
1. Les taux de mortalité ont été calculés à l'aide de données de Santé Canada. Les chiffres ne correspondent pas exactement à la population selon le Registre des Indiens. Voir «Population servie» dans le Lexique.
2. Le taux de mortalité a été estimé à l'aide du chiffre de la population totale d'Indiens inscrits en 1955, selon *Les Indiens : situation actuelle*, MAINC, 1980.
3. Les nombres et les taux depuis 1987 ne comprennent plus les Indiens des T.N.-O. en raison du transfert de services de santé au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.
4. Les données de la Colombie-Britannique ne sont pas comprises dans les nombres et les taux pour 1985-1990, mais le sont depuis 1991.

Source

Direction générale des services médicaux, Santé Canada.

TAUX DE MORTALITÉ INFANTILE

Figure 11 Taux de mortalité infantile, population d'Indiens inscrits



Poi

nts saillants

Un des facteurs d'accroissement de l'espérance de vie des Indiens inscrits est la diminution du taux de mortalité infantile.

Entre 1981 et 1993, les taux de mortalité infantile chez les Indiens inscrits sont tombés de 21,8 à 10,9 décès pour 1 000 naissances vivantes. Comparativement à ceux de 1989, les taux ont légèrement augmenté depuis 1991, conséquence partielle d'améliorations des processus de collecte des données qui ont été instituées en 1991 et d'augmentations du nombre de décès infantiles signalés pour la Saskatchewan et l'Alberta.

Tableau 11 Décès infantiles et taux de mortalité infantile, population d'Indiens inscrits, Canada, 1981 - 1993 (Révisé)

<u>Année</u>	<u>Nombre de décès infantiles</u> ¹	<u>Nombre de naissances vivantes</u>	<u>Taux de mortalité infantile (pour 1 000)</u> ²
1981	166	7 632	21,8
1982	138	8 090	17,1
1983	146	8 029	18,2
1984	146	7 726	18,9
1985	131	7 188	18,2
1986	119	6 817	17,5
1987 ³	87	7 465	11,7
1988	100	7 872	12,7
1989	80	8 067	9,9
1990	88	8 656	10,2
1991 ⁴	139	11 712	11,9
1992	152	12 107	12,6
1993	132	12 123	10,9

Notes

1. Un an et moins.
2. Les taux de mortalité correspondent à la population servie par Santé Canada. Voir «Population servie» dans le Lexique.
3. Les nombres et les taux depuis 1987 ne comprennent plus les Indiens des T.N.-O. en raison du transfert de services de santé au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.
4. Les données de la Colombie-Britannique ne sont pas comprises dans les nombres et les taux pour 1985 à 1990, mais le sont depuis 1991.

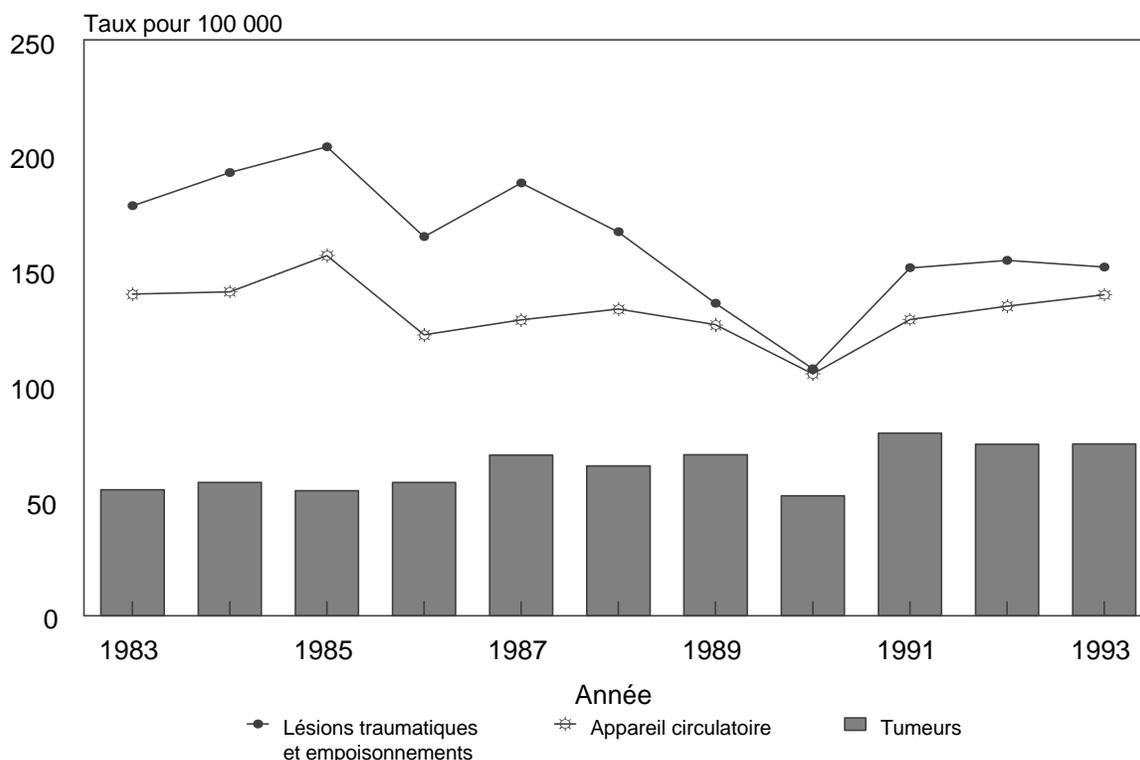
Source

Direction générale des services médicaux, Santé Canada.

TAUX DE MORTALITÉ PAR CAUSE DE DÉCÈS

Figure 12 Taux de mortalité par principale cause de décès, population d'Indiens inscrits

Points saillants



Entre 1983 et 1993, les lésions traumatiques et les empoisonnements étaient les principales causes de décès chez les Indiens inscrits. Les taux de décès par lésion traumatique et empoisonnement sont passés de 154 pour 100 000 en 1992 à 151 pour 100 000 en 1993.

En 1993, les causes les plus fréquentes de décès par lésion traumatique comprenaient les accidents de véhicule automobile, le suicide et la noyade. Venaient ensuite, aux deuxième et troisième rangs, les maladies de l'appareil circulatoire et les tumeurs (cancers), avec des taux de 139 et de 75 décès pour 100 000, respectivement.

Les taux de mortalité d'une année à l'autre observés par Santé Canada pour les Indiens inscrits ont baissé en 1993, mais augmenté en 1991 et en 1992. Cette tendance traduit des améliorations de la collecte des données de mortalité plutôt que de véritables augmentations de la mortalité.

Tableau 12 Taux de mortalité par cause de décès, population d'Indiens inscrits, Canada, 1983 - 1993

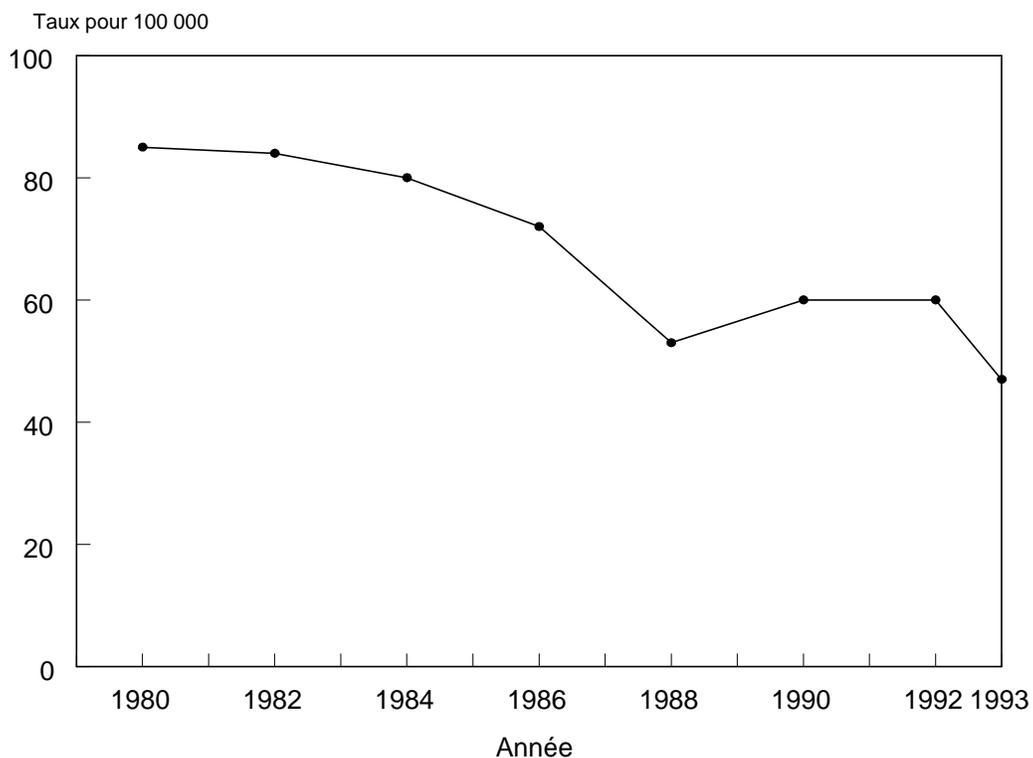
<u>Classification des maladies</u>	<u>Taux pour 100 000</u>										
	1983	1984	1985	1986	1987 ¹	1988	1989	1990	1991 ²	1992	1993
I. Maladies infectieuses et parasitaires	6,5	11,9	8,9	16,2	9,6	6,0	4,3	2,6	8,8	10,8	10,4
II. Tumeurs	54,8	57,9	54,4	58,4	69,8	65,1	70,0	60,5	79,4	74,5	74,6
III. Troubles endocriniens, du métabolisme et	10,3	7,5	16,4	12,6	20,0	12,7	16,4	11,7	17,6	17,3	19,2
IV. Maladies du sang et des organes hématopoïétiques	2,1	1,4	0,8	2,4	1,2	3,0	1,1	0,7	3,0	2,4	1,2
V. Troubles mentaux	8,9	4,4	5,5	6,1	4,0	7,1	4,6	4,6	8,8	8,2	14,3
VI. Système nerveux et organes des sens	4,4	6,5	6,7	5,7	9,2	10,0	6,1	5,2	6,6	8,6	10,9
VII. Appareil circulatoire	139,7	140,7	156,4	122,4	128,5	133,2	126,4	121,9	128,7	134,4	139,4
VIII. Appareil respiratoire	51,3	47,3	46,4	39,5	43,5	44,7	41,4	36,1	40,3	44,3	45,5
IX. Appareil digestif	28,1	22,1	24,5	23,5	18,4	16,4	20,3	19,2	26,2	30,4	25,4
X. Organes génito-urinaires	9,6	9,2	7,6	6,5	8,8	8,9	7,5	12,4	10,1	9,1	13,4
XI. Complications de la grossesse, de l'accouchement,	0,0	0,0	0,8	0,0	0,4	1,1	0,7	0,3	0,5	0,0	0,2
XII. Peau et tissu cellulaire sous-cutané	0,7	1,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	1,0	0,5	0,7	0,2
XIII. Système ostéo-articulaire	0,7	3,1	2,1	0,8	1,6	1,5	0,4	1,0	3,0	3,4	1,6
XIV. Anomalies congénitales	14,7	10,6	9,3	12,6	9,6	7,4	7,5	11,7	8,8	7,0	8,6
XV. Troubles d'origine périnatale	11,0	11,2	14,8	12,6	9,2	10,0	9,3	5,9	8,6	10,3	6,2
XVI. Symptômes, signes et états morbides vagues	24,3	20,1	25,7	33,2	25,5	27,2	18,6	19,8	30,0	30,9	24,5
XVII. Lésions traumatiques et empoisonnements	178,0	192,4	203,6	164,6	187,9	166,7	135,7	125,8	151,1	154,3	151,4
Autres	22,6	22,8	19,8	42,6	12,8	12,7	7,9	9,4	10,6	12,0	14,8
TOTAL³	567,7	570,1	603,7	559,5	560,0	534,1	478,2	449,8	542,6	558,6	561,8

Notes

1. Les nombres et les taux depuis 1987 ne comprennent plus les Indiens des T.N.-O. en raison du transfert des services de santé au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.
2. Les données de la Colombie-Britannique ne sont pas comprises dans les nombres et les taux pour 1985 à 1990, mais le sont depuis 1991.
3. Voir «Population servie» dans le Lexique.

Source

Programmes de santé des Premières Nations et des Inuit, Direction générale des services médicaux, Santé Canada.

TUBERCULOSE**Figure 13** Cas de tuberculose, population d'Indiens inscrits**Point saillant**

Le nombre de cas de tuberculose pour 100 000 habitants n'a pas cessé de diminuer entre 1980 et 1993. En 1993, l'incidence de cette maladie est tombée à un creux de 47 cas pour 100 000 habitants, ce qui est un net recul par rapport au taux de 60 pour 100 000 observé en 1992.

Tableau 13 Cas de tuberculose, population d'Indiens inscrits, Canada, 1980 - 1993

<u>Année</u>	<u>Cas¹</u>	<u>Population d'Indiens inscrits</u>	<u>Taux pour 100 000</u>
1980	270	316 737	85
1981	268	323 782	83
1982	280	332 178	84
1983	323	341 968	94
1984	278	348 809	80
1985	253	360 241	70
1986	281	387 829	72
1987	283	415 898	68
1988	236	443 884	53
1989	303	466 337	65
1990	292	490 178	60
1991	258	511 791	50
1992	320	533 461	60
1993	261	553 316	47

Note

1. Comprend les nouveaux cas et les cas de rechute.

Sources

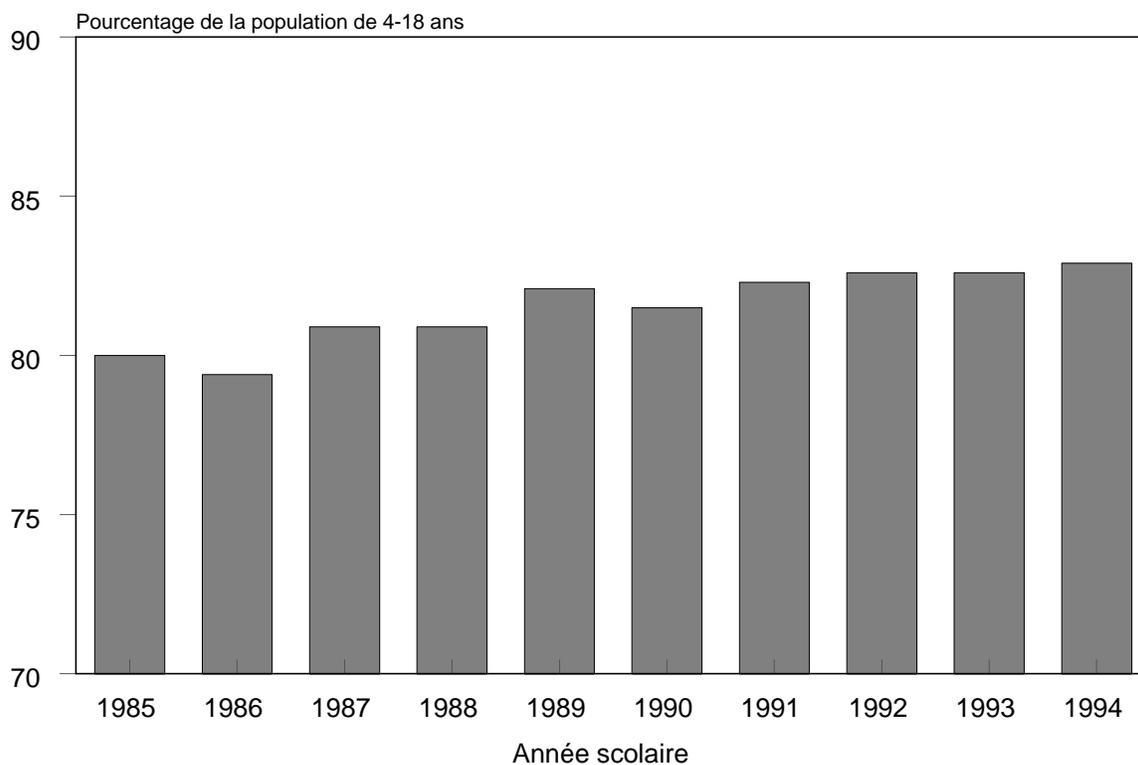
Statistique Canada, *La statistique de la tuberculose*, n° 82-220 au cat.
Registre des Indiens, MAINC.

INSTRUCTION

Scolarisation	36
Années consécutives de scolarité	38
Scolarisation postsecondaire	40
Taux de scolarisation universitaire : comparaison	42
Écoles administrées par des bandes	44
Scolarisation par type d'école	46
Espace réservé à l'éducation	48

SCOLARISATION

Figure 14 Scolarisation de la population d'Indiens inscrits dans les réserves, à la maternelle et dans les écoles élémentaires et secondaires



Points saillants

Le nombre d'enfants vivant dans des réserves et fréquentant des écoles élémentaires et secondaires a augmenté entre 1985-1986 et 1994-1995, passant de 80 623 à 107 091.

Le pourcentage d'enfants d'âge scolaire vivant dans des réserves et inscrits à la maternelle ou à l'école élémentaire ou secondaire est passé de 80 % en 1985-1986 à 83 % en 1994-1995.

Tableau 14 Scolarisation de la population d'Indiens inscrits dans les réserves ¹, à la maternelle ou à l'école élémentaire ou secondaire, Canada, 1985-1986 - 1994-1995 (Révisé)

<u>Année</u>	<u>Effectif total</u> ²	<u>Effectif d'Indiens inscrits 4-18 ans</u>	<u>Population d'Indiens inscrits 4-18 ans</u> ³	<u>Taux de scolarisation</u> ⁴
1985-1986	80 623	70 832	88 503	80,0
1986-1987	82 271	72 023	90 721	79,4
1987-1988	84 271	74 154	91 631	80,9
1988-1989	85 582	75 217	92 927	80,9
1989-1990	88 158	77 382	94 196	82,1
1990-1991	92 018	79 299	97 256	81,5
1991-1992	96 594	82 678	100 481	82,3
1992-1993	100 890	85 691	103 771	82,6
1993-1994	103 644	88 708	107 346	82,6
1994-1995	107 091 ⁵	92 047	111 082	82,9

Notes

1. La catégorie «dans les réserves» comprend les terres de la Couronne et les établissements indiens.
2. L'effectif total comprend les Indiens inscrits, les Indiens non inscrits et les Inuit de la prématernelle à la 13^e année (lorsque la 13^e année est offerte).
3. Sans les T.N.-O. et le Yukon, vu que l'enseignement à la prématernelle et dans les écoles élémentaires et secondaires est financé par les gouvernements territoriaux plutôt que par le MAINC.
4. Le taux de scolarisation est le quotient de la division de l'effectif d'Indiens inscrits de 4-18 ans par la population d'Indiens inscrits de 4-18 ans. Ce calcul est différent de celui des années précédentes.
5. Sans un nombre estimatif de 435 élèves du Conseil tribal de Nuuchah-nulth, qui a négocié une entente distincte avec le MAINC.

Sources

Effectif :

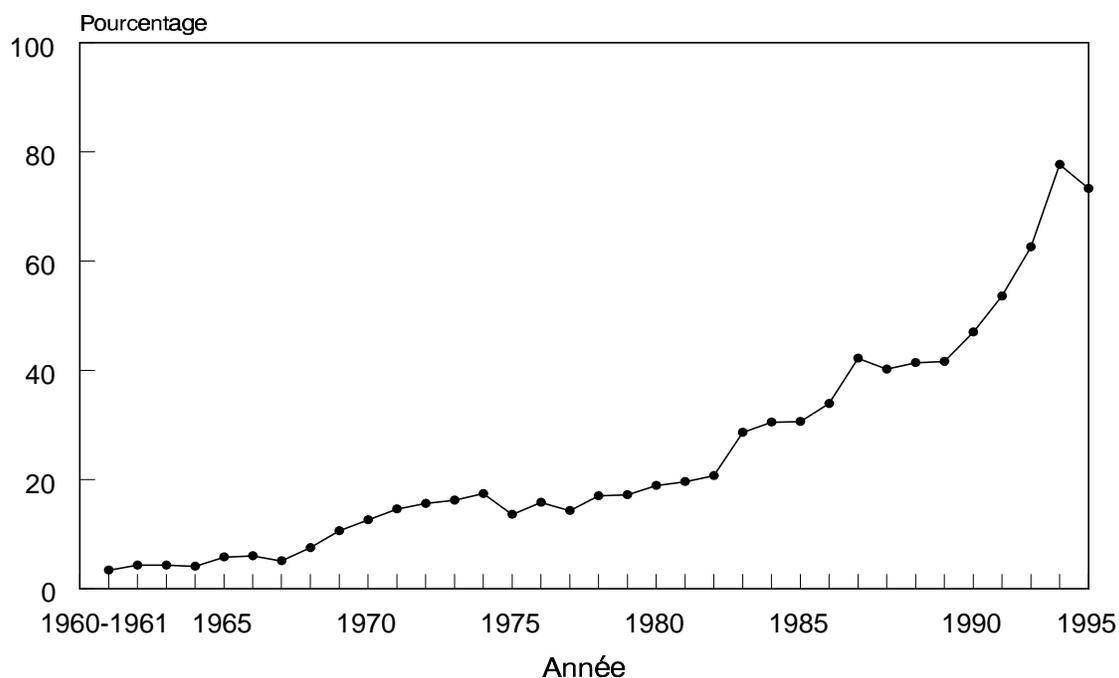
- 1985 : État nominatif, Direction générale de l'éducation, MAINC.
- 1986-1988 : Rapport de fin d'année visant les indicateurs de rendement, National, MAINC.
- 1989-1990 : État nominatif, Direction générale de l'éducation, MAINC.
- 1991-1994 : État nominatif, Direction générale de la gestion de l'information, MAINC.

Population :

- 1985-1994 : Registre des Indiens, MAINC.

ANNÉES CONSÉCUTIVES DE SCOLARITÉ

Figure 15 Élèves dans les réserves faisant 12 années consécutives de scolarité



P
nt saillant

oi

Les enfants indiens poursuivent leurs études plus longtemps. La proportion d'enfants indiens qui restent à l'école jusqu'en 12^e année est passée d'environ 3 % en 1960-1961 à 73 % en 1994-1995, soit presque cinq points de moins que l'année précédente.

Tableau 15 Élèves dans des réserves faisant 12 années consécutives de scolarité, Canada, 1960-1961 - 1994-1995

Année scolaire	<u>%</u>	Année scolaire	<u>%</u>
1960-1961	3,4	1980-1981	19,6
1961-1962	4,3	1981-1982	20,7
1962-1963	4,3	1982-1983	28,6
1963-1964	4,1	1983-1984	30,5
1964-1965	5,8	1984-1985	30,6
1965-1966	6,0	1985-1986	33,9
1966-1967	5,1	1986-1987	42,2
1967-1968	7,5	1987-1988	40,2
1968-1969	10,6	1988-1989	41,4
1969-1970	12,6	1989-1990	41,6
1970-1971	14,6	1990-1991	47,0
1971-1972	15,6	1991-1992	53,6
1972-1973	16,2	1992-1993	62,6
1973-1974	17,4	1993-1994	77,7
1974-1975	13,6	1994-1995	73,3 ¹
1975-1976	15,8		
1976-1977	14,3		
1977-1978	17,0		
1978-1979	17,2		
1979-1980	18,9		

Note

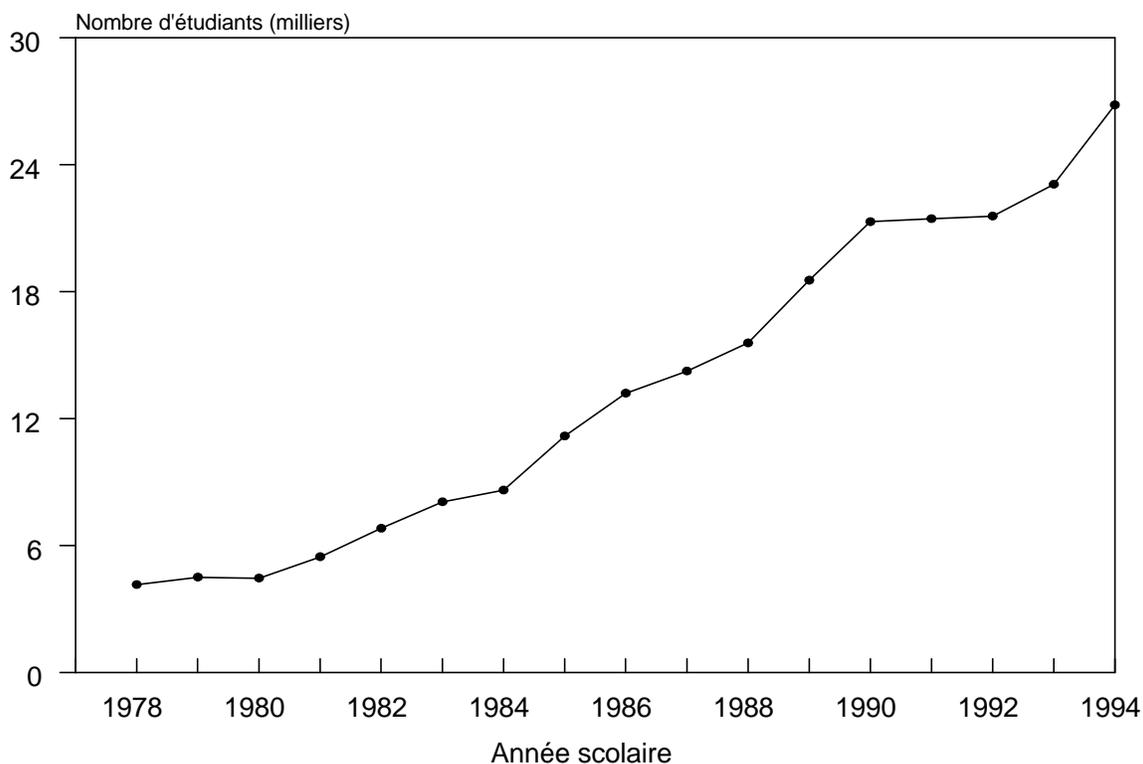
1. Le pourcentage pour 1994-1995 est le quotient de la division du nombre d'élèves de 12^e année en 1994-1995 par le nombre d'élèves de 1^{re} année en 1984-1985.

Sources

1960-1961 - 1977-1978 : Division de la statistique, Direction générale des services du programme, MAINC.
1991-1992 - 1994-1995 : État nominatif, Direction générale de la gestion de l'information, MAINC.

SCOLARISATION POSTSECONDAIRE

Figure 16 Effectif des établissements d'enseignement postsecondaire, population d'Indiens inscrits



Point saillant

Le nombre d'Indiens inscrits fréquentant les établissements d'enseignement postsecondaire a presque doublé entre 1985-1986 et 1993-1994, passant de 11 710 à 23 068. En 1994-1995, l'effectif a augmenté d'encore 3 751 étudiants par rapport à l'année précédente, passant à 26 819 personnes.

Tableau 16 Effectif des établissements d'enseignement postsecondaire, population d'Indiens inscrits par rapport à l'ensemble des Canadiens, 1977-1978 - 1994-1995

<u>Année scolaire</u>	<u>Effectif postsecondaire¹</u>
1977-1978	3 599
1978-1979	4 148
1979-1980	4 502
1980-1981	4 455
1981-1982	5 467
1982-1983	6 810
1983-1984	8 062
1984-1985	8 617
1985-1986	11 170
1986-1987	13 196
1987-1988	14 242
1988-1989	15 572 ²
1989-1990	18 535
1990-1991	21 300
1991-1992	21 442
1992-1993	21 566
1993-1994	23 068
1994-1995	26 819 ³

Notes

1. Nombre total d'Indiens inscrits financés par le MAINC et fréquentant un établissement d'enseignement postsecondaire.
2. Depuis 1988-1989, les nombres comprennent les étudiants participant au Programme préparatoire à l'entrée au collège et à l'université (PPECU).
3. L'effectif est une estimation qui comprend les nombres déclarés et non déclarés.

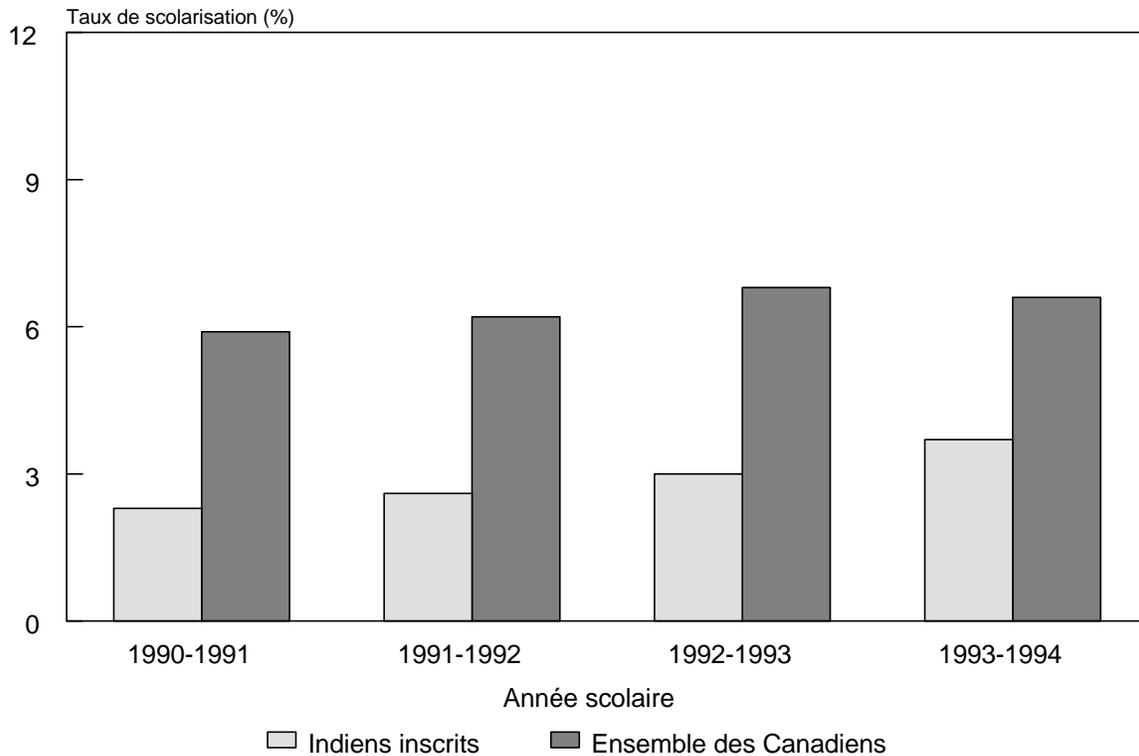
Sources :

1977-1990 : Direction générale de l'éducation, MAINC.

1991-1994 : Direction générale de la gestion de l'information, MAINC.

TAUX DE SCOLARISATION UNIVERSITAIRE : COMPARAISON

Figure 17 Taux de scolarisation universitaire à plein temps, Indiens inscrits par rapport à l'ensemble des Canadiens



Point saillant

Le taux de scolarisation universitaire pour la population d'Indiens inscrits de 17-34 ans est passé de 2,3 % en 1990-1991 à 3,7 % en 1993-1994. Sur la même période, le taux de scolarisation universitaire des Canadiens de 17-34 ans est passé de 5,9 % à 6,6 %. Les taux de scolarisation universitaire des Indiens inscrits sont demeurés en deçà du niveau canadien, mais les écarts absolus entre les deux groupes se referment avec le temps.

Tableau 17 Taux de scolarisation universitaire à plein temps ¹,
Indiens inscrits par rapport à l'ensemble des Canadiens,
1990-1991 - 1993-1994 (Révisé)

	<u>1990-1991</u>	<u>1991-1992</u>	<u>1992-1993</u>	<u>1993-1994</u>
<u>Indiens inscrits</u>				
Population scolarisée de 17-	4 129	4 717*	5 607*	7 151*
Population de 17-34 ans	179 304	184 254	188 790	192 631
Taux de scolarisation	2,3	2,6	3,0	3,7
<u>Ensemble des Canadiens</u> ³				
Population scolarisée de 17-	499 044	517 899	566 681	545 497
Population de 17-34 ans	8 483 000	8 390 600	8 329 100	8 229 200
Taux de scolarisation	5,9	6,2	6,8	6,6

* Le manque d'homogénéité des déclarations a obligé à utiliser des estimations pour calculer la population scolarisée d'Indiens inscrits.

Notes

1. Les chiffres de scolarisation présentés dans cette édition de *Données ministérielles de base* reflètent un changement de méthodologie de collecte et de déclaration des chiffres de scolarisation postsecondaire à Statistique Canada. Du fait des changements aux procédures de collecte et de diffusion des données, les chiffres de scolarisation postsecondaire pour la population canadienne sont fondés entièrement sur les effectifs des universités seulement. Les effectifs des collèges et des autres établissements d'enseignement postsecondaire non universitaire pour l'ensemble des Canadiens ne sont pas disponibles pour figurer dans *Données ministérielles de base*. À ce titre, les effectifs déclarés pour la population d'Indiens inscrits sont pour la scolarisation universitaire seulement. Par conséquent, les taux de scolarisation postsecondaire pour la population d'Indiens inscrits, qui englobaient jusque-là les programmes des collèges et les autres programmes postsecondaires ne menant pas à un grade, sont généralement moins de la moitié des taux qui étaient indiqués selon l'ancienne méthodologie. L'incidence de ce changement est moins prononcée pour la population de l'«ensemble des Canadiens», vu que la fréquentation de ces établissements non universitaires reflète une plus faible proportion du total de la population postsecondaire pour l'«ensemble des Canadiens».
2. Le groupe d'âge 17-34 ans a été choisi parce que la plupart des étudiants fréquentant l'université entrent dans ce groupe d'âge. Cependant, les étudiants indiens ont tendance à entrer à l'université plus vieux que les autres. Alors que près de 80 % des étudiants indiens inscrits soient âgés de 17 à 34 ans, environ 95 % de l'ensemble des étudiants canadiens font partie de ce groupe d'âge.
3. Les chiffres de population pour l'ensemble des Canadiens pour les années 1989-1990 et 1990-1991 sont des estimations intercensitaires révisées. Les chiffres des années 1991-1992 et 1992-1993 sont des estimations postcensitaires mises à jour, alors que ceux de 1993-1994 sont des estimations postcensitaires préliminaires.

Sources

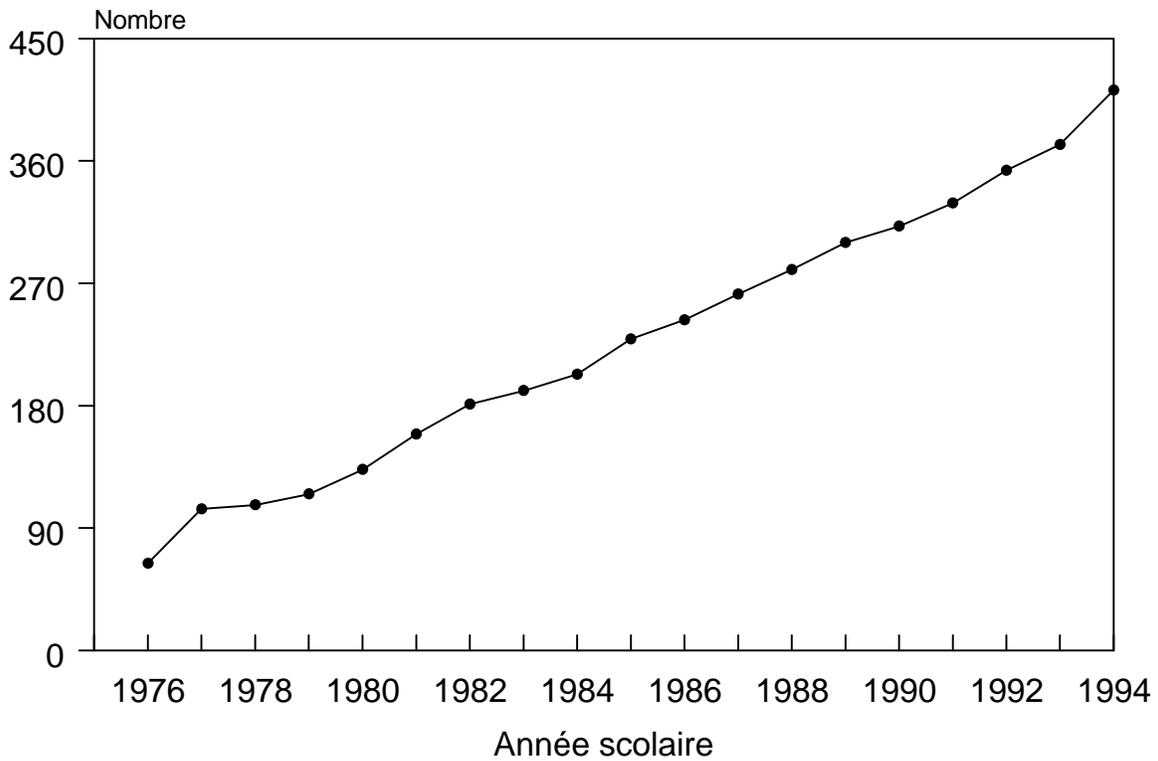
Base de données sur l'éducation postsecondaire, Direction générale de la gestion de l'information, et Registre des Indiens, MAINC.

1990-1991 : *Estimations intercensitaires révisées de la population et des familles*, n° 91-537 au cat., Statistique Canada.

1992-1993 et 1993-1994 : *Statistiques démographiques annuelles*, n° 91-213 au cat., annuel, Statistique Canada, diverses années. Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Statistique Canada.

ÉCOLES ADMINISTRÉES PAR DES BANDES

Figure 18 Écoles administrées par des bandes



Points saillants

Les bandes indiennes prennent davantage en charge l'éducation des enfants indiens dans les réserves.

Le nombre d'écoles administrées par des bandes est passé de 64 en 1976-1977 à 412 en 1994-1995.

Tableau 18 Écoles administrées par des bandes, Canada, 1976-1977 - 1994-1995

<u>Année scolaire</u>	<u>Écoles administrées par des bandes¹</u>
1976-1977	64
1977-1978	104
1978-1979	107
1979-1980	115
1980-1981	133
1981-1982	159
1982-1983	181
1983-1984	191
1984-1985	203
1985-1986	229
1986-1987	243
1987-1988	262
1988-1989	280
1989-1990	300
1990-1991	312
1991-1992	329
1992-1993	353
1993-1994	372
1994-1995	412

Note

1. Une école administrée par une bande est définie comme une école administrée directement par une bande indienne.

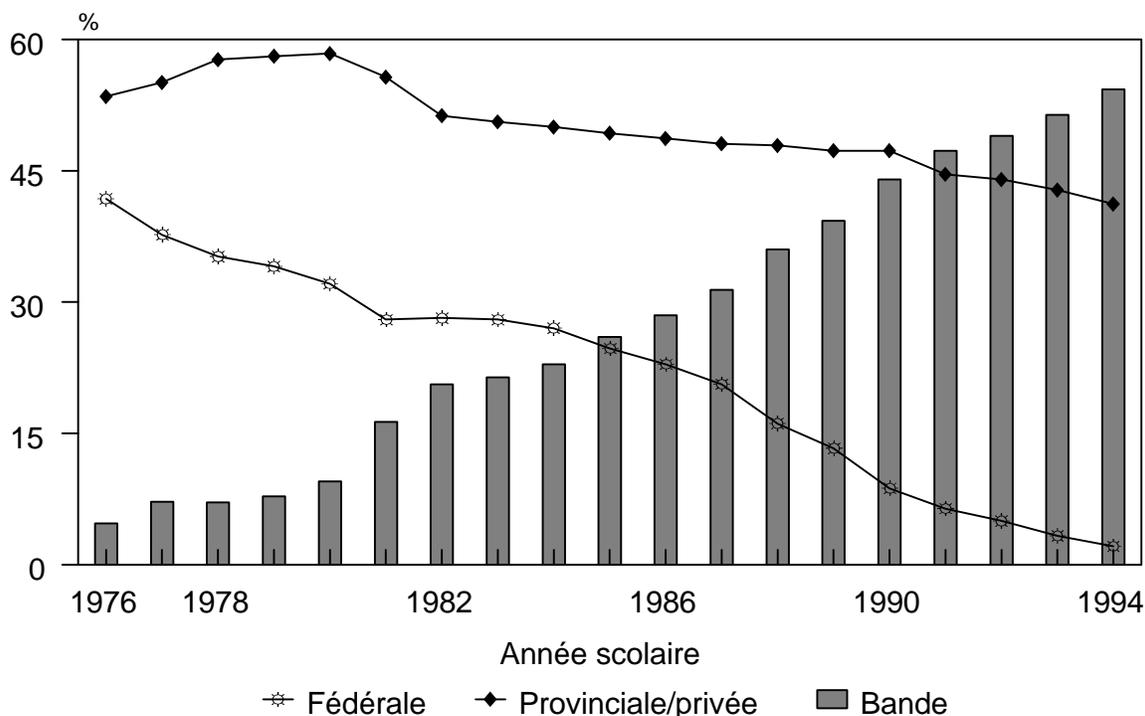
Sources

- 1976-1978 : État nominatif, Section de la statistique (Services de gestion), MAINC.
 1979-1985 : État nominatif, Direction générale de l'éducation, MAINC.
 1986-1988 : Rapport de fin d'année visant les indicateurs de rendement, MAINC.
 1989-1990 : État nominatif, Direction générale de l'éducation, MAINC.
 1991-1994 : État nominatif, Direction générale de la gestion de l'information, MAINC.

SCOLARISATION PAR TYPE D'ÉCOLE

Figure 19 Scolarisation à la maternelle, et à l'école élémentaire et secondaire, par type d'école, Canada, population dans les réserves 1976-77 - 1994-95

Points saillants



L'engagement qu'a pris le gouvernement de donner aux Premières nations une plus grande maîtrise de l'éducation dans les réserves se reflète dans les tendances de la scolarisation. La proportion d'enfants fréquentant les écoles élémentaires et secondaires administrées par des bandes augmente, pendant que fléchit la proportion des effectifs des écoles administrées par le gouvernement fédéral ou d'autres autorités.

La proportion des effectifs des écoles administrées par des bandes est passée de 5 % en 1976-1977 à 54 % en 1994-1995. La proportion des effectifs des écoles fédérales est tombée à 2 % en 1994-1995, de 42 % qu'elle était en 1976-1977.

Enfin, la proportion des effectifs des écoles provinciales et privées est passée de 53 % en 1976-1977 à 44 % en 1994-1995.

Tableau 19 Effectifs des maternelles et des écoles élémentaires et secondaires par type d'école, population dans les réserves, Canada, 1976-77 - 1994-95

<u>Année scolaire</u>	<u>Écoles fédérales</u>	<u>Écoles provinciales</u>	<u>Écoles administrées par des bandes</u>	<u>Écoles privées</u>	<u>Total</u>
1976-1977	30 012	36 884	3 340	1 481	71 717
1977-1978	29 412	41 358	5 639	1 679	78 088
1978-1979	28 605	45 438	5 796	1 520	81 359
1979-1980	27 742	45 742	6 311	1 442	81 237
1980-1981	26 578	46 852	7 879	1 492	82 801
1981-1982	22 525	43 652	13 133	1 156	80 466
1982-1983	21 825	38 511	15 912	1 164	77 412
1983-1984	21 893	39 474	16 715	...	78 082
1984-1985	21 669	40 080	18 372	...	80 121
1985-1986	19 943	39 712	20 968	...	80 623
1986-1987	18 811	40 053	23 407	...	82 271
1987-1988	17 322	40 520	26 429	...	84 271
1988-1989	13 783	40 954	30 845	...	85 582
1989-1990	11 764	41 720	34 674	...	88 158
1990-1991	8 052	43 453	40 513	...	92 018
1991-1992	6 180	43 092	45 665	1 657	96 594
1992-1993	5 096	44 418	49 426	1 950	100 890
1993-1994	3 453	44 331	53 312	2 548	103 644
1994-1995	2 219	44 118	58 139	2 615	107 091 ¹

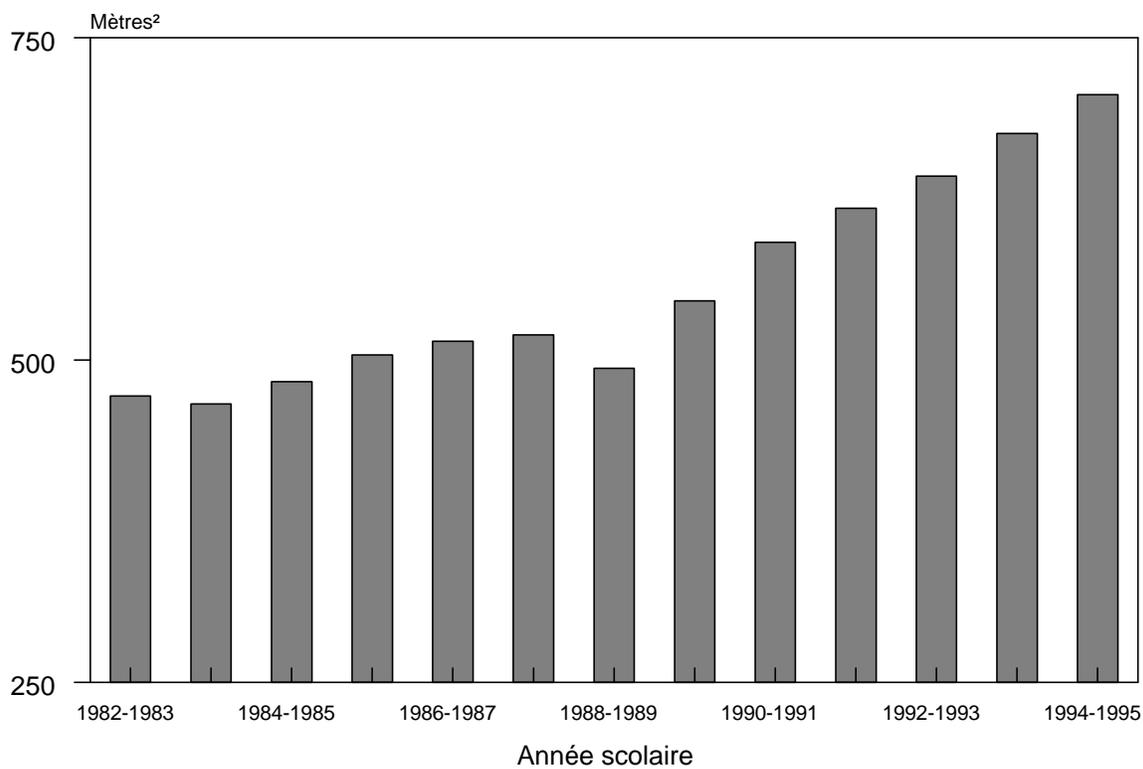
Notes

- ... Entre 1983-1984 et 1990-1991, les données sur les écoles privées n'étaient pas codées séparément et étaient regroupées dans les chiffres des écoles provinciales.
1. Sans un nombre estimatif de 435 élèves du Conseil tribal de Nuuchahnulth, qui a négocié une entente distincte avec le MAINC.

Sources

- 1976-1977 - 1978-1979 : État nominatif, Section de la statistique (Services de gestion), MAINC.
 1979-1980 - 1990-1991 : État nominatif, Direction générale de l'éducation, MAINC.
 1991-1992 - 1994-1995 : État nominatif, Direction générale de la gestion de l'information, MAINC.

ESPACE RÉSERVÉ À L'ÉDUCATION

Figure 20 Espace réservé à l'éducation dans les réserves**Point saillant**

En 1994-1995, l'espace réservé aux écoles a atteint 705 729 mètres carrés, par suite de la construction de nouvelles écoles.

Tableau 20 Espace réservé à l'éducation dans les réserves,
Canada, 1982-1983 - 1994-1995

<u>Exercice</u>	<u>Mètres carrés</u>
1982-1983	472 221
1983-1984	465 959
1984-1985	483 276
1985-1986	503 920
1986-1987	514 579
1987-1988	519 443
1988-1989	493 510
1989-1990	545 898
1990-1991	591 363
1991-1992	617 789
1992-1993	642 568
1993-1994	675 689
1994-1995	705 729

Note

1. Y compris les résidences d'enseignants et d'élèves.

Source

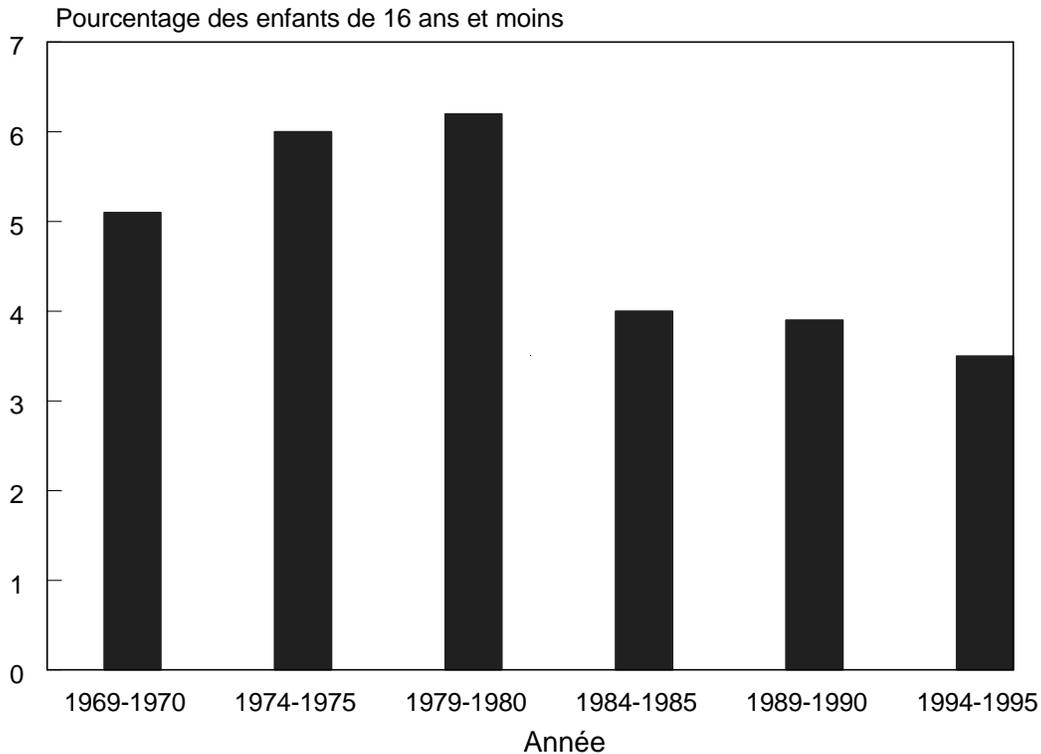
Système de gestion des biens immobiliers, MAINC.

CONDITION SOCIALE

Enfants placés	52
Dépenses par enfant	54
Adultes placés	56
Dépenses par adulte	58
Assistés sociaux et tributaires de l'aide sociale	60
Dépenses d'aide sociale	62
Programme d'aide sociale	64

ENFANTS PLACÉS

Figure 21 Enfants placés, population d'Indiens inscrits dans les réserves



Points saillants

Le ratio des enfants placés par rapport au nombre total d'enfants de 16 ans et moins dans la population d'Indiens inscrits a culminé à environ 6,5 % au milieu des années 70, puis a reculé graduellement jusqu'à 3,9 % en 1994-1995.

Entre 1986-1987 et 1994-1995, le ratio d'enfants placés par rapport au nombre total d'enfants de 16 ans et moins dans la population d'Indiens inscrits a fluctué entre 3,5 % et 4 %.

Tableau 21 Enfants placés, population d'Indiens inscrits dans les réserves, Canada, 1969-1970 - 1994-1995 (Révisé)

<u>Exercice</u>	<u>Enfants placés¹</u>	<u>Enfants de 16 ans et moins</u>	<u>%</u>	<u>Exercice</u>	<u>Enfants placés¹</u>	<u>Enfants de 16 ans et moins</u>	<u>%</u>
1969-1970	4 861	94 698	5,1	1982-1983	4 577	96 105	4,8
1970-1971	5 156	95 048	5,4	1983-1984	4 105	98 379	4,2
1971-1972	5 336	94 777	5,6	1984-1985	3 887	97 586	4,0
1972-1973	5 336	94 906	5,6	1985-1986	4 000	99 213	4,0
1973-1974	5 582	94 634	5,9	1986-1987	3 603	101 841	3,5
1974-1975	5 817	96 960	6,0	1987-1988	3 836	101 537	3,8
1975-1976	6 078	96 493	6,3	1988-1989	3 989	102 529	3,9
1976-1977	6 247	96 417	6,5	1989-1990	4 178	105 992	3,9
1977-1978	6 017	96 780	6,2	1990-1991	4 352	109 165	4,0
1978-1979	6 177	94 866	6,5	1991-1992	4 586	114 683	4,0
1979-1980	5 820	94 414	6,2	1992-1993	4 533	115 683	3,8
1980-1981	5 716	94 916	6,0	1993-1994	4 939	124 060	4,0
1981-1982	5 144	94 608	5,4	1994-1995	5 124	128 609	3,9

Note

1. Voir Lexique. Le nombre total d'enfants placés selon le calcul de la Direction générale du développement social est le quotient de la division du nombre total de journées-cas par 365. Les cas d'enfants placés ne comprennent pas les approches préventives et alternatives des services à l'enfance et à la famille (p. ex., les services d'aides familiales). Sont exclus les résidents des T.N.-O. et de Terre-Neuve, vu qu'ils sont financés par le gouvernement territorial/provincial. Les enfants indiens placés vivaient dans une réserve, sur une terre de la Couronne ou dans un établissement avant la prestation des soins.

Sources

Enfants placés :

1967-1968 - 1980-1981 : Statistique Canada, *Sécurité sociale, programmes nationaux*, 1978, n° 86-511 au cat.

1981-1982 - 1990-1991 : Direction générale du développement social, MAINC.

1991-1992 : Direction générale des finances, MAINC.

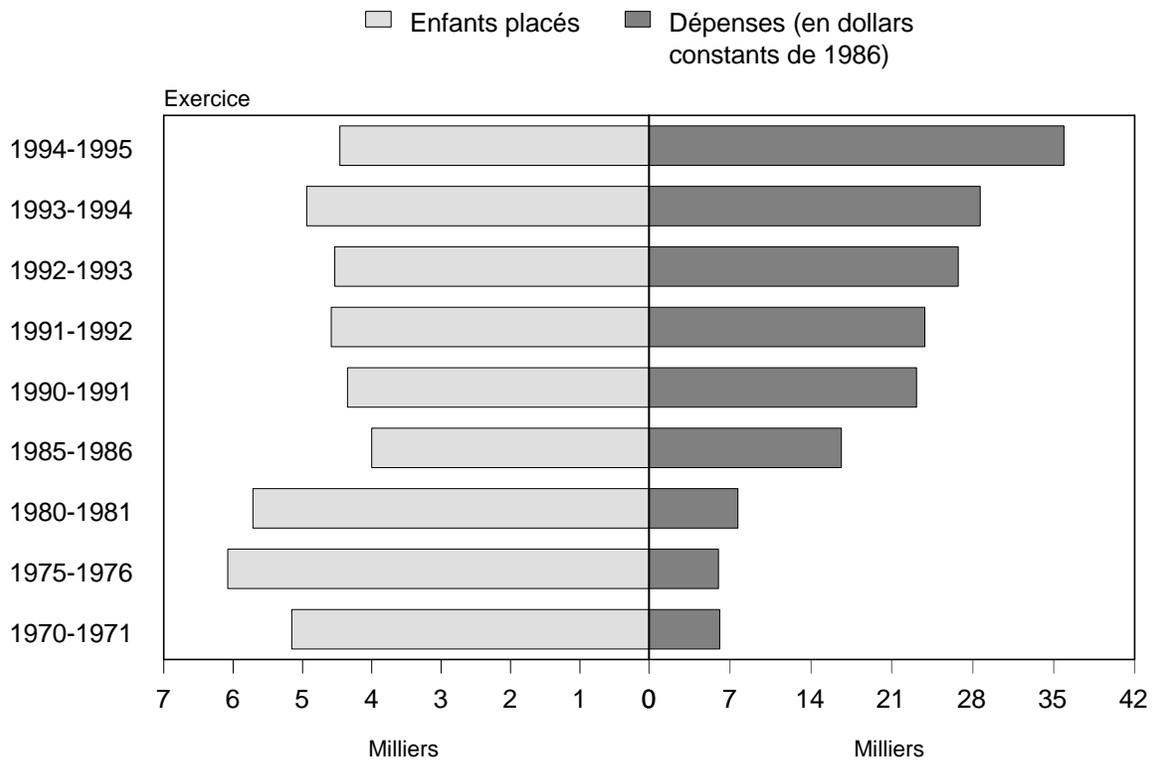
1992-1993 - 1994-95 : Direction générale de la gestion de l'information, MAINC

Enfants de 16 ans et moins :

Registre des Indiens, MAINC.

DÉPENSES PAR ENFANT

Figure 22 Enfants placés et dépenses par enfant, population d'Indiens inscrits dans les réserves



Points saillants

Le nombre d'enfants placés a fluctué entre 1980-1981 et 1994-1995, alors que les dépenses totales n'ont pas cessé d'augmenter ¹.

Les dépenses par enfant sont passées de 6 100 \$ en 1970-1971 à 35 800 \$ en 1994-1995 ¹.

Note

1. Tous les chiffres sont en dollars constants de 1986.

Tableau 22 Dépenses totales et dépenses par enfant dans les réserves ¹, population d'Indiens inscrits bénéficiaires de soins en établissement, 1970-1971 - 1994-1995

<u>Exercice</u>	<u>Enfants placés^{2,4}</u>	<u>Dépenses totales (\$ courants)</u>	<u>Dépenses par enfant (\$ courants)</u>	<u>Dépenses totales (\$ constants 1986)³</u>	<u>Dépenses par enfant (\$ constants 1986)³</u>
1970-1971	5 156	10 042 000	1 948	31 479 624	6 105
1975-1976	6 078	16 076 000	2 645	36 371 041	5 984
1980-1981	5 716	29 485 700	5 158	43 877 530	7 676
1981-1982	5 144	34 740 700	6 754	46 014 172	8 945
1982-1983	4 577	37 578 200	8 210	44 896 296	9 809
1983-1984	4 105	43 673 900	10 639	49 349 040	12 022
1984-1985	3 887	50 734 100	13 052	54 907 035	14 126
1985-1986	4 000	63 868 400	15 967	66 529 583	16 632
1986-1987	3 603	71 979 700	19 978	71 979 700	19 978
1987-1988	3 836	80 455 800	20 974	77 064 943	20 090
1988-1989	3 989	97 169 700	24 359	89 971 944	22 555
1989-1990	4 178	102 797 600	24 604	90 173 333	21 583
1990-1991	4 352	120 285 800	27 639	100 657 573	23 129
1991-1992	4 586	137 943 200	30 079	109 305 230	23 835
1992-1993	4 533	155 184 200	34 234	121 143 000	26 725
1993-1994	4 939	184 832 939	37 423	141 417 770	28 633
1994-1995	5 124	209 245 132	46 905	160 059 740	35 880

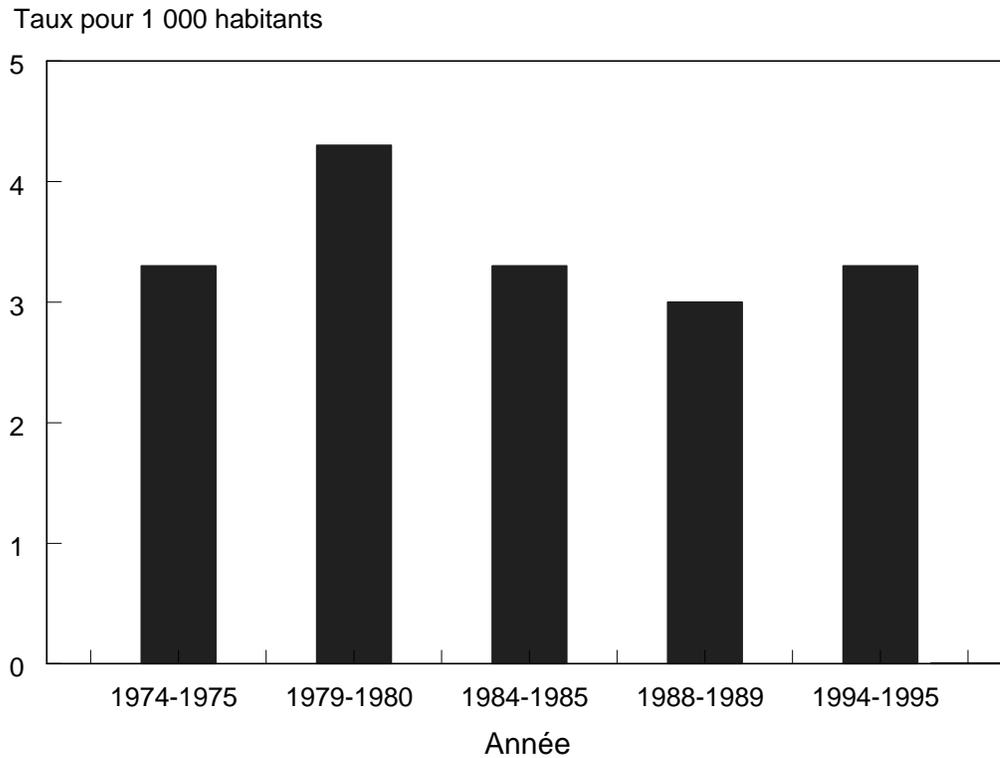
Notes

1. Voir Lexique. La catégorie «dans les réserves» comprend les terres de la Couronne et les établissements indiens.
2. Le nombre d'enfants placés est le quotient de la division du nombre de jours-cas par 365. Les cas d'enfants placés ne comprennent pas les approches préventives et alternatives des services à l'enfance et à la famille (p. ex., les services d'aides familiales). Par conséquent, les dépenses par enfant sont surestimées. Sont exclus les résidents des T.N.-O. et de Terre-Neuve, vu qu'ils sont financés par le gouvernement territorial/provincial.
3. Les dépenses en dollars constants ont été établies en fonction de l'indice des prix à la consommation de 1986, Statistique Canada.
4. Le nombre d'enfants placés inclut les chiffres de la région de l'Ontario.

Sources

- 1970-1971 : Statistique Canada, *Sécurité sociale, Programmes nationaux*, 1978, n° 86-201 au cat.
 1971-1972 - 1980-1981 : Statistique Canada, *Sécurité sociale, Programmes nationaux, Autres programmes*, 1982, n° 86-511 au cat.
 1981-1982 - 1990-1991 : Direction générale du développement social, MAINC.
 1991-1992 : Direction générale des finances, MAINC.
 1992-1993 - 1994-1995 : Direction générale de la gestion de l'information, MAINC.

ADULTES PLACÉS

Figure 23 Adultes placés, population d'Indiens inscrits dans les réserves**Point saillant**

Sur deux décennies, le nombre moyen d'adultes indiens inscrits qui sont placés en établissement a légèrement diminué, passant de 3,7 pour 1 000 dans les années 70 à 3,2 pour 1 000 dans les années 80. En 1994-1995, le taux était de 3,3 pour 1 000 adultes indiens inscrits.

Tableau 23 Adultes placés - Population d'Indiens inscrits dans les réserves, Canada, 1974-1975 - 1994-1995 (Révisé)

<u>Exercice</u>	<u>Adultes placés¹</u>	<u>Population adulte²</u>	<u>Ratio</u>
1974-1975	325	98 441	3,3
1975-1976	318	102 282	3,1
1976-1977	389	106 100	3,7
1977-1978	313	110 193	2,8
1978-1979	432	112 664	3,8
1979-1980	500	116 505	4,3
1980-1981	567	121 263	4,7
1981-1982	329	125 388	2,6
1982-1983	386	131 880	2,9
1983-1984	447	137 315	3,3
1984-1985	479	143 205	3,3
1985-1986	479	148 441	3,2
1986-1987	459	153 947	3,0
1987-1988	456	157 997	2,9
1988-1989	494	162 229	3,0
1989-1990	515	167 611	3,1
1990-1991	558	174 441	3,2
1991-1992	525	180 177	2,9
1992-1993	547	186 074	2,9
1993-1994	591	191 946	3,1
1994-1995	645	197 456	3,3

Notes

1. Voir Lexique. Sont exclus les résidents des T.N.-O. et de Terre-Neuve, vu qu'ils sont financés par le gouvernement territorial/provincial. Les adultes placés résidaient dans une réserve, sur une terre de la Couronne ou d'un établissement indien avant la prestation des soins. Les cas de soins pour adultes ne comprennent pas les soins à domicile.
2. Population dans les réserves de 17 ans et plus.

Sources

Adultes placés :

1974-1981 : Statistique Canada, *Sécurité sociale, Programmes nationaux, Autres programmes*, 1982, n° 86-511 au cat.

1981-1982 - 1990-1991 : Direction générale du développement social, MAINC.

1990-1991 - 1991-1992 : Direction générale des finances

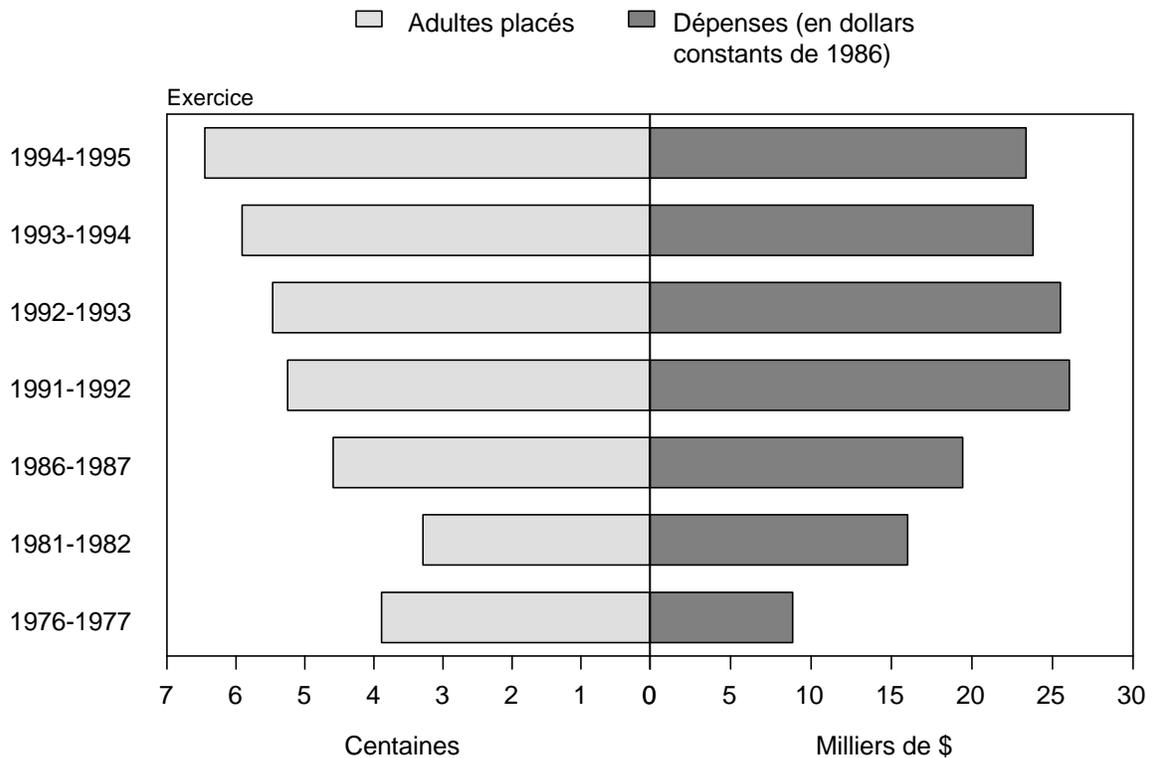
1992-1993 - 1994-1995 : Direction générale de la gestion de l'information, MAINC.

Population adulte :

Registre des Indiens, MAINC.

DÉPENSES PAR ADULTE

Figure 24 Adultes placés et dépenses par adulte, population d'Indiens inscrits



Points saillants

En 1994-1995, un total de 645 adultes indiens inscrits étaient placés en établissement de soins.

En moyenne, le coût des soins de chaque adulte indien inscrit placé en établissement de soins en 1994-1995 a été d'un peu plus de 30 500 \$.

En dollars constants de 1986, le coût moyen par adulte a augmenté de plus de trois fois et demie entre 1976-1977 et 1994-1995, passant de 8 854 \$ à 23 500 \$.

Tableau 24 Dépenses totales et dépenses par adulte, population d'Indiens inscrits dans les réserves en établissement de soins, Canada, 1976-1977 - 1994-1995

<u>Exercice</u>	<u>Adultes placés¹</u>	<u>Dépenses totales (\$ courants)</u>	<u>Dépenses par adulte (\$ courants)</u>	<u>Dépenses totales (\$ constants 1986)²</u>	<u>Dépenses par adulte (\$ constants 1986)²</u>
1976-1977	389	1 636 000	4 206	3 444 211	8 854
1977-1978	313	1 662 000	5 310	3 239 766	10 351
1978-1979	432	2 936 000	6 796	5 252 236	12 158
1979-1980	500	3 224 000	6 448	5 285 246	10 570
1980-1981	567	4 257 000	7 508	6 334 821	11 173
1981-1982	329	3 972 800	12 075	5 261 987	15 994
1982-1983	386	5 636 900	14 603	6 734 648	17 447
1983-1984	447	6 900 700	15 438	7 797 401	17 444
1984-1985	479	7 675 600	16 024	8 306 926	17 342
1985-1986	479	8 245 600	17 214	8 589 167	17 931
1986-1987	459	8 916 300	19 425	8 916 300	19 425
1987-1988	456	9 761 500	21 407	9 386 057	20 583
1988-1989	494	11 653 200	23 589	10 790 000	21 842
1989-1990	515	13 435 400	26 088	11 785 439	22 884
1990-1991	561	15 853 900	28 260	13 266 862	23 649
1991-1992	525	17 253 400	32 864	13 671 474	26 041
1992-1993	547	17 865 800	32 661	13 946 760	25 497
1993-1994	591	18 331 722	31 018	14 058 069	23 787
1994-1995	645	19 684 924	30 519	15 061 151	23 351

Notes

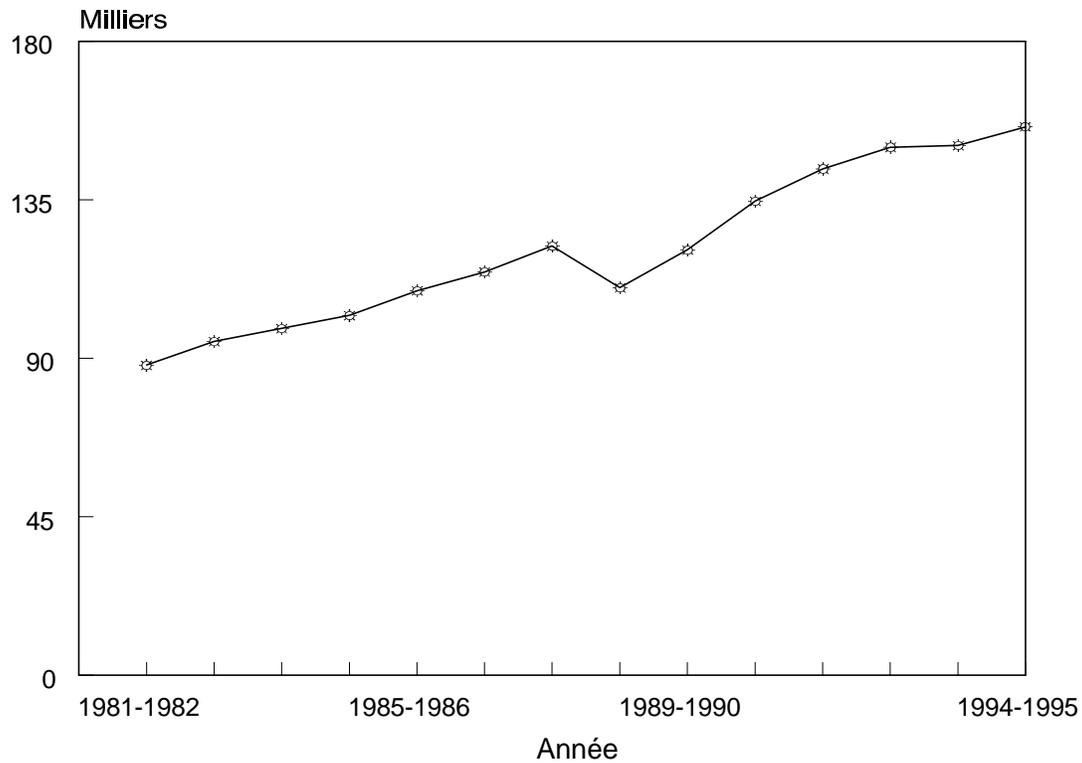
1. Voir Lexique. Sont exclus les résidents des T.N.-O. et de Terre-Neuve, vu qu'ils sont financés par le gouvernement territorial/provincial. Les adultes placés résidaient dans une réserve, sur une terre de la Couronne ou dans un établissement indien avant la prestation des soins. Les cas de soins pour adultes ne comprennent pas les soins à domicile. Par conséquent, les dépenses par adulte sont surestimées.
2. Les dépenses en dollars constants ont été calculées à l'aide de l'indice des prix à la consommation pour 1986, communiqué par Statistique Canada.

Sources

1976-1977 - 1980-1981 : Statistique Canada, *Sécurité sociale, Programmes nationaux, Autres programmes*, 1982, n° 86-511 au cat.
 1981-1982 - 1990-1991 : Direction générale du développement social, MAINC.
 1991-1992 : Direction générale des finances
 1992-1993 - 1994-1995 : Direction générale de la gestion de l'information, MAINC.

ASSISTÉS SOCIAUX ET TRIBUTAIRES DE L'AIDE SOCIALE

Figure 25 Nombre mensuel moyen de tributaires de l'aide sociale, population d'Indiens inscrits



Point saillant

Le nombre mensuel moyen de tributaires de l'aide sociale chez les Indiens inscrits a augmenté de 52 % entre 1984-1985 et 1994-1995. En chiffres absolus, il y avait un peu plus de 102 000 tributaires de l'aide sociale, en 1984-1985, et près de 156 000 en 1994-1995. De fait, à l'exception de l'année de données 1987-1988, le nombre moyen de tributaires de l'aide sociale a toujours augmenté par rapport à l'année précédente.

Tableau 25 Nombre moyen d'assistés sociaux et de tributaires de l'aide sociale par mois, population d'Indiens inscrits, Canada, 1981-1982 - 1994-1995 (Révisé)

<u>Exercice</u>	<u>Nombre moyen d'assistés sociaux¹ par mois</u>	<u>Nombre moyen de tributaires² par mois</u>
1981-1982	39 146	88 079
1982-1983	42 101	94 726
1983-1984	43 750	98 438
1984-1985	45 408	102 168
1985-1986	48 494	109 112
1986-1987	50 879	114 478
1987-1988	54 170	121 882
1988-1989 ³	46 892	110 056
1989-1990	52 618	120 757
1990-1991	64 248	134 605
1991-1992 ⁴	63 843	143 772
1992-1993 ⁵	66 550	149 914
1993-1994	67 977	150 425
1994-1995	70 819	155 690

Notes

1. Voir Lexique. Sont exclus les résidents des T.N.-O. et de Terre-Neuve, vu qu'ils sont financés par le gouvernement territorial/provincial.
2. Le nombre d'assistés sociaux vivant seuls correspond à 50 % du nombre moyen d'assistés sociaux par mois.
3. À compter de 1988-1989, les chiffres apparaissent tels que soumis par les régions. Les chiffres de cette année diffèrent donc de ceux des années précédentes.
4. De 1981-1982 à 1987-1988, le nombre moyen de dépendants vivant dans une famille a été calculé en multipliant le nombre annuel moyen de tributaires vivant dans une famille par une famille moyenne (3,5). Le total du nombre moyen de dépendants est la somme du
5. En 1991-1992, contrairement aux années précédentes, l'aide sociale pour les Indiens inscrits hors réserve en Alberta était à la charge du gouvernement provincial et n'est donc pas reflétée dans ces chiffres.
6. En 1992-1993, contrairement aux années précédentes, l'aide sociale pour les Indiens inscrits hors réserve au Manitoba était à la charge du gouvernement provincial et n'est donc pas reflétée dans ces chiffres.

Sources

1981-1982 - 1990-1991 : Direction générale du développement social, MAINC.

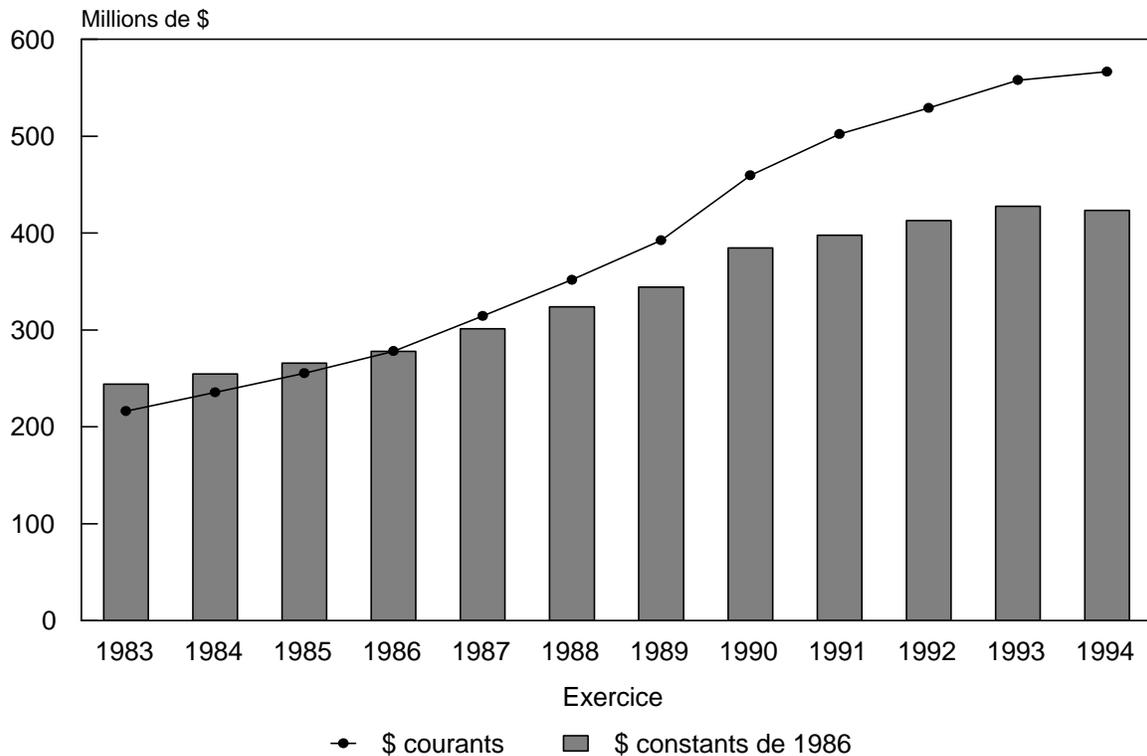
1991-1992 : Direction générale des finances, MAINC.

1992-1993 - 1994-1995 : Direction générale de la gestion de l'information, MAINC.

DÉPENSES D'AIDE SOCIALE

Figure 26 Dépenses d'aide sociale, population d'Indiens inscrits

Points saillants



Les dépenses totales d'aide sociale, en dollars courants, ont plus que doublé entre 1983-1984 et 1994-1995.

En dollars courants (c.-à-d. non corrigées de l'inflation), les dépenses par assisté social sont passées de 4 941 \$ en 1983-1984 à 8 043 \$ en 1994-1995. En chiffres réels, les dépenses par assisté social ont progressé plus vite que l'inflation sur cette période, passant de 5 583 \$ en 1983-1984 à 5 979 \$ en 1994-1995¹.

1. Dollars constants de 1986.

Tableau 26 Dépenses d'aide sociale ¹, population d'Indiens inscrits, Canada, 1983-1984 - 1994-1995

<u>Exercice</u>	<u>Nombre d'assistés sociaux</u>	<u>Dépenses totales (\$ courants)</u>	<u>Dépenses par assisté social (\$ courants)</u>	<u>Dépenses totales (\$ constants 1986)</u>	<u>Dépenses par assisté social (\$ constants 1986)</u> ²
1983-1984	43 750	216 157 600	4 941	244 245 876	5 583
1984-1985	45 408	235 433 500	5 185	254 798 160	5 611
1985-1986	48 494	255 288 200	5 264	265 925 208	5 484
1986-1987	50 879	278 070 900	5 465	278 070 900	5 465
1987-1988	54 170	314 446 000	5 805	301 193 487	5 560
1988-1989 ³	46 892	351 706 500	7 500	323 854 972	6 906
1989-1990	57 328	392 498 900	6 847	344 297 281	6 006
1990-1991	65 680	459 634 000	7 052	384 630 962	5 901
1991-1992 ⁴	67 139	502 166 300	7 480	397 913 074	5 927
1992-1993	66 550	529 055 600	7 950	413 002 000	6 206
1993-1994	67 977	557 650 700	8 207	427 845 859	6 294
1994-1995	70 819	569 609 100	8 043	423 428 114	5 979

Notes

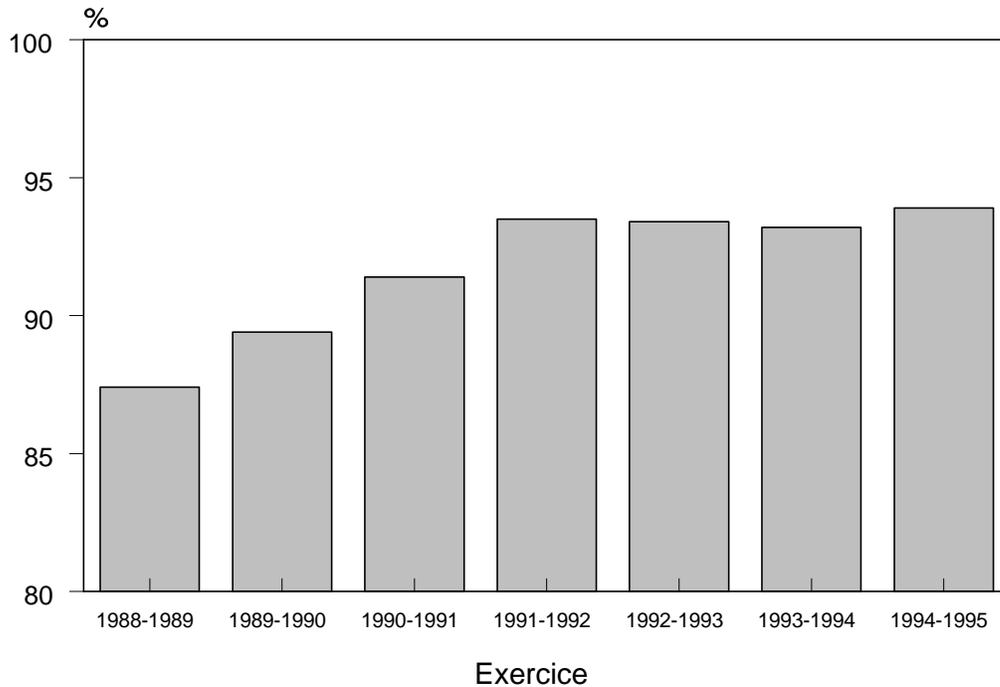
1. Voir Lexique. Sont exclus les résidents des T.N.-O. et de Terre-Neuve, vu qu'ils sont financés par le gouvernement territorial/provincial.
2. Les dépenses en dollars constants ont été calculées à l'aide de l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada, basé sur l'année 1986.
3. À compter de 1988-1989 les chiffres sont illustrés tels que soumis par les régions.
4. En 1991-1992, contrairement aux années précédentes, l'aide sociale pour les Indiens inscrits hors réserve en Alberta était à la charge du gouvernement provincial et n'est donc pas reflétée dans ces chiffres.

Sources

1983-1984 - 1990-1991 : Direction générale du développement social, MAINC.

1991-1992 : Direction générale des finances, MAINC.

1992-1993 - 1994-1995 : Direction générale de la gestion de l'information, MAINC.

PROGRAMME D'AIDE SOCIALE**Figure 27** Bandes administrant le programme d'aide sociale**Point saillant**

En 1994-1995, 539 des 574 bandes admissibles (93,9 %) administraient le Programme d'aide sociale, avec des fonds provenant de diverses ententes de contribution.

Tableau 27 Bandes administrant le Programme d'aide sociale ¹,
Canada, 1988-1989 - 1994-1995 (Révisé)

<u>Exercice</u>	<u>Nombre de bandes²</u>	<u>Bandes administrant le programme d'AS³</u>	<u>Pourcentage des bandes administrant le programme</u>
1988-1989	565	494	87,4
1989-1990	566	506	89,4
1990-1991	569	520	91,4
1991-1992	570	533	93,5
1992-1993	574	536	93,4
1993-1994	575	536	93,2
1994-1995 ⁴	574	539	93,9

Notes

1. Voir Lexique.
2. Le nombre de bandes est défini comme le nombre total de bandes dans la région pour lesquelles le MAINC est responsable du financement de l'aide sociale. Par conséquent, le nombre de bandes indiqué plus haut ne reflète pas le nombre de bandes selon le Registre des Indiens, à la p. 105.
3. Le nombre de bandes administrant le programme est le nombre total de bandes administrant le Programme d'aide sociale, soit directement soit indirectement, par l'intermédiaire d'autres bandes ou de conseils tribaux ou dans le cadre d'une administration conjointe.
4. Les chiffres peuvent varier des années précédentes étant donné que les régions ont ajusté leurs données dans leurs soumissions de 1994-1995.

Sources

1988-1989 - 1990-1991 : Direction générale du développement social, MAINC.

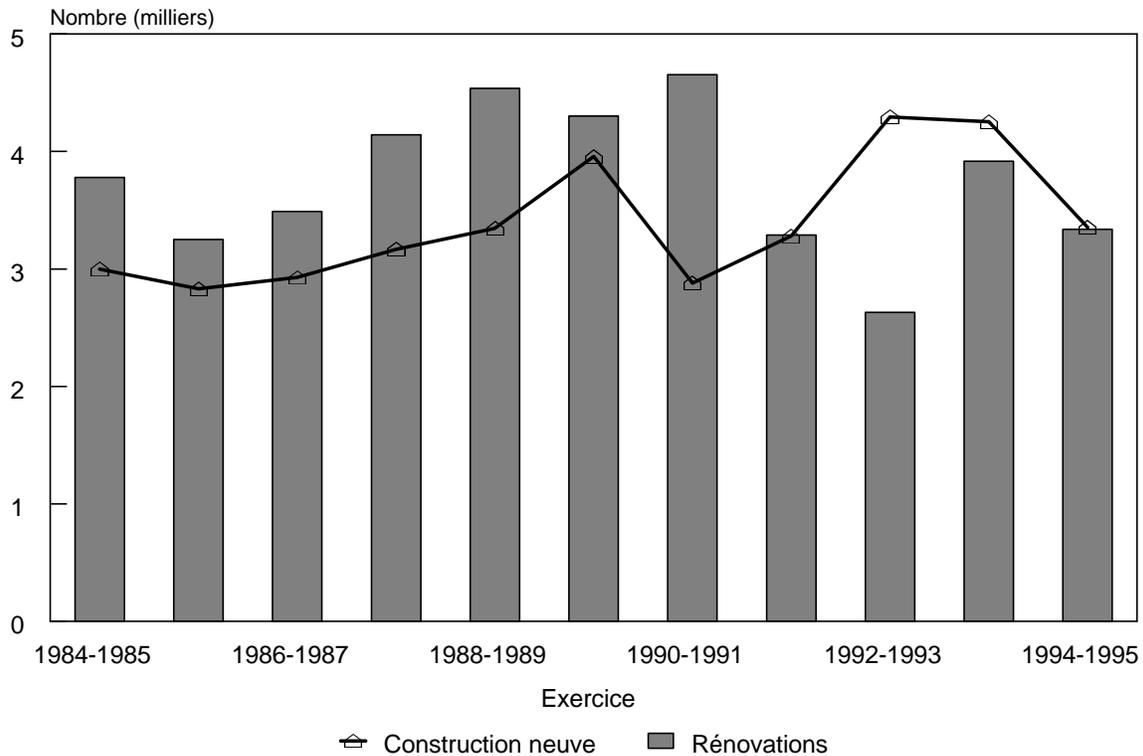
1991-1992 : Direction générale des finances, MAINC.

1992-1993 - 1993-1994 : Direction générale de la gestion de l'information, MAINC.

CONDITIONS DE LOGEMENT

Logements	68
Logements et infrastructure	70
Logements, infrastructure, services d'eau et égouts	72

LOGEMENTS

Figure 28 Logements neufs et rénovés dans les réserves**Points saillants**

Entre 1984-1985 et 1994-1995, une moyenne de 3 390 logements neufs par an ont été construits dans les réserves. En 1994-1995, 3 354 logements neufs ont été construits dans les réserves pour les Premières nations.

En moyenne, 3 757 logements ont été rénovés chaque année entre 1984-1985 et 1994-1995. En 1994-1995, un total de 3 338 logements ont été remis à neuf dans les réserves.

Tableau 28 Nombre total de logements neufs et rénovés ¹ dans les réserves, Canada, 1984-1985 - 1994-1995

<u>Exercice</u>	<u>Nombre de logements neufs²</u>	<u>Nombre de logements rénovés</u>
1984-1985	2 999	3 780
1985-1986	2 831	3 250
1986-1987	2 929	3 490
1987-1988	3 166	4 141
1988-1989	3 345	4 538
1989-1990	3 958	4 301
1990-1991	2 879 ³	4 655
1991-1992	3 281	3 288
1992-1993	4 295	2 630
1993-1994	4 254	3 916
1994-1995	3 354	3 338

Notes

1. Voir Lexique. Sans les logements des T.N.-O. et des collectivités inuit du Nord québécois, les logements de s bandes assujetties à la Convention de la Baie James et du Nord québécois depuis 1984, et ceux de la bande de Sechelt depuis 1986.
2. Y compris la construction de logements financés par la subvention ordinaire du MAINC et la subvention d u MAINC en vertu de la loi C-31.
3. Il y a eu un changement de méthode de déclaration en 1990-1991. Alors que les logements « mis en chantier » (mais non achevés) et les « logements achevés » étaient comptés les années précédentes, pour le nouvel exercice, seuls les logements ayant subi l'inspection finale sont comptés.

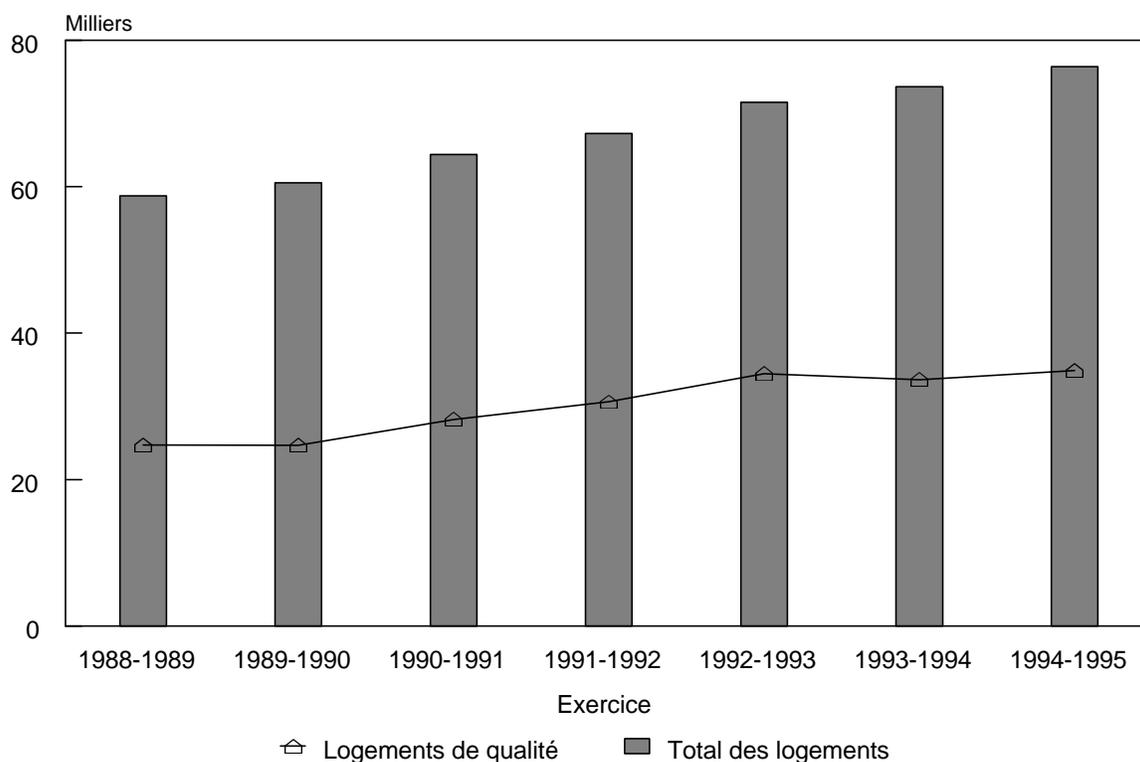
Sources

1984-1990 : Direction du logement, MAINC.

1991-1994 : Direction générale de la gestion de l'information, MAINC.

LOGEMENTS ET INFRASTRUCTURE

Figure 29 Logements de qualité dans les réserves



Points saillants

En 1994-1995, près de 46 % des logements dans les réserves n'avaient pas besoin d'être rénovés ni remplacés.

Le logement de qualité est le nombre de logements qui n'ont pas besoin de travaux majeurs ou mineurs de rénovation.

Tableau 29 Logements de qualité dans les réserves, Canada, 1988-1989 - 1994-1995 (Révisé)

<u>Exercice</u>	<u>Total des logements</u>	<u>Logements de qualité</u>	<u>%</u>
1988-1989 ¹	58 756	24 702	42,0
1989-1990	60 509	24 659	40,8
1990-1991	64 402	28 209	43,8
1991-1992 ²	67 282	30 633	45,5
1992-1993	71 531	31 460	44,0
1993-1994	73 683	33 665	45,7
1994-1995	76 385	34 875	45,7

Notes

1. Les données de la C.-B. excluent les augmentations des immobilisations en infrastructure depuis 1987 pour les Premières Nations participant aux modes optionnels de financement.
2. Les données de 1990-1991 ont été utilisées pour la Colombie-Britannique en 1991-1992.
3. Le logement de qualité est défini comme suit: nombre d'unités de logement qui n'ont pas besoin de rénovations majeures ou mineures ou de remplacement. Ce nombre est obtenu par la formule qui suit:

LOGEMENTS DE QUALITÉ = Total des logements (Remplacement + rénovations majeures + rénovations mineures)

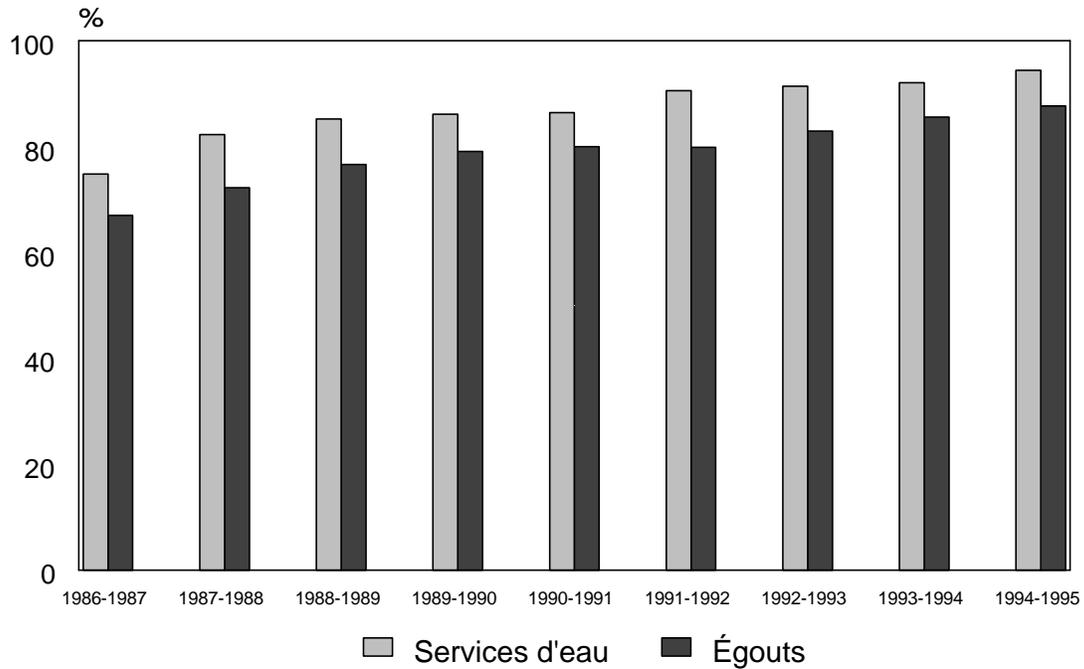
Source

Système de gestion des biens immobiliers, Direction générale de la gestion de l'information, MAINC.

LOGEMENTS, INFRASTRUCTURE, SERVICES D'EAU ET ÉGOUTS

Figure 30 Logements dans les réserves avec services d'eau et égouts, Canada

Points saillants



En 1994-1995, environ 94 % des logements dans les réserves étaient convenablement approvisionnés en eau, à comparer à un peu moins des trois quarts des logements en 1986-1987.

La proportion de logements raccordés à un système d'égout approprié est passée d'environ 67 % en 1986-1987 à près de 88 % en 1994-1995.

Tableau 30 Logements dans les réserves avec services d'eau et égouts, Canada, 1977-1978 - 1994-1995

Exercice	Infrastructure ¹			
	Services d'eau		Égout	
	<u>N^{bre}</u>	<u>%</u>	<u>N^{bre}</u>	<u>%</u>
1977-1978	19 723	53,3	17 539	47,4
1981-1982	30 087	68,0	s.o.	s.o.
1986-1987	40 026	74,8	35 874	67,0
1987-1988	49 951	82,3	43 793	72,2
1988-1989	50 094	85,2	45 020	76,6
1989-1990	52 081	86,1	47 839	79,1
1990-1991	55 645	86,4	51 505	80,0
1991-1992	61 546	90,6	54 278	79,9
1992-1993	65 397	91,4	59 315	82,9
1993-1994	67 826	92,1	63 069	85,6
1994-1995	72 092	94,4	66 978	87,7

Note

1. Voir au Lexique les définitions de «services d'eau» et d'«égout».

Sources

1977-1978 - 1990-1991: BDGI, Direction générale du soutien des bandes et de la gestion des immobilisations, MAINC.

1991-1992 - 1992-1993: Direction générale de la gestion de l'information et de l'analyse, MAINC

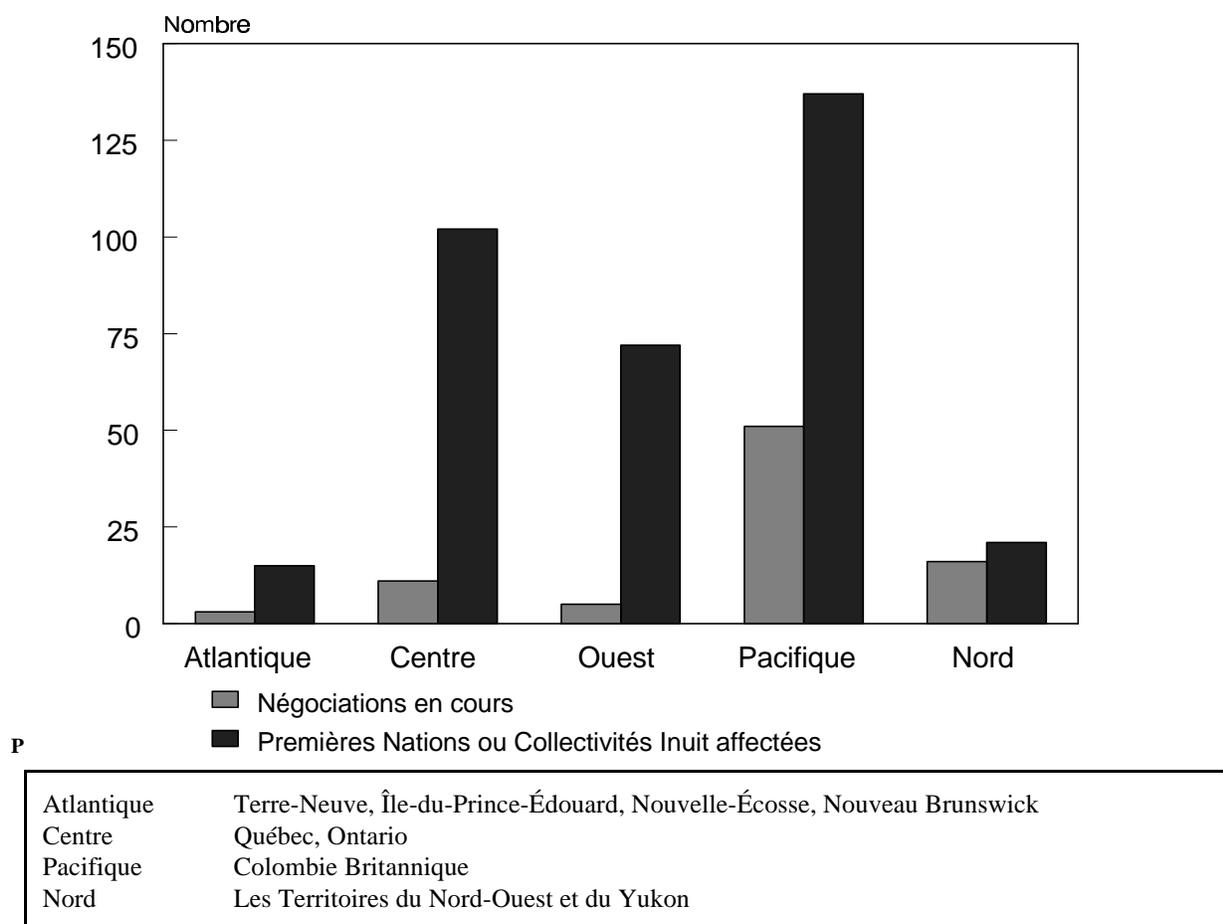
1994-1995: Système de gestion des biens immobiliers, Direction générale de la gestion de l'information , MAINC.

AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

Négociations relatives à l'autonomie gouvernementale	76
Modes optionnels de financement : taux de participation	78
Modes optionnels de financement : dépenses de programme	80
Transferts	82

NÉGOCIATIONS RELATIVES À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

Figure 31 Négociations relatives à l'autonomie gouvernementale



saillant

En date de juillet 1994, une mesure législative sur l'autonomie gouvernementale avait été adoptée pour le compte de la bande indienne de Sechelt de la Colombie-Britannique et des Cris-Naskapis du Québec. Une mesure d'autonomie gouvernementale a aussi été adoptée pour le compte des Vuntut Gwitchin, des Nacho Nyak Dun, des Champagne et des Aishihik, ainsi que des Teslin Tlingit, dans le cadre des revendications globales du Conseil des Indiens du Yukon (CIY). En outre, huit autres collectivités (ou groupes de collectivités) avaient des projets d'ententes de principe. On prévoit que ces groupes termineront leurs négociations dans le cadre de la politique fédérale sur la mise en oeuvre des droits inhérents à l'autonomie gouvernementale. De plus, ces groupes de négociations fournissent leurs services à un grand nombre de collectivités au sujet de leurs revendications territoriales. Un certain nombre de négociations sont en cours dans des juridictions spécifiques.

Tableau 31 Négociations relatives à l'autonomie gouvernementale ¹, Canada et provinces juillet 1995

**NÉGOCIATIONS RELATIVES À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE,
CANADA**

Région	Négociations en cours^{2,3}	Premières Nations et collectivités Inuit affectées
ATLANTIQUE	3	15
QUÉBEC	5	26
ONTARIO	6	76
ALBERTA	2	2
SASKATCHEWAN	1	9
MANITOBA	2	61
COLOMBIE BRITANNIQUE	51	137
YUKON	10	10
T.-N.-O.	6	11
CANADA	86	347

Note

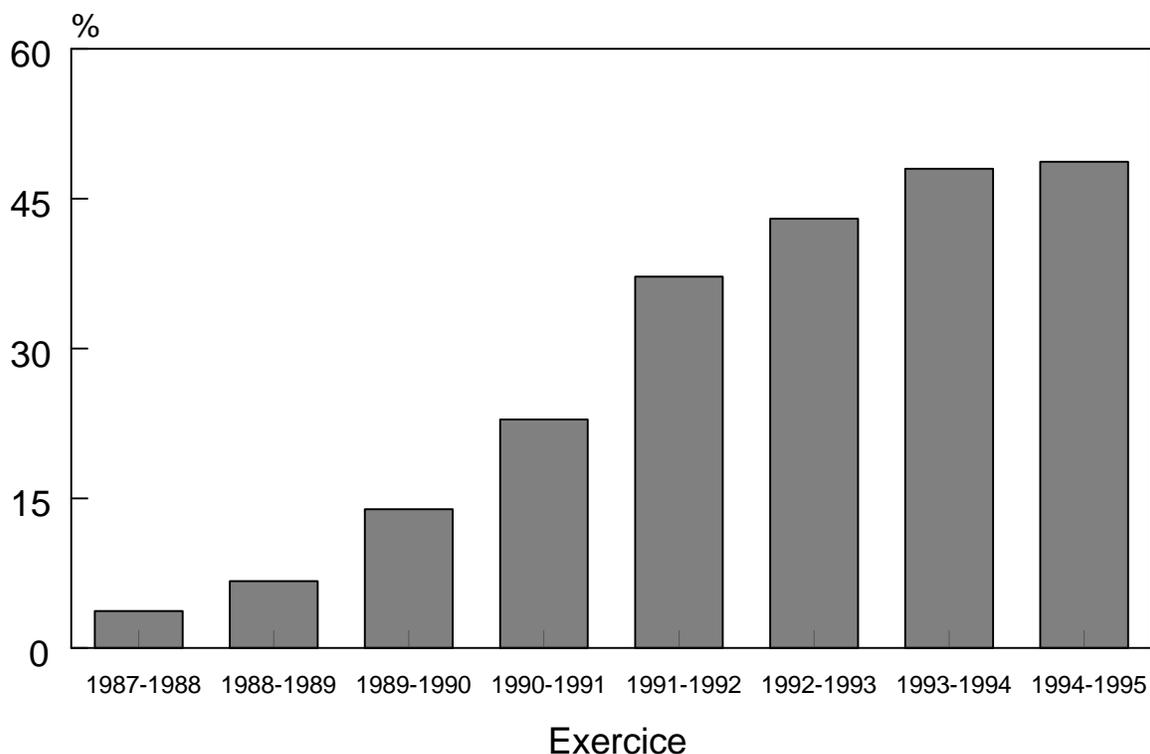
1. Voir au Lexique la définition de « négociations relatives à l'autonomie gouvernementale ».
2. La « table de négociation » est le terme utilisé pour indiquer le processus de négociation.
3. Inclut les négociations pour lesquelles il y a eu entente, ou lorsque un progrès similaire a été atteint lors d'un processus variés de négociations.

Source

Direction des Droits inhérents, MAINC.

MODES OPTIONNELS DE FINANCEMENT : TAUX DE PARTICIPATION

Figure 32 Modes optionnels de financement, taux de participation



Points saillants

Les modes optionnels de financement (MOF) sont à la portée des Premières nations depuis juin 1986, et la première entente a été signée en 1987. Depuis lors, la proportion des Premières nations qui ont obtenu le pouvoir de gérer leur financement de programme par des MOF n'a pas cessé d'augmenter.

En date du 31 mars 1995, un total de 165 ententes avaient été signées. Cent trente-cinq de ces ententes ont été signées avec des bandes individuelles, et 30 autres avec des conseils tribaux et d'autres organismes des Premières nations.

Tableau 32 Modes optionnels de financement ¹, Canada, 1987-1988 - 1994-1995

<u>Exercice</u>	<u>Taux de participation aux MOF ²</u>		
	<u>Ententes signées</u>	<u>Bandes concernées ³</u>	<u>Taux de participation des bandes</u>
1987-1988	9	21	3,7%
1988-1989	25	38	6,7%
1989-1990	58	79	13,9%
1990-1991	89	131	22,9%
1991-1992	122	213	37,2%
1992-1993	139	244	43,0%
1993-1994	160	280	48,0%
1994-1995	165	282	48,7%

Notes

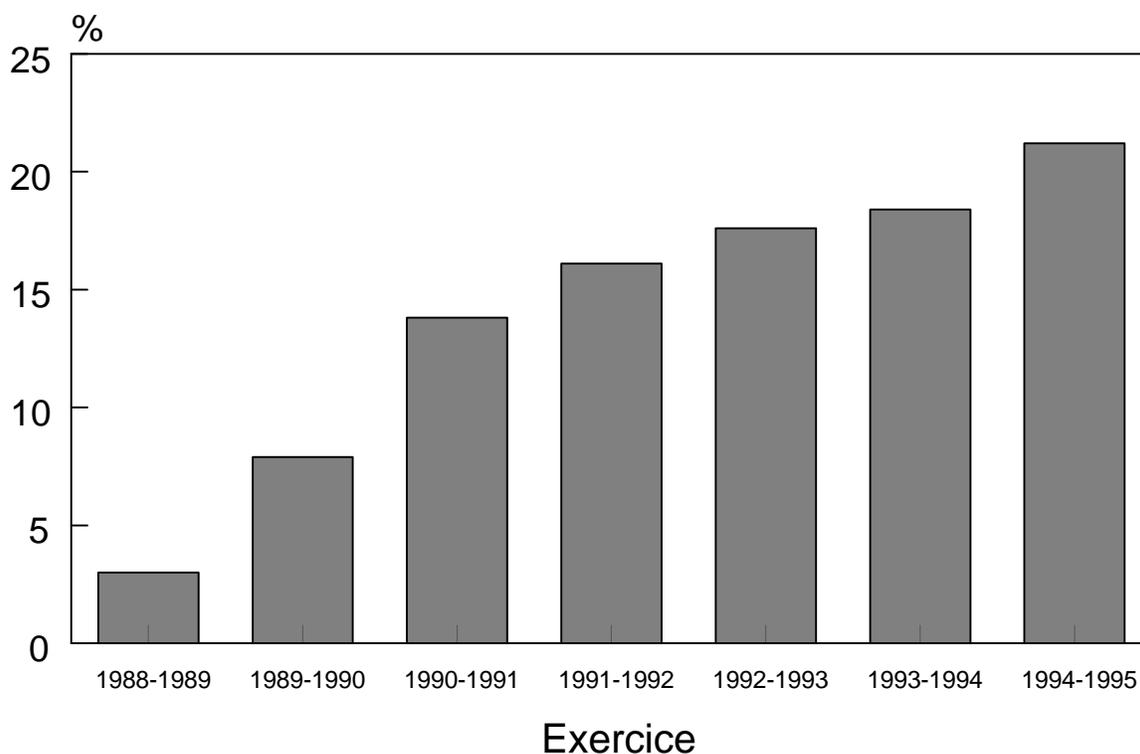
1. Voir Lexique.
2. Sont exclues les bandes régies par la législation sur l'autonomie gouvernementale et celles des Territoires du Nord-Ouest. Dans ce dernier cas, les services sont assurés surtout par le gouvernement territorial.
3. Comprend les bandes qui reçoivent des services consultatifs par l'intermédiaire des conseils tribaux et d'autres organismes des Premières nations.

Source

1987-1988 - 1994-1995 : *Rapport sur la situation des modes optionnels de financement*, mars 1993, MAINC.

MODES OPTIONNELS DE FINANCEMENT : DÉPENSES DE PROGRAMME
--

Figure 33 Modes optionnels de financement en pourcentage des dépenses de programme



Points saillants

Le pourcentage des dépenses de programme reflète les pouvoirs et les responsabilités des Premières nations en matière de financement assuré par les modes optionnels de financement. Ces modes de financement englobent des domaines comme l'enseignement élémentaire, secondaire et postsecondaire, le logement, le soutien au gouvernement indien, le développement économique et certains autres.

En proportion du total des dépenses de programme, les modes optionnels de financement sont passés de 3,0 % en 1988-1989 à 21,2 % en 1994-1995.

Tableau 33 Modes optionnels de financement en pourcentage des dépenses de programme, Canada, 1988-1989 - 1994-1995

Dépenses de programme			
<u>Exercice</u>	Dépenses des MOF (\$ courants)	Dépenses du Programme des affaires indiennes et inuit ¹ (\$ courants)	<u>%</u>
1988-1989	60 860 115	2 033 938 000	3,0
1989-1990	180 938 175	2 277 466 000	7,9
1990-1991	349 293 591	2 532 694 000	13,8
1991-1992	451 264 694	2 809 837 000	16,1
1992-1993	531 740 877	3 029 845 000	17,6
1993-1994	622 326 632	3 384 316 000	18,4
1994-1995	756 676 736	3 570 923 000	21,2

Note

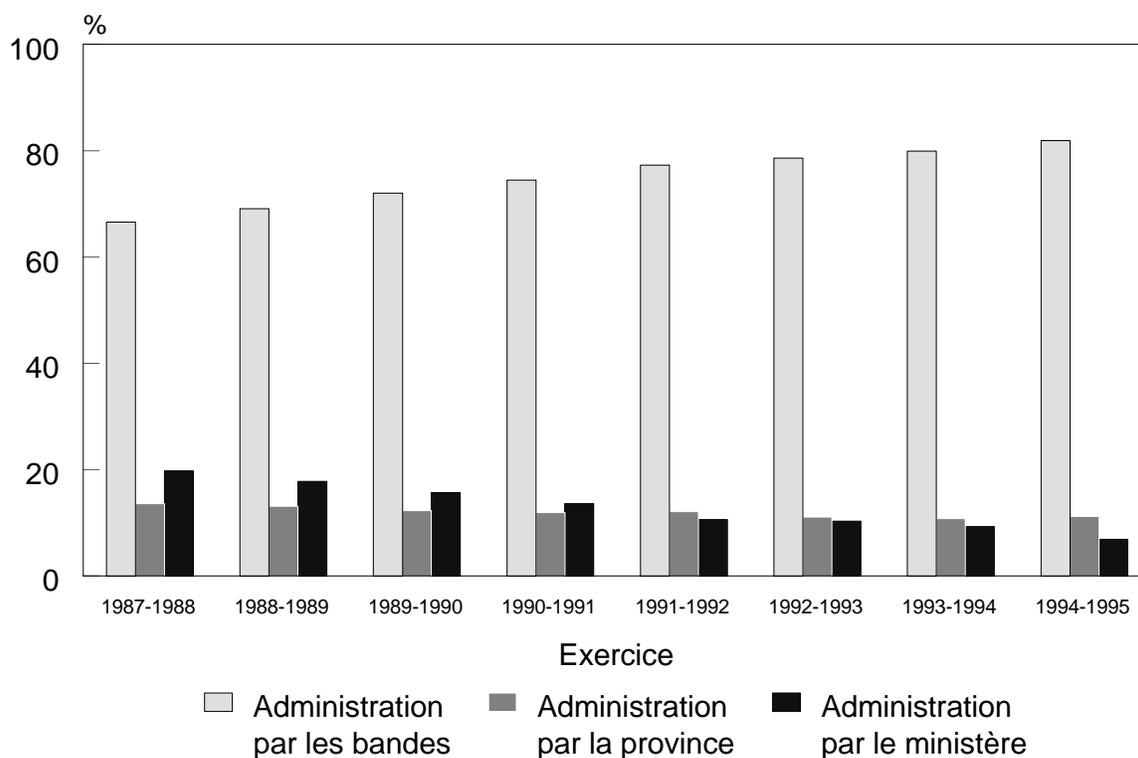
1. Les dépenses du Programme des affaires indiennes et inuit comprennent les chiffres budgétaires et sont compatibles avec celles qui figurent dans les *Comptes publics du Canada*.

Sources

Système de gestion des ressources ministérielles, MAINC.
Système de gestion des paiements de transfert, MAINC.
Comptes publics, MAINC.

TRANSFERTS

Figure 34 Profil des dépenses, Programme des affaires indiennes et inuit



Points saillants

Les Premières nations ont constamment augmenté leur contrôle des dépenses de programme au cours des sept dernières années.

En 1994-1995, les Indiens inscrits ont administré près de 82 % des dépenses du Programme des affaires indiennes et inuit du MAINC par l'entremise des conseils de bande, des conseils tribaux ou d'autres organismes des Premières nations.

Depuis 1987-1988, le nombre d'équivalents temps plein autorisés au Programme des affaires indiennes et inuit n'a pas cessé de diminuer, passant de 3 855 à 2 275 en 1994-1995, soit un recul de 41 %.

Tableau 34 Transfert¹ des dépenses et des équivalents temps plein du Programme des affaires indiennes et Inuit (PAII), Canada, 1987-1988 - 1994-1995 (Révisé)

<u>Exercice</u>	Administration par les bandes		Administration par la province		Administration par le ministère		Dépenses du PAII (\$ courants)	Programme des affaires indiennes et inuit (ETP autorisés)
	<u>(\$ courants)</u>	<u>%</u>	<u>(\$ courants)</u>	<u>%</u>	<u>(\$ courants)</u>	<u>%</u>		
1987-1988	1 208 758 300	66,6	247 677 900	13,6	358 451 600	19,8	1 814 887 800	3 855
1988-1989	1 386 290 600	69,1	263 057 400	13,1	357 904 100	17,8	2 007 252 100	3 260
1989-1990	1 613 325 400	72,0	275 507 700	12,3	351 207 500	15,7	2 240 040 600	2 917
1990-1991	1 867 056 400	74,5	297 205 500	11,9	340 190 900	13,6	2 504 452 800	2 913
1991-1992	2 146 588 300	77,3	335 577 300	12,1	293 937 800	10,6	2 776 103 400	2 682
1992-1993	2 359 800 000	78,6	334 608 000	11,1	309 484 100	10,3	3 003 892 100	2 682
1993-1994	2 673 150 811	79,9	360 028 800	10,8	311 810 000	9,3	3 344 989 611	2 567
1994-1995	2 868 833 766	81,9	393 573 384	11,2	240 621 423	6,9	3 503 028 573	2 275

Notes

1. Voir Lexique.
2. Les chiffres des dépenses du Programme des affaires indiennes et inuit peuvent différer légèrement de ceux qui figurent dans les *Comptes publics du Canada*.
3. Dans tout le Canada.

Source

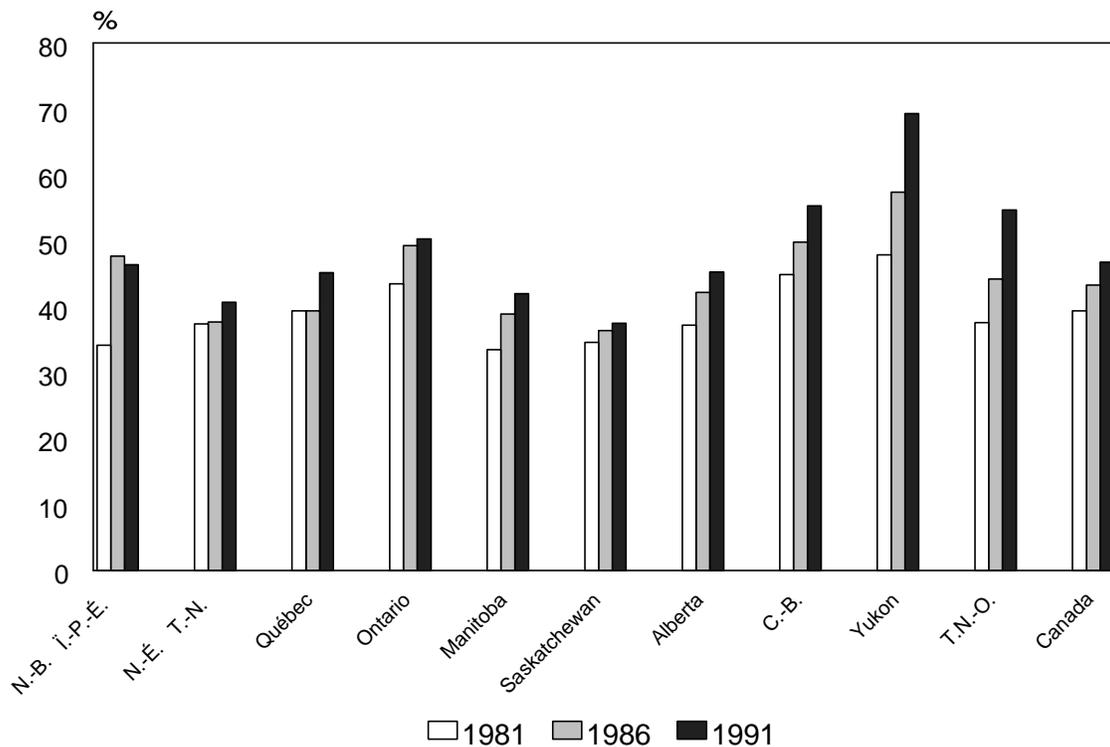
Profils de services aux bandes, Direction générale des finances, MAINC.

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET ACTIVITÉ SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL
--

Taux d'activité	86
Taux d'activité : femmes	88
Taux d'activité : hommes	90
Organismes de développement économique communautaire (ODEC)	92

TAUX D'ACTIVITÉ

Figure 35 Population d'Indiens inscrits dans les réserves, 15 ans et plus, faisant partie de la population active



Points saillants

En 1991, 47 % des Indiens inscrits de 15 ans et plus, vivant dans des réserves, faisaient partie de la population active.

Au niveau des provinces, la Colombie-Britannique et l'Ontario ont affiché les plus forts taux d'activité (55,3 et 50,3 pourcent respectivement), et la Saskatchewan le plus faible (37,5 %).

Plus des trois cinquièmes de la population d'Indiens inscrits du Yukon, de 15 ans et plus, vivant dans les réserves, faisaient partie de la population active en 1991.

Tableau 35 Pourcentage de la population de 15 ans et plus faisant partie de la population active, Indiens inscrits dans les réserves, par province/territoire, 1981 - 1991

<u>Province</u>	1981 <u>Actifs²</u> %	1986 ¹ <u>Actifs²</u> %	1991 ¹ <u>Actifs²</u> %
Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard	34,2	47,7	46,4
Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve	37,4	37,7	40,7
Québec	39,4	39,4	45,2
Ontario	43,5	49,3	50,3
Manitoba	33,5	38,9	42,0
Saskatchewan	34,6	36,4	37,5
Alberta	37,2	42,2	45,3
Colombie-Britannique	44,9	49,8	55,3
Yukon	47,9	57,4	69,3
Territoires du Nord-Ouest	37,6	44,2	54,7
Canada	39,4	43,3	46,8

Notes

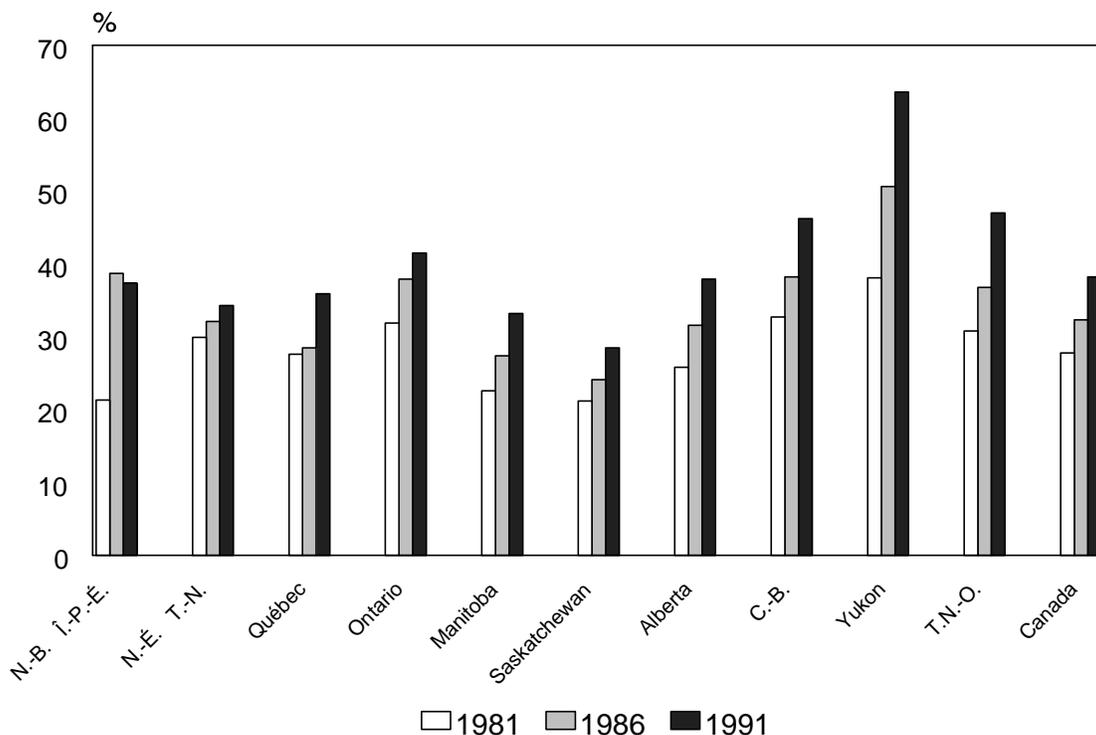
1. En 1986 et 1991, 136 et 78 réserves n'ont pas participé au processus du dénombrement dans le cadre du recensement. Par conséquent, les données pour 1981, 1986 et 1991 ne sont peut-être pas directement comparables.
2. Nombre de personnes de 15 ans et plus qui, dans la semaine du dénombrement, avaient un emploi ou étaient en chômage mais cherchaient activement du travail.

Source

Données spéciales d'AINC, fondées sur les recensements de la population de 1981, de 1986 et de 1991.

TAUX D'ACTIVITÉ : FEMMES

Figure 36 Indiens inscrits dans les réserves, de sexe féminin, 15 ans et plus, faisant partie de la population active



Points saillants

Plus d'un tiers des Indiens inscrits de sexe féminin de 15 ans et plus faisaient partie de la population active en 1991.

La plus forte proportion d'Indiens inscrits de sexe féminin faisant partie de la population active en 1991 était au Yukon (64 %), et la plus faible en Saskatchewan (29 %).

Tableau 36 Pourcentage des Indiens inscrits de sexe féminin de 15 ans et plus faisant partie de la population active et vivant dans les réserves, par province/territoire, 1981 - 1991

<u>Province</u>	1981 <u>Actifs</u> ² %	1986 ¹ <u>Actifs</u> ² %	1991 ¹ <u>Actifs</u> ² %
Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard	21,3	38,7	37,4
Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve	29,9	32,1	34,3
Québec	27,6	28,5	35,9
Ontario	31,9	37,9	41,5
Manitoba	22,6	27,4	33,2
Saskatchewan	21,2	24,1	28,5
Alberta	25,8	31,6	37,9
Colombie-Britannique	32,7	38,2	46,2
Yukon	38,1	50,6	63,6
T.N.-O.	30,8	36,8	47,0
Canada	27,8	32,3	38,2

Notes

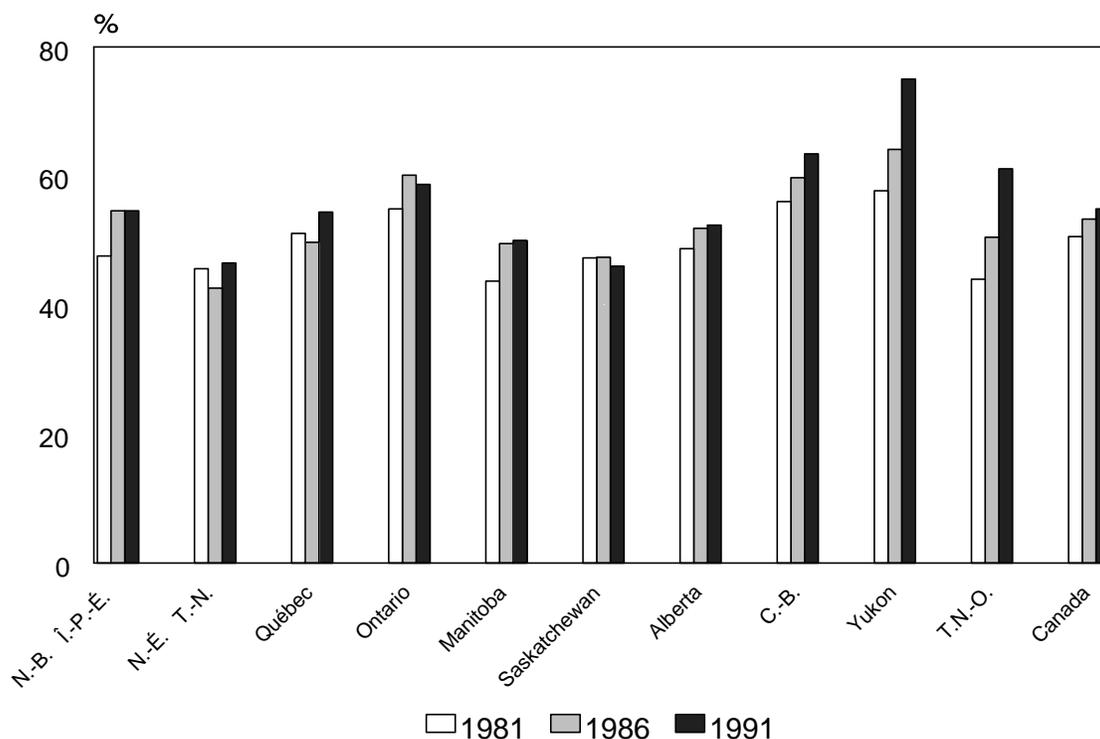
1. En 1986 et 1991, 136 et 78 réserves, respectivement, n'ont pas participé au processus du dénombrement dans le cadre du recensement. Par conséquent, les données pour 1981, 1986 et 1991 ne sont peut-être pas directement comparables.
2. Nombre de personnes de 15 ans et plus qui, dans la semaine du dénombrement, avaient un emploi ou étaient en chômage mais cherchaient activement du travail.

Source

Données spéciales d'AINC, fondées sur les recensements de la population de 1981, de 1986 et de 1991.

TAUX D'ACTIVITÉ : HOMMES

Figure 37 Indiens inscrits dans les réserves, de sexe masculin, 15 ans et plus, faisant partie de la population active



Points saillants

Un peu plus de la moitié de la population d'Indiens inscrits de sexe masculin de 15 ans et plus faisait partie de la population active en 1991.

Plus des trois cinquièmes des Indiens inscrits de sexe masculin, du Yukon (75 %), des Territoires du Nord-Ouest (61 %) et de la Colombie-Britannique (63 %) faisaient partie de la population active en 1991, contre un peu plus des deux cinquièmes (46 %) de ceux de la Saskatchewan.

Tableau 37 Pourcentage des Indiens inscrits de sexe masculin de 15 ans et plus faisant partie de la population active et vivant dans les réserves, par province/territoire, 1981 - 1991

<u>Province</u>	1981 <u>Actifs</u> ² %	1986 ¹ <u>Actifs</u> ² %	1991 ¹ <u>Actifs</u> ² %
Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard	47,6	54,6	54,6
Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve	45,6	42,6	46,5
Québec	51,1	49,7	54,4
Ontario	54,9	60,1	58,7
Manitoba	43,7	49,5	50,0
Saskatchewan	47,3	47,4	46,0
Alberta	48,7	51,9	52,4
Colombie-Britannique	56,0	59,7	63,4
Yukon	57,7	64,1	75,0
T.N.-O.	44,0	50,5	61,1
Canada	50,6	53,3	54,9

Notes

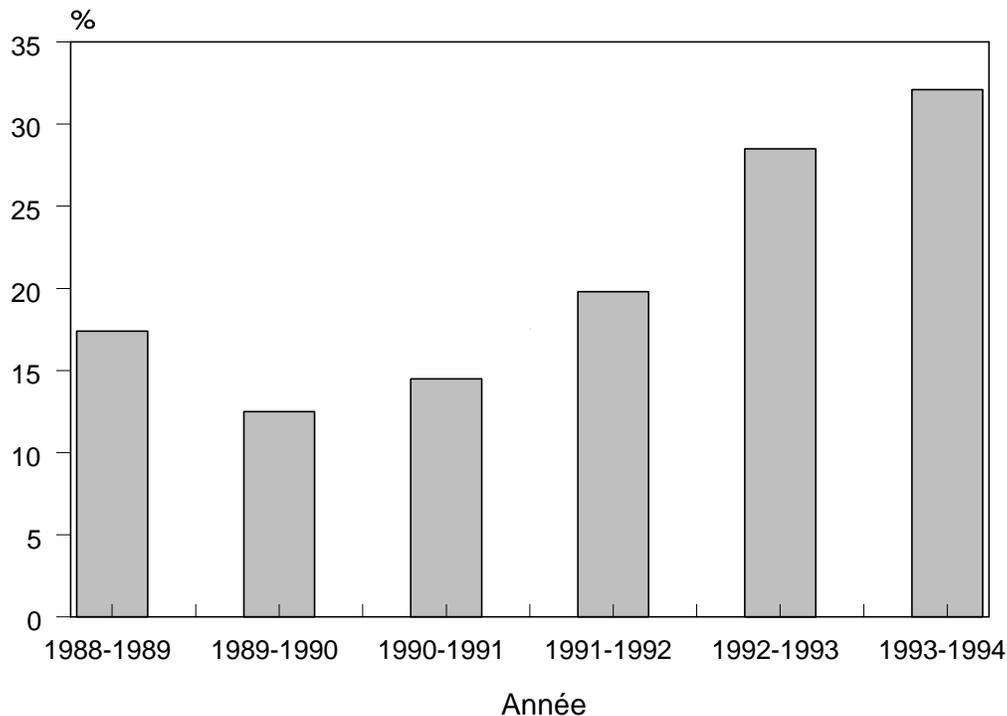
1. En 1986 et 1991, 136 et 78 réserves, respectivement, n'ont pas participé au processus du dénombrement dans le cadre du recensement. Par conséquent, les données pour 1981, 1986 et 1991 ne sont peut-être pas directement comparables.
2. Nombre de personnes de 15 ans et plus qui, dans la semaine du dénombrement, avaient un emploi ou étaient en chômage mais cherchaient activement du travail.

Source

Données spéciales d'AINC, fondées sur les recensements de la population de 1981, de 1986 et de 1991.

ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE (ODEC)

Figure 38 Pourcentage d'ODEC qui offrent une gamme complète de services



Points saillants

Les organismes de développement économique communautaire (ODEC) sont gérés par les collectivités des Premières nations et doivent leur rendre des comptes. Ils assument la responsabilité de l'exécution des programmes et de la prestation des services dont le ministère avait auparavant la responsabilité. Les bureaux régionaux du MAINC travaillent en partenariat avec les ODEC pour donner aux Premières nations le contrôle des priorités de programme, des dépenses, de la conception, de l'exécution et des services consultatifs au niveau local.

En 1988-1989, 17 % des ODEC avaient la capacité d'offrir une gamme complète de services. En 1993-1994, 32 % des ODEC avaient cette capacité.

Tableau 38 Organismes de développement économique communautaire (ODEC),
Canada, 1988-1989 - 1993-1994

<u>Exercice</u>	Total des ODEC ¹ tous genres (cumulatif)	ODEC offrant des services complets ²	
		<u>Nombre</u>	<u>%</u>
1988-1989	258	45	17,4
1989-1990	343	43	12,5
1990-1991	351	51	14,5
1991-1992	369	73	19,8
1992-1993	379	108	28,5
1993-1994	386	124	32,1

Notes

1. Les données sur la capacité des ODEC d'assurer une gamme complète de services ne sont plus disponibles dans les nouvelles formules de déclaration sur le développement économique.
2. Un ODEC offrant des services complets à une collectivité est défini comme un organisme autosuffisant et stable, doté d'un personnel qualifié, et offrant une gamme complète de programmes et de services qui répondent d'une façon convergente aux buts et aux objectifs de développement économique communautaire.

Source

Direction générale de la gestion de l'information, MAINC.

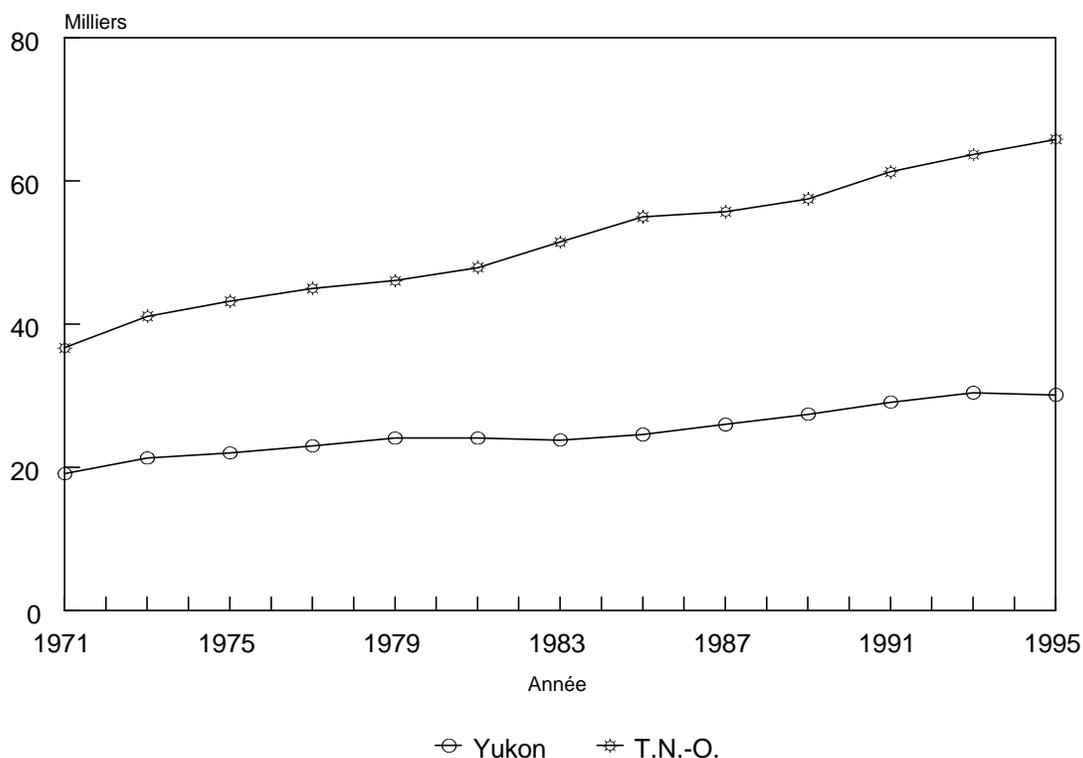
LE NORD

Le Nord : croissance démographique	96
Le Nord : composition autochtone	98
Le Nord : mortalité	100
Le Nord : mortalité infantile	102
Le Nord : dépenses du MAINC	104
Le Nord : emploi	108
Le Nord : revenu individuel moyen	110

LE NORD : CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

Figure 39 Croissance démographique, Yukon et Territoires du Nord-Ouest

Points saillants



Entre 1971 et 1995, la population du Yukon a crû de 58 %, passant de 19 100 à 30 100 habitants; dans les Territoires du Nord-Ouest, la population a crû de 75 %, passant de 36 700 à 65 800 habitants.

Entre 1991 et 1995, la population du Yukon a augmenté de 3 %, pendant que celle des Territoires du Nord-Ouest n'augmentait que de près de 5 %. Le plus clair de la variation entre les taux de croissance des territoires est attribuable à la différence des régimes de migration, aux fluctuations de leurs économies et à la supériorité du taux de natalité des Territoires du Nord-Ouest.

Tableau 39 Croissance démographique totale au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest ,
1971 - 1995 (Révisé)

Population totale ¹					
<u>Année</u>	<u>Yukon</u>	<u>T.N.-O.</u>	<u>Année</u>	<u>Yukon</u>	<u>T.N.-O.</u>
1971	19 100	36 700	1986	24 800	55 400
1972	20 300	39 100	1987	26 000	55 700
1973	21 300	41 100	1988	26 900	56 300
1974	21 200	41 400	1989	27 400	57 500
1975	22 000	43 200	1990	28 000	59 400
1976	22 600	44 600	1991	29 100	61 300
1977	23 000	45 000	1992	30 300	62 600
1978	23 900	45 600	1993	30 400	63 700
1979	24 100	46 100	1994	29 600	64 700
1980	24 500	46 700	1995	30 100	65 800
1981	24 100	47 900			
1982	24 700	50 000			
1983	23 800	51 500			
1984	24 100	53 100			
1985	24 600	55 000			

Note

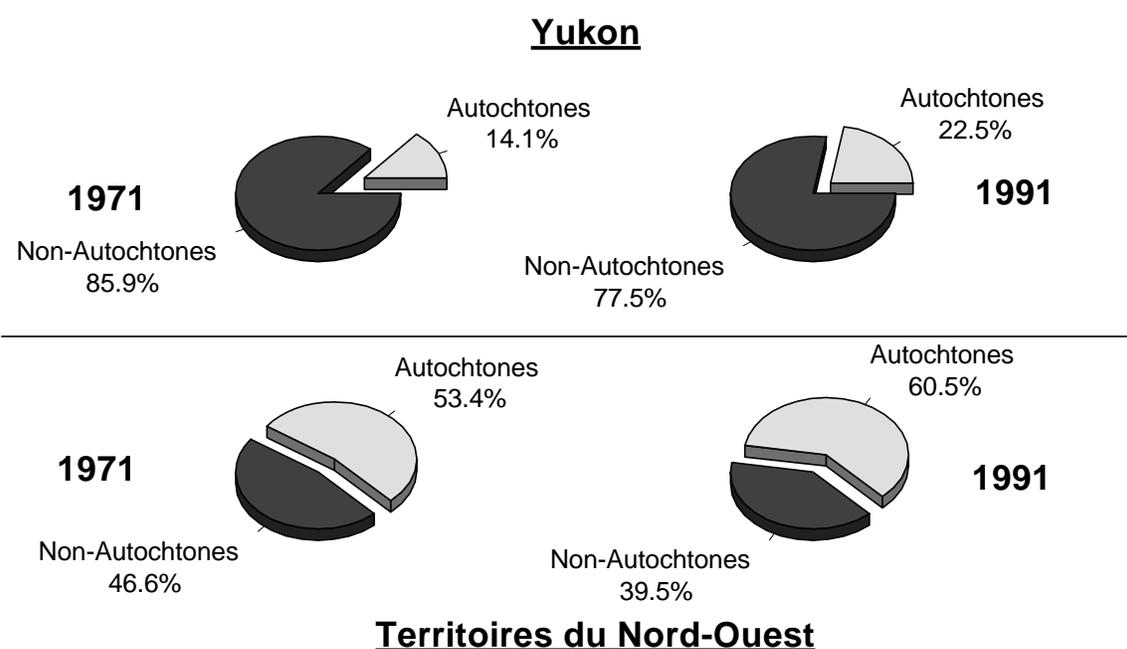
1. La date de référence des estimations de population est le 1^{er} juillet. Les chiffres de population pour 1971 à 1990 sont des estimations intercensitaires révisées; ceux de 1991 et 1992 sont des estimations postcensitaires finales; ceux de 1993 sont une estimation postcensitaire mise à jour, et ceux de 1994 une estimation postcensitaire préliminaire. Les chiffres de population pour 1991 à 1995 ont été révisés le 1^{er} juillet 1994.

Source

Division de la démographie, Statistique Canada.

LE NORD : COMPOSITION AUTOCHTONE

Figure 40 Populations autochtone et non autochtone du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest



Points saillants

En pourcentage de la population totale, la population autochtone du Yukon est passée de 14 % en 1971 à 23 % en 1991.

La proportion d'Autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest sur la même période a aussi augmenté considérablement, passant de 53 % à 61 %.

Tableau 40 Population totale par origine ethnique autochtone et non autochtone, Yukon et Territoires du Nord-Ouest, 1971 - 1991

	1971 ^{1,4}		1981 ^{2,4}		1986 ^{3,4}		1991 ^{3,4}	
	N ^{bre}	%						
YUKON								
Autochtones	2 590	14,1	4 045	17,5	4 995	21,4	6 225	22,5
Inuit	10	0,1	95	0,4	55	0,2	135	0,5
Indiens	2 580	14,0	3 760	16,3	4 710	20,2	5 665	20,5
Métis	-	-	190	0,8	165	0,7	380	1,4
Autochtones mixtes	-	-	-	-	65	0,3	45	0,2
Non-autochtones	15 798	85,9	19 030	82,5	18 365	78,6	21 430	77,5
Population totale	18 388	100,0	23 075	100,0	23 360	100,0	27 655	100,0
TERRITOIRES DU NORD-OUEST								
Autochtones	18 580	53,4	26 430	58,0	30 530	58,7	34 765	60,5
Inuit	11 400	32,8	15 910	34,9	18 135	34,9	20 825	36,3
Indiens	7 180	20,6	7 930	17,4	8 435	16,2	9 915	17,3
Métis	-	-	2 590	5,7	2 970	5,7	3 310	5,8
Autochtones mixtes	-	-	-	-	1 000	1,9	715	1,2
Non-autochtones	16 225	46,6	19 110	42,0	21 490	41,3	22 665	39,5
Population totale	34 805	100,0	45 540	100,0	52 020	100,0	57 430	100,0

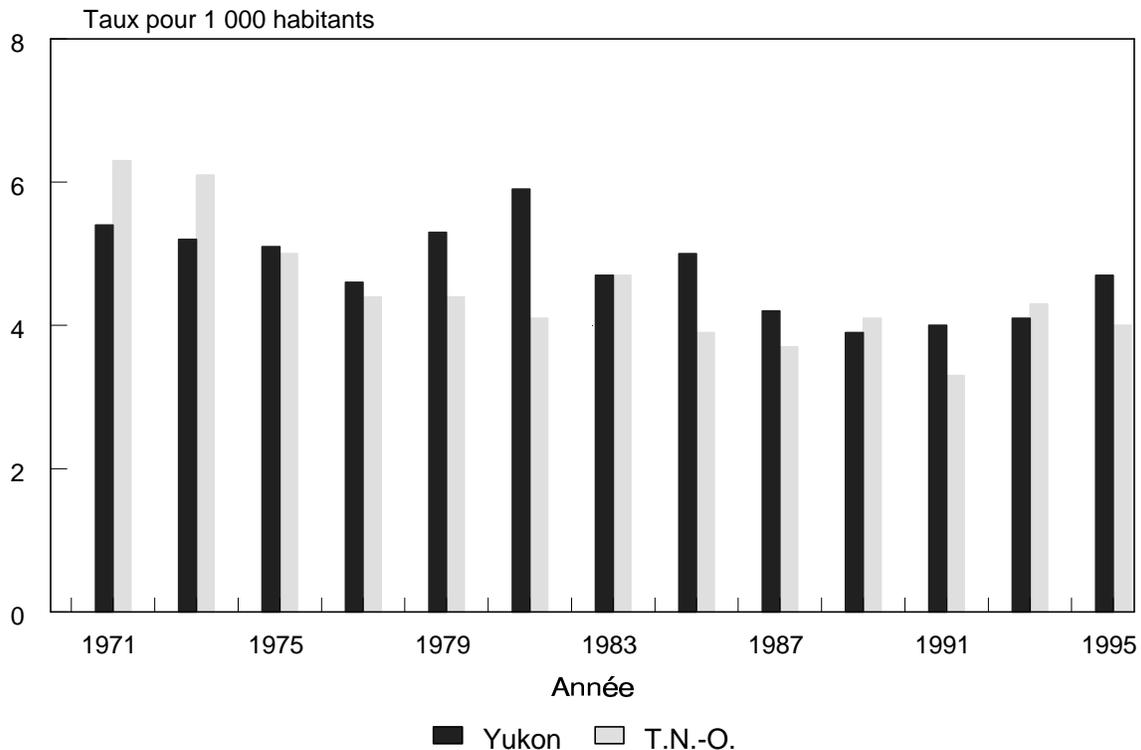
Notes

1. Pour 1971, deux origines autochtones ont été signalées. Certains Métis peuvent avoir été représentés comme des Indiens, mais la plupart se retrouvent dans le groupe des non-Autochtones.
2. Pour 1981, les Indiens inscrits et non inscrits ont été groupés comme Indiens; les Métis forment un groupe distinct. Les personnes qui ont fait état d'une double origine autochtone et non autochtone ont été présentées sous une seule origine autochtone; il n'existe pas de groupe d'origines autochtones mixtes.
3. Pour 1986 et 1991, les chiffres relatifs aux Inuit, aux Amérindiens et aux Métis étaient une combinaison de réponses ne faisant état que d'une seule origine et de celles faisant état d'une origine ethnique autochtone et d'une origine non autochtone, en tant que réponses multiples. Les Autochtones mixtes sont ceux qui ont indiqué avoir plus d'une origine autochtone.
4. Les données sur l'origine ethnique pour 1971 comprennent les personnes institutionnalisées, au contraire des données pour 1981, 1986 et 1991.

Source

Statistique Canada, Recensement de la population.

LE NORD : MORTALITÉ

Figure 41 Taux de mortalité, Yukon et Territoires du Nord-Ouest**Points saillants**

Les taux de mortalité pour le Yukon ont diminué lentement, se situant en moyenne à environ 6 pour 1 000 habitants dans les années 60, à 5 pour 1 000 habitants dans les années 70 et 80, et se situant entre 3.6 et 4.7 pour 1 000 habitants entre 1990 et 1995.

Le taux de mortalité dans les Territoires du Nord-Ouest est passé d'une moyenne de 10 pour 1 000 au début des années 60 à environ 4 pour 1 000 depuis 1985.

Tableau 41 Taux de mortalité, Yukon et Territoires du Nord-Ouest, 1971 - 1995 (Révisé)

Taux de mortalité pour 1 000 ¹

<u>Année</u>	<u>Yukon</u>	<u>T.N.-O.</u>	<u>Année</u>	<u>Yukon</u>	<u>T.N.-O.</u>
1971	5,4	6,3	1986	4,4	4,3
1972	5,1	7,0	1987	4,2	3,7
1973	5,2	6,1	1988	5,0	3,7
1974	5,4	5,0	1989	3,9	4,1
1975	5,1	5,0	1990	3,6	4,0
1976	5,4	4,8	1991	4,0	3,3
1977	4,6	4,4	1992	4,0	4,2
1978	3,7	4,5	1993	4,1	4,3
1979	5,3	4,4	1994	3,6	3,4
1980	5,2	5,1	1995	4,7	4,0
1981	5,9	4,1			
1982	4,8	4,6			
1983	4,7	4,7			
1984	4,5	4,5			
1985	5,0	3,9			

Note

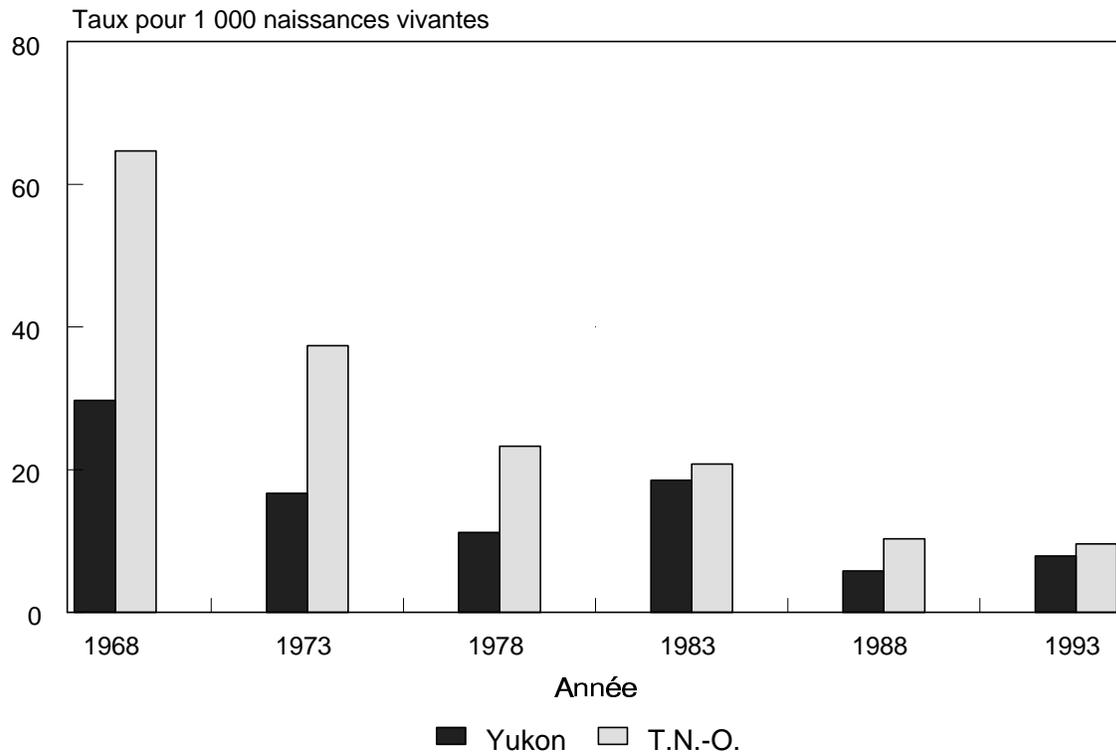
1. Les taux sont fondés sur les estimations de population de Statistique Canada en date du 1^{er} juillet. Les chiffres de population pour 1971 à 1990 sont des estimations intercensitaires révisées. Les chiffres de population pour 1991 et 1992 sont des estimations postcensitaires finales; ceux de 1994 sont une estimation postcensitaire mise à jour, et ceux de 1995 une estimation postcensitaire préliminaire.

Source

Statistique Canada, Division de la démographie.

LE NORD : MORTALITÉ INFANTILE

Figure 42 Taux de mortalité infantile, Yukon et Territoires du Nord-Ouest



Poin

ts saillants

Les taux de mortalité infantile dans les deux territoires ont diminué sur les 25 années qui ont mené à 1993. Les Territoires du Nord-Ouest ont connu le recul le plus marqué, le taux de mortalité infantile y étant passé de 64,7 décès pour 1 000 naissances vivantes en 1968 à 29,7 en 1993. Néanmoins, le taux de mortalité infantile demeure plus élevé dans les Territoires du Nord-Ouest qu'au Yukon dans la plupart des années. Pendant la période 1968 à 1993 le taux de mortalité infantile a diminué de 29,7 à 7,9 pour 1 000 naissances vivantes au Yukon.

Parce que les populations en cause sont petites, il faut prévoir des fluctuations aléatoires des taux d'une année à l'autre. La présentation des données à 5 années d'intervalle limite la fluctuation normale associée au taux de mortalité annuel. Cette approche permet une identification simplifiée des tendances dans les taux de mortalité infantile.

Tableau 42 Taux de mortalité infantile, Yukon et Territoires du Nord-Ouest, 1961 - 1993 (Révisé)

Taux de mortalité infantile ¹ (pour 1 000 naissances vivantes)					
Année	<u>Yukon</u>	<u>T.N.-O.</u>	Année	<u>Yukon</u>	<u>T.N.-O.</u>
1961	41,2	111,0	1976	22,3	34,7
1962	49,4	119,9	1977	13,9	29,4
1963	32,1	104,2	1978	11,2	23,3
1964	38,9	69,5	1979	23,2	29,6
1965	49,1	63,8	1980	18,9	22,3
1966	54,2	77,7	1981	14,9	21,5
1967	23,4	62,0	1982	21,0	16,2
1968	29,7	64,7	1983	18,5	20,8
1969	39,0	55,9	1984	13,5	17,3
1970	35,5	68,1	1985	10,8	16,7
1971	25,7	49,0	1986	24,8	18,6
1972	26,6	48,4	1987	10,5	12,5
1973	16,7	37,4	1988	5,8	10,3
1974	24,2	42,2	1989	4,2	16,2
1975	24,5	35,9	1990	7,2	12,0
			1991	10,6	12,2
			1992	3,8	16,7
			1993	7,9	9,6

Note

1. La mortalité infantile se dit des décès d'enfants de moins d'un an.

Sources

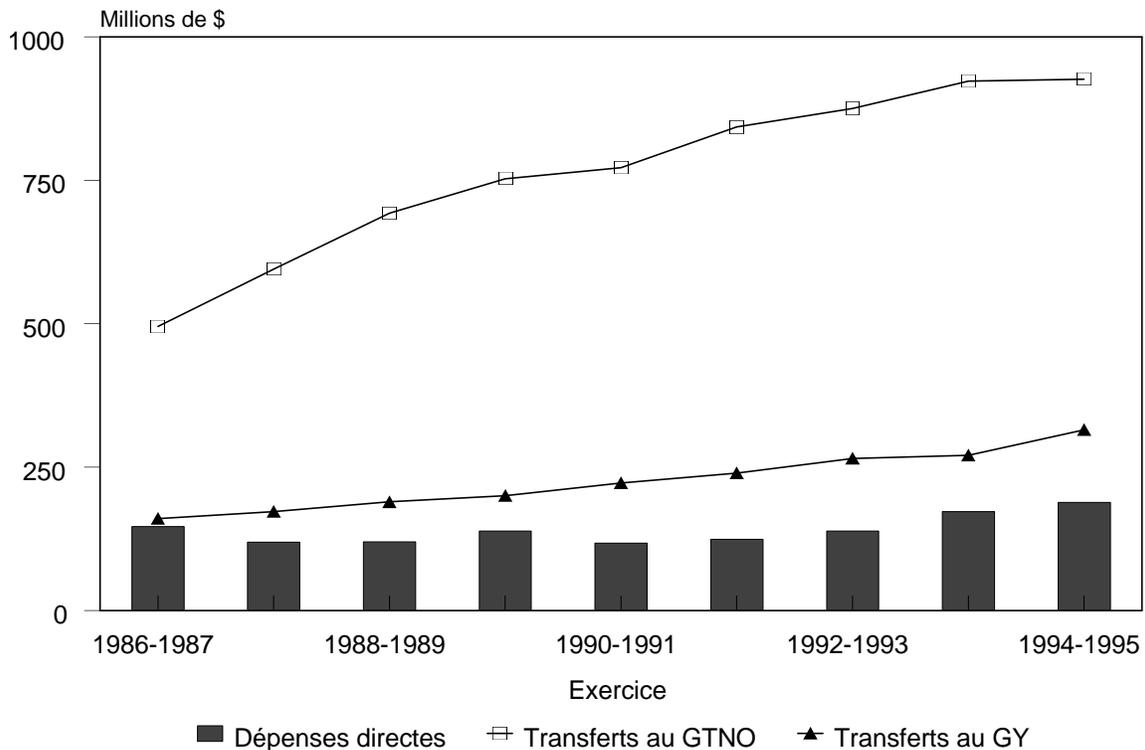
1961-1985 : Statistique Canada, *La statistique de l'état civil, Mortalité : Liste sommaire des causes*, n° 84-206 au cat.

1986-1993 : Statistique Canada, Division de la statistique de l'état civil.

LE NORD : DÉPENSES DU MAINC

Figure 43 Dépenses du MAINC pour le Nord (dollars courants)

Points saillants



Le MAINC a augmenté ses dépenses totales pour le Nord dans chaque année observée. Les dépenses totales de 1,43 milliard de dollars pour 1994-1995 sont 80 % plus élevées que les dépenses de 1986-1987. Les transferts aux gouvernements territoriaux, et en particulier les *subventions de financement préétabli*, ont toujours été le principal facteur d'augmentation des dépenses. Ces subventions assurent le financement fédéral de base pour le fonctionnement des gouvernements territoriaux.

En particulier, lorsque le MAINC et d'autres ministères fédéraux transfèrent des responsabilités aux gouvernements territoriaux, les coûts de la prestation du service sont compris dans cette subvention fédérale et déclarés comme dépenses du MAINC.

Tableau 43 Dépenses du MAINC pour le Nord 1985-1986 - 1994-1995 (Révisé)

Type	Milliers de dollars									
	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994 prévision	1994/1995 plan
Transferts au GY	146 937	160 513	172 410	189 465	200 141	222 403	239 501	265 018	270 813	314 995
Transferts au GTNO	471 125	495 199	595 406	692 441	752 824	772 038	842 789	874 943	922 966	926 379
Dépenses directes	135 642	146 645	119 381	119 455	138 696	117 384	124 221	138 679	172 276	188 276
Dépenses totales (dollars courants)	753 704	802 357	887 197	1 001 361	1 091 661	1 111 825	1 206 511	1 278 640	1 366 055	1 429 650
Dépenses totales (dollars constants de 1986)	767 129	796 187	837 373	903 755	941 290	930 397	987 527	1 033 036	1 093 500	1 135 770
Dépenses directes par région bénéficiaire										
Yukon	40 132	46 197	45 368	44 983	61 013	58 374	64 887	65 332	76 795	82 003
T.N.-O.	46 062	50 253	25 892	26 102	26 274	28 520	29 997	41 180	45 381	46 596
Le Nord en général	49 448	50 195	48 121	48 370	51 409	30 490	29 337	32 167	50 100	59 677
TOTAL	135 642	146 645	119 381	119 455	138 696	117 384	124 221	138 679	172 276	188 276

Notes:

1. On obtient la série en dollars constants en dégonflant les dépenses totales du MAINC par l'indice implicite des prix de Statistique Canada pour le produit intérieur brut aux prix du marché, 1986=100. Le déflateur pour chaque exercice est la moyenne des indices des quatre trimestres du 1^{er} avril au 31 mars.

Source:

Programme annuel des dépenses dans le Nord (P ADN), MAINC, Ottawa. Le PADN a été mis à jour jusqu'en 1994-1995. Certains chiffres peuvent différer de ceux des éditions antérieures.

Ces dernières années, les grands programmes suivants ont été transférés et consolidés dans ces transferts :

- ☒ routes interterritoriales, transférées du MAINC en 1990
- ☒ aéroports B et C, transférés du ministère des Transports en 1991
- ☒ route de l'Alaska, transférée des Travaux publics en 1992
- ☒ hôpital de Whitehorse, transféré de Santé Canada en 1993

En 1993 et 1994, les programmes suivants du MAINC ont aussi été transférés :

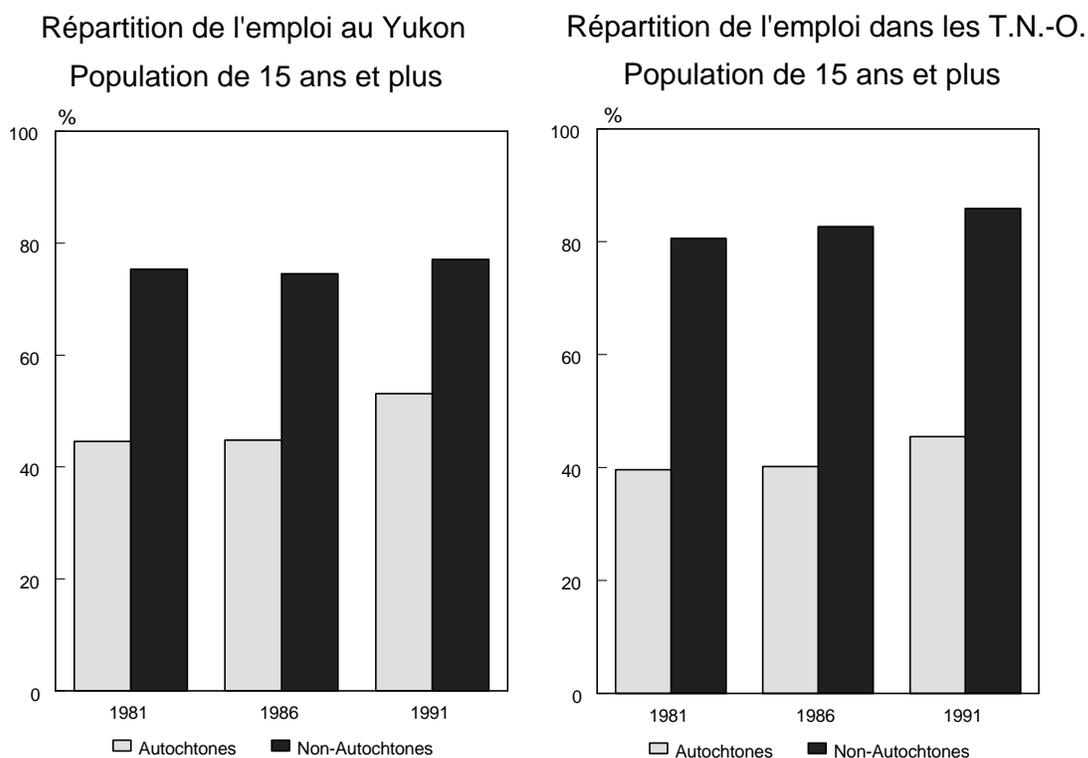
- ☒ titres fonciers, aux deux territoires et au Yukon en vertu de l'Accord sur le Nord
- ☒ paiements hospitaliers et médicaux, aux Indiens
- ☒ logement pour personnes à revenu modeste pour les Indiens.

Après une période de diminutions, les dépenses directes du MAINC dans le Nord, ont recommencé à augmenter en 1991-1992. Jusqu'en 1992-1993, cette augmentation était attribuable à la mise en oeuvre de programmes dans le cadre de la Stratégie pour l'environnement arctique ainsi qu'aux paiements à la Société canadienne des postes pour l'expédition d'aliments par voie aérienne vers les collectivités isolées du Nord. Cinq accords clés intervenus entre 1992 et 1994 représentent les principaux facteurs qui ont une influence sur les augmentations des dépenses directes du MAINC dans le Nord :

- ☒ Entente sur la revendication territoriale globale des Gwitch'in en 1992-1993
- ☒ Entente sur la revendication territoriale du Nunavut
- ☒ coûts liés à la création du nouveau territoire du Nunavut
- ☒ quatre ententes finales avec les Premières nations du Yukon en 1993
- ☒ Entente sur la revendication territoriale globale des Denés et Métis du Sahtu en 1994
- ☒ augmentations des subventions statutaires prévues dans la *Loi sur le règlement des revendications Inuvialuit*

LE NORD : EMPLOI

Figure 44 Répartition de l'emploi des Autochtones et des non-Autochtones, Yukon et Territoires du Nord-Ouest



Point saillant

Depuis 1981, le pourcentage d'Autochtones de 15 ans et plus qui ont un emploi a augmenté dans les deux territoires. Les taux d'emploi des Autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon demeurent cependant bien inférieurs à ceux des non-Autochtones.

Tableau 44 Répartition de l'emploi dans la population 15 ans et plus,
Yukon et Territoires du Nord-Ouest - 1981 - 1991

	1981		1986		1991	
	<u>Autochtones</u> <u>Non-Autocht.</u>		<u>Non-Autocht.</u> <u>Autochtones</u>		<u>A u t o c h t o n e s</u> <u>Non-Autocht.</u>	
YUKON						
Population 15+	2 615	14 370	3 395	14 095	4 330	16 525
Employés	1 165	10 820	1 520	10 495	2 300	12 740
Taux d'emploi	44,6	75,3	44,8	74,5	53,1	77,1
TERRITOIRES DU NORD-OUEST						
Population 15+	15 380	14 285	18 675	16 255	21 390	17 165
Employés	6 090	11 520	7 505	13 445	9 740	14 740
Taux d'emploi	39,6	80,6	40,2	82,7	45,5	85,9

Sources

1981 : Statistique Canada, Recensement de la population, Bande sommaire sur les peuples autochtones.

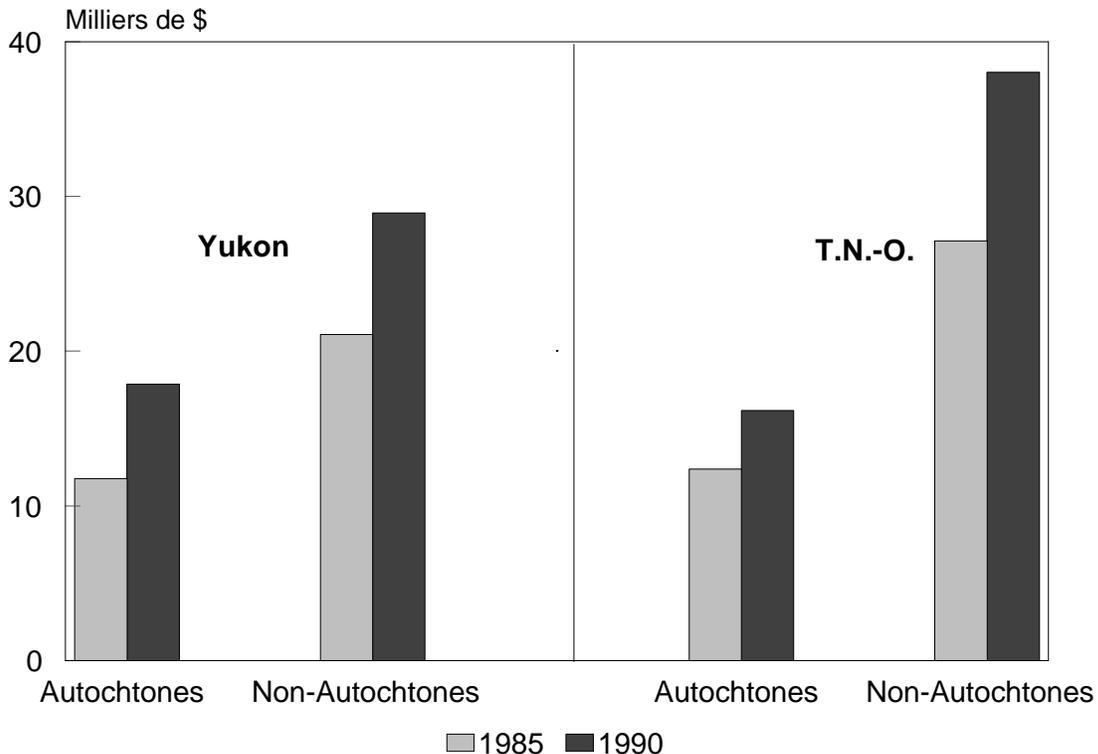
1986 : Statistique Canada, Recensement de la population, Totalisations spéciales pour la Division de l'analyse stratégique, MAINC.

1991 : Statistique Canada, Recensement de la population, Totalisations spéciales, Direction générale de la gestion de l'information, MAINC.

LE NORD : REVENU INDIVIDUEL MOYEN

Figure 45 Revenu moyen par personne, Yukon et Territoires du Nord-Ouest

Points saillants



L'écart entre le revenu moyen total des Autochtones et des non-Autochtones est plus prononcé dans les Territoires du Nord-Ouest qu'au Yukon. En 1990, le revenu moyen des non-Autochtones était de 2,4 fois celui des Autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest, contre 1,6 au Yukon. Entre 1985 et 1990, l'écart s'est refermé au Yukon et s'est accentué dans les Territoires du Nord-Ouest.

En général, les différences de revenu moyen total entre Autochtones et non-Autochtones peuvent être attribuées à des niveaux supérieurs de revenu des transferts gouvernementaux pour les Autochtones, conjugués à des niveaux supérieurs de revenu d'emploi pour les non-Autochtones.

Tableau 45 Revenu par source, population de 15 ans et plus,
Yukon et Territoires du Nord-Ouest - 1985 et 1990

Source de revenu	Yukon		Territoires du Nord-Ouest	
	Autochtones	Non-Autochtones ²	Autochtones	Non-Autochtones ²
Revenu total (%)				
1990	100	100	100	100
1985	100	100	100	100
Revenu d'emploi (%)				
1990	81,0	87,7	81,2	94,4
1985	79,0	87,6	83,0	93,4
Transferts gouvernementaux (%)				
1990	16,2	6,6	17,2	2,9
1985	19,0	6,9	16,0	3,2
Autres revenus (%)				
1990	2,9	5,7	1,6	2,8
1985	2,0	5,5	1,0	3,2
Revenu moyen par personne				
1990	17 872 \$	28 925 \$	16 151 \$	38 028 \$
1985	11 760 \$	21 080 \$	12 376 \$	27 123 \$
Population ayant un revenu				
1990	3 800	15 995	18 515	16 521
1985	2 805	12 890	13 965	15 215

Notes

1. Les données sont pour les années civiles 1985 et 1990, selon les recensements de la population de 1986 et de 1991.
2. Les chiffres pour les non-Autochtones sont le résultat de la soustraction du revenu global de la population autochtone de celui de la population totale. Le revenu global est le produit de la multiplication du nombre de personnes ayant un revenu par le revenu moyen par personne. En général, la population active Autochtone diffère de façon qualitative de la population active non-Autochtone en ce sens que ce dernier groupe occupe plus fréquemment des poste professionnels. Cette tendance est reflétée dans les deux composantes du revenu de ces deux groupes et par les mesures de revenu individuel moyen.

Sources

Statistique Canada, *Profil de la population autochtone au Canada*, n° 94-325 au cat.

Statistique Canada, Programme d'équité en matière d'emploi, *Profil des minorités visibles et des Autochtones*, rapport 1.9.

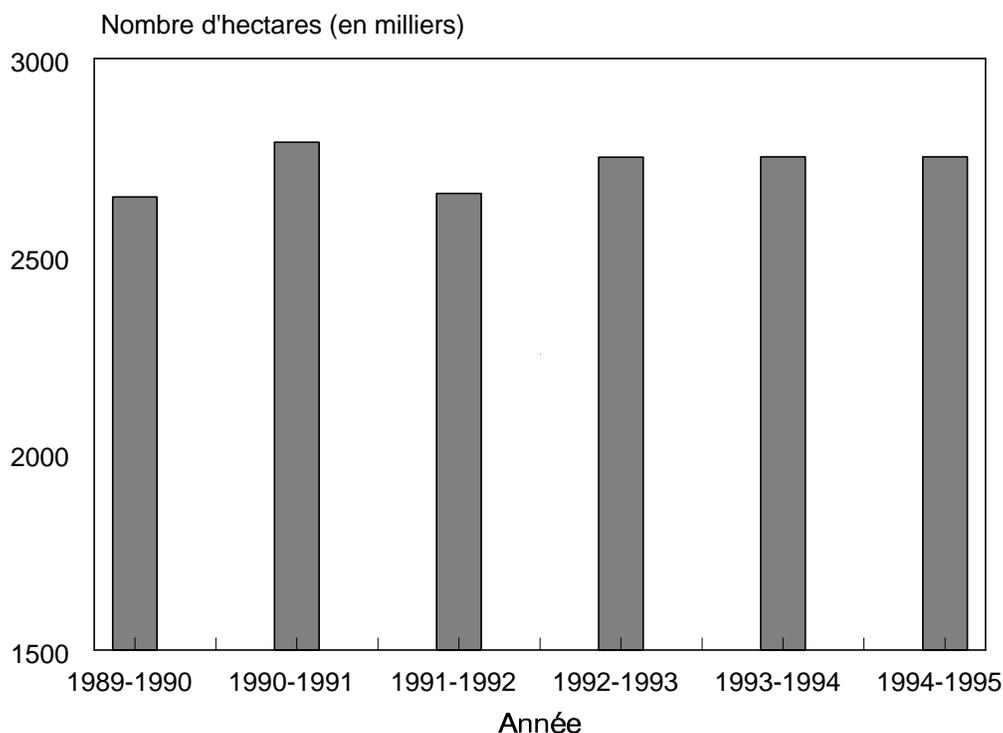
POINTS SUPPLÉMENTAIRES

Terres	114
Revendications particulières	116
Comptes en fiducie	118

TERRES

Figure 46 Terres administrées par le MAINC

Point saillant



Le MAINC a administré les transactions foncières pour 2 370 réserves au cours de l'exercice 1994-1995, pour un total de 2 750 957 hectares au Canada. Le ministère administre plus de 250 000 intérêts juridiques dans les terres, ce qui représente des recettes annuelles de plus de 30 millions de dollars. Le volume et la complexité des transactions foncières augmentent au fur et à mesure de la promotion du développement économique par les Premières Nations, les sociétés et les particuliers.

Tableau 46 Terres administrées par le MAINC - Canada, 1989-1990 - 1994-1995

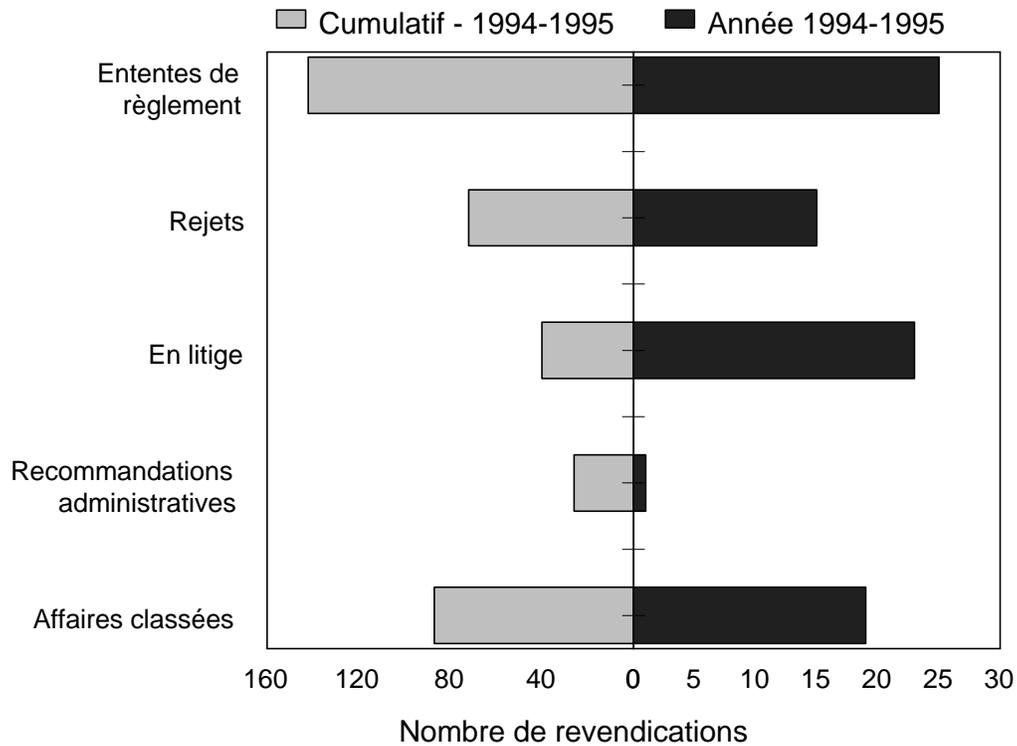
<u>Exercice</u>	<u>Nombre de réserves¹</u>	<u>Superficie (hectares)¹</u>	<u>Nombre de bandes²</u>
1989-1990	2 263	2 649 000	596
1990-1991	2 308	2 768 000	601
1991-1992	2 330	2 658 000	603
1992-1993	2 364	2 750 000	604
1993-1994	2 370	2 750 957	605
1994-1995	2 370	2 750 957	607

Sources

1. Système de registre des terres indiennes, MAINC.
2. Registre des Indiens, MAINC (au 31 décembre de chaque année).

REVENDEICATIONS PARTICULIÈRES

Figure 47 Statut des revendications particulières et des droits fonciers issus d'un traité



Point saillant

En 1994-1995, la Direction générale des revendications particulières a réglé 83 revendications, dont 25 par entente de règlement. À la fin de 1994-1995, il y avait 242 revendications à l'étude et 91 en négociation.

Tableau 47 Statut des revendications particulières et des droits fonciers issus d'un traité - Canada, 1994 - 1995

<u>Revendications réglées</u>	<u>Cumulatif 1993-1994</u>	<u>Année 1994-1995</u>	<u>Cumulatif 1994-1995</u>
Ententes de règlement	117	25	142
Rejets	57	15	72
En litige	17	23	40
Recommandations administratives	25	1	26
Affaires classées	68	19	87
Total	284	83	367

<u>Revendications en traitement</u>	<u>Fin de l'exercice 1994-1995</u>
À l'étude	242
En négociation	91
Total	333

Note

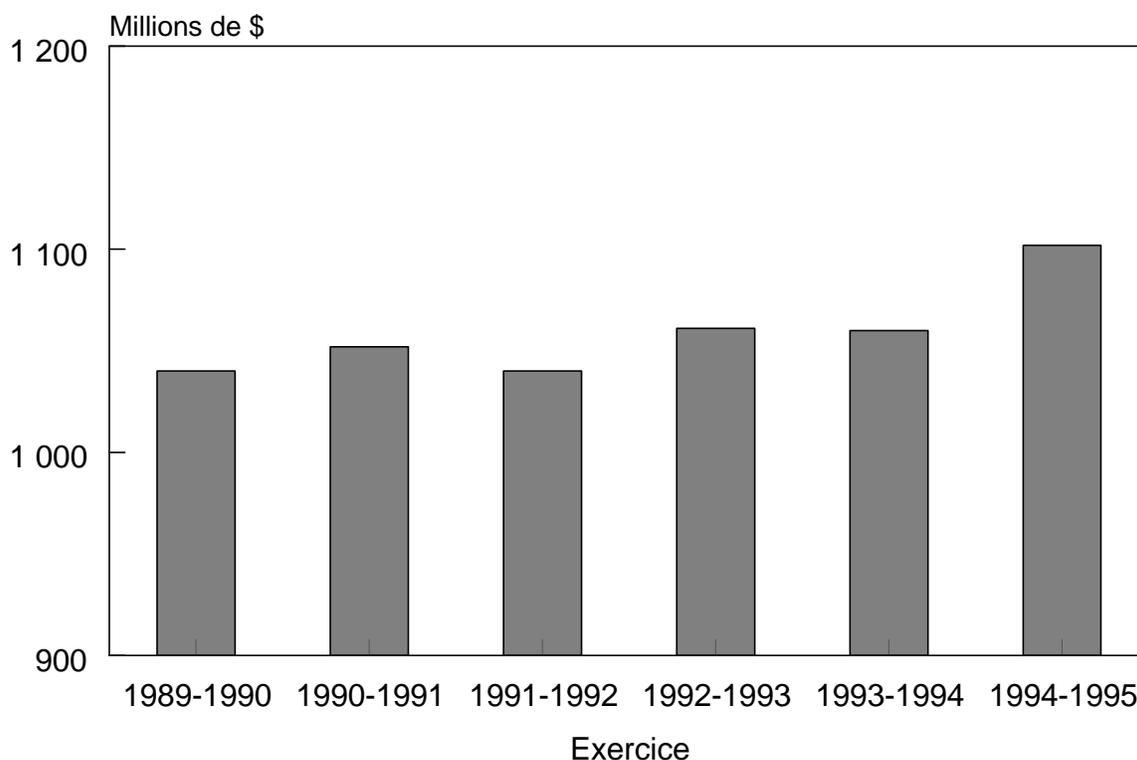
1. Chiffres au 31 mars 1995.

Source

Rapport et données sur les revendications, Revendications particulières, MAINC.

COMPTES EN FIDUCIE

Figure 48 Comptes en fiducie détenus



Point saillant

À la fin de l'exercice 1994-1995, plus de 1,1 milliard de dollars étaient en dépôt auprès du Trésor pour le compte de bandes et de particuliers. Ce chiffre constitue une augmentation de 42 millions de dollars sur l'année précédente. Les recettes provenant du pétrole et du gaz ont augmenté par rapport à l'an dernier. Au cours de l'exercice 1994-1995, les crédits et les débits totaux se sont élevés à environ 240 millions de dollars et 198 millions de dollars, respectivement.

Tableau 48 Comptes en fiducie détenus - Canada, 1989-1990 - 1994-1995

Fonds des Indiens ¹	
<u>Exercice</u>	<u>\$ courants</u>
1989-1990	1 040 000 000
1990-1991	1 052 000 000
1991-1992	1 040 000 000
1992-1993	1 061 000 000
1993-1994	1 060 000 000
1994-1995	1 102 000 000

Note

1. Voir Lexique.

Source

Direction générale des finances, MAINC.

LEXIQUE

Adultes placés :

Le MAINC finance les soins dispensés par les établissements de types I et II, qui peuvent être situés dans les réserves ou administrés par la province. Une évaluation de chaque cas selon les normes provinciales sert à déterminer le niveau de soins nécessaires. Les résidents des établissements sont des personnes âgées ou handicapées qui ont besoin d'aide et de surveillance.

Type I :

«... soins requis par une personne non alitée, qui peut se déplacer sans aide, dont les facultés physiques ou mentales sont affaiblies, et qui a essentiellement besoin d'aide et de surveillance dans l'activité de la vie quotidienne, en plus des services sociaux et récréatifs nécessaires à ses besoins psychosociaux. La période pendant laquelle ces soins sont requis est indéterminée et relative à l'état du sujet. »

Type II :

«... soins requis pour une personne souffrant d'une maladie chronique (physique ou mentale) relativement stable, ou d'une incapacité fonctionnelle, qui paraît avoir atteint la limite de rétablissement possible et dont l'état ne devrait pas changer dans un avenir prochain; ce malade a un besoin relativement restreint des services diagnostiques et thérapeutiques de l'hôpital mais doit pouvoir compter, 24 heures par jour, sur des soins personnels, sous la surveillance de médecins et d'infirmières, ainsi que sur les services nécessaires à ses besoins psychologiques et sociaux. La période pendant laquelle les soins seront requis est imprévisible, mais il s'agit habituellement de mois ou d'années. »

Tiré de *Établissements de soins prolongés pour adultes*, Rapport du Groupe de travail sur les services spéciaux dans les hôpitaux, 1984.

Aide sociale :

L'aide sociale peut se définir comme les divers types de supplément du revenu versés à des membres des Premières nations, notamment pour le paiement du logement, du chauffage, des services publics, des aliments et des vêtements, lorsque les familles ou les personnes n'ont pas un revenu d'emploi suffisant pour ces dépenses. Les paiements peuvent être versés à longueur d'année ou de façon saisonnière, en fonction de l'évolution des besoins. Parfois, les conseils de bande offrent des programmes spécialisés d'emploi pour accorder un supplément de revenu aux bénéficiaires de l'aide sociale. Les programmes d'aide sociale peuvent être administrés directement par les Premières nations ou dans le cadre d'un projet distinct avec un financement du MAINC.

Égouts :

Comprend la présence de stations de relèvement, de systèmes septiques, de conduites de refoulement, de conduites principales de collecte des eaux usées, de regards, de raccordements aux services publics, d'usines de traitement, de lagunes, d'émissaires d'évacuation et d'installations connexes, mais ne comprend pas la plomberie ni les accessoires.

Enfants placés :

Nombre d'enfants qu'il a fallu retirer de la garde de leurs parents afin de les protéger contre la négligence et (ou) les mauvais traitements, ou de prévenir la négligence et (ou) les mauvais traitements.

Espérance de vie :

«L'espérance de vie est une estimation du nombre moyen d'années qu'un individu a encore à vivre. On la calcule en se basant sur les taux de mortalité de chaque groupe d'âges, et en supposant que les risques de décès demeurent constants, à chaque âge, à partir du moment de l'estimation jusqu'à l'extinction totale du groupe » (tiré de Wilkins, Russell, *L'état de santé au Canada, 1926-1976*, Institut de recherches politiques, mai 1980).

Fonds des Indiens :

Ce sont surtout les activités se passant dans les réserves et portant sur les terres et les ressources qui motivent l'administration des fonds des Indiens. Il y a deux types de fonds des Indiens : ceux qui appartiennent aux bandes et ceux qui appartiennent à des particuliers. Ces fonds sont recueillis par le ministère et détenus au profit des bandes indiennes et des particuliers dans des comptes du Trésor porteurs d'intérêts.

Logement :

Lieu d'hébergement (ayant au moins une chambre à coucher distincte), peu importe le niveau d'occupation, le niveau d'achèvement ou le besoin de rénovation ou de remplacement.

Loi C-31 :

«La Loi C-31, promulguée par le Parlement en juin 1985, apporte d'importants changements à la *Loi sur les Indiens*. Elle a trois objectifs principaux :

éliminer de la *Loi sur les Indiens* la discrimination fondée sur le sexe et sur l'état marital;

permettre à ceux qui ont été lésés par une discrimination antérieure de recouvrer le statut d'Indien;

rendre les bandes en mesure d'assumer le contrôle de leur effectif.

«En conséquence de cette loi, la *Loi sur les Indiens* ne fait désormais aucune différence de principe entre les hommes et les femmes sur le plan du statut, et interdit toute perte ou acquisition de statut par l'intermédiaire du mariage. » (tiré de *Examen du secteur Terres, revenus et fiducie : Rapport de l'étape II*)

Modes optionnels de financement (MOF) :

Le MAINC a établi des ententes de MOF avec les bandes indiennes (ou les conseils tribaux) pour permettre de nouvelles ententes financières et administratives plus souples en vertu desquelles le conseil de bande est responsable principalement envers les membres de la bande.

Négociations relatives à l'autonomie gouvernementale :

Processus par lequel l'autorité gouvernementale est transférée aux Indiens et aux Inuit, selon les étapes suivantes :

Négociations sur le fond :

négociations menant directement à de nouvelles ententes qui seront sanctionnées par une loi.

Négociations cadres :

le mandat des négociations comprend une liste des pouvoirs que réclame une collectivité en sus de ce que lui confère la *Loi sur les Indiens*, des modifications proposées à ses structures de régie et des nouveaux aménagements législatifs qu'elle demande pour permettre ces changements. Il comprend aussi des plans de travail et des budgets pour les négociations sur le fond, ainsi qu'un processus de ratification pour toutes les ententes.

Population servie :

Les régions communiquent les statistiques de l'état civil des personnes servies par la Direction générale des services médicaux (DGSM, Santé et Bien-être social). La population à risque devrait être la population servie, plutôt que la population totale d'Indiens inscrits. Les taux bruts sont calculés en fonction de la population servie déclarée par les régions. Les données de la DGSM sont sujettes à des variations d'observation. Certaines régions recueillent les statistiques tant pour les Indiens dans les réserves que pour les Indiens hors réserve (c'est le cas du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Yukon), alors que d'autres obtiennent les chiffres pour la plupart des Indiens dans les réserves seulement (Atlantique et Ontario). Au Québec, les statistiques couvrent moins de la moitié des Indiens dans les réserves depuis 1990. Sont exclus du champ d'observation les Indiens de la Colombie-Britannique et, depuis 1987, ceux des Territoires du Nord-Ouest, en raison du transfert des services de santé au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Programme d'aide sociale :

Programme qui assure des fonds et des services aux personnes et aux familles admissibles.

Registre des Indiens :

«Le Registre des Indiens est une liste des Indiens inscrits (selon la définition de la *Loi sur les Indiens*) tenue par le MAINC. Les renseignements de cette liste qui concernent les caractéristiques démographiques de la population indienne sont mis à jour périodiquement par les responsables des bandes et publiés pour le 31 décembre de chaque année » (tiré de Lithwick, Schiff, Vernon, *An Overview of Registered Indian Conditions in Canada*, AINC, 1986).

Revendication globale :

Les revendications territoriales sont fondées sur le concept du titre des droits permanents de s Autochtones qui n'ont pas été réglés par traité ou par d'autres moyens juridiques. L'objectif des ententes de revendications territoriales globales est d'obtenir la certitude de la propriété et de l'utilisation des terres et des ressources. Une entente de revendications territoriale s globales ou un traité permet d'échanger les droits indéfinis des Autochtones contre u n ensemble défini de droits et d'avantages destinés à favoriser la promotion de l'autonomi e gouvernementale et le développement économique des Autochtones. Les droits de s autochtones définis dans les ententes de revendications territoriales globales et les traités son t constitutionnalisés par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

Revendication particulière :

La Direction générale des revendications particulières est chargée de l'évaluation, de l a négociation et du règlement, ou de toute autre forme de règlement définie, des revendication s des Indiens contre le Canada, qui sont présentées au gouvernement en vertu de c e programme.

Services d'eau :

Se dit de la présence de services d'eau (c.-à-d. par cana lisations, puits, transport par camion ou autre) dans un logement.

Taux de croissance annuel moyen :

La formule suivante a servi à calculer les taux de croissance annuels moyens :

$$TCAM = (X_1 / X_0)^{1/n} - 1$$

où : X_1 = données pour l'année la plus récente de la période
 X_0 = données pour l'année la plus ancienne de la période
 n = durée de la période (en années).

Transferts :

Se dit des transferts de services et de programmes du MAINC aux bandes indiennes, au x conseils tribaux et à d'autres autorités indiennes.

Zone géographique :

Urbaine : Zone dans laquelle une bande se trouve dans un rayon de 50 km d'un centre de services accessible par route à longueur d'année.

Rurale : Zone dans laquelle une bande se trouve dans un rayon de 50 km à 350 km d'un centre de services accessible par route à longueur d'année.

Éloignée : Zone dans laquelle une bande se trouve dans un rayon de 350 km d'un centre de services accessible par route à longueur d'année.

Accès limité :

Zone dans laquelle une bande n'a pas d'accès routier à longueur d'année à un centre de services le plus proche, de sorte que les frais de transport y sont plus élevés.

Centre de services :

Collectivité où les services suivants sont disponibles :

- a) - des fournitures, des matériaux et du matériel (p. ex., construction , bureau)
- b) - un bassin de main-d'oeuvre spécialisée ou semi-spécialisée
- c) - au moins une institution financière, et
- d) - des services fédéraux et provinciaux.